SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES INUIT, MÉTIS ET INDIENS INSCRITS ET NON INSCRITS VIVANT HORS DES RÉSERVES, AU CANADA

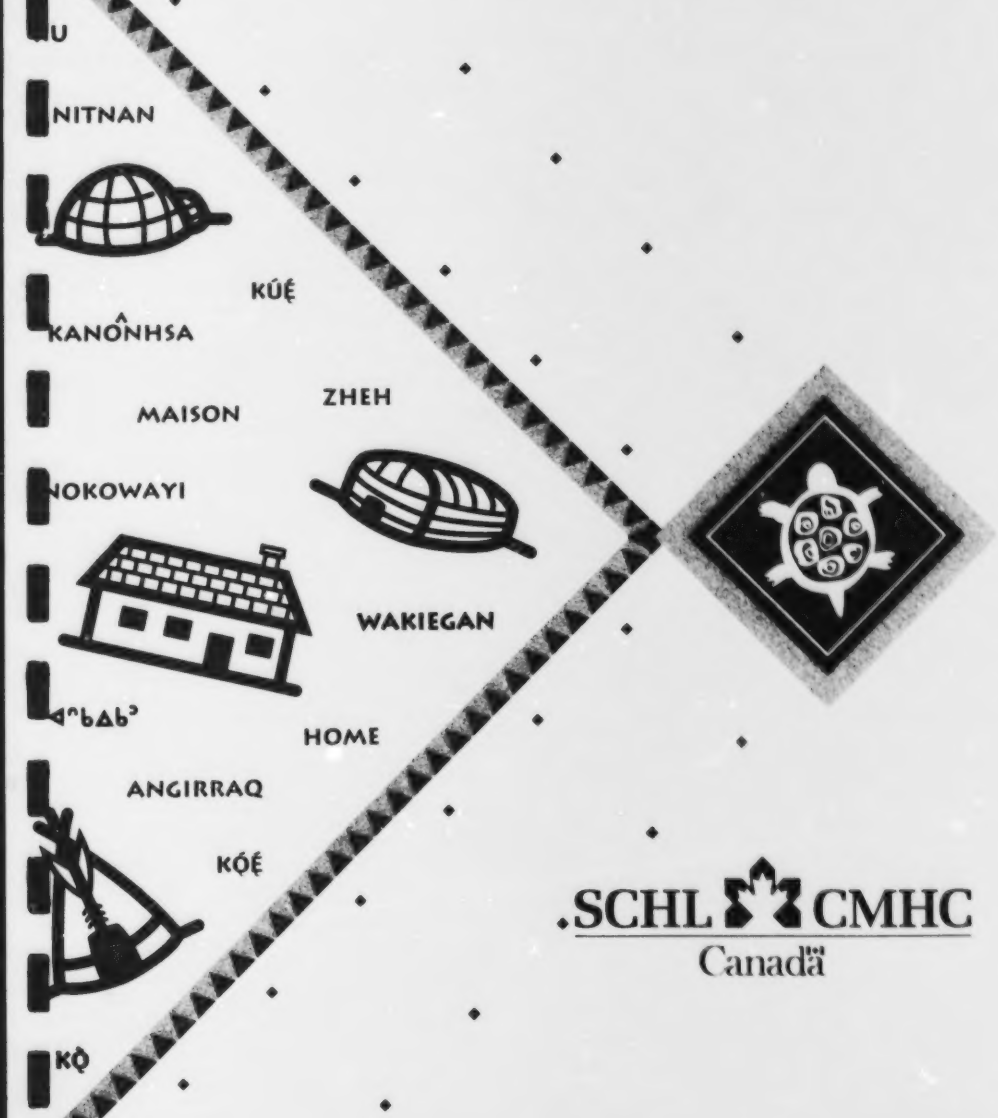

SCHL CMHC
Canada

CMHC–Your Housing Experts

Canadians are among the best housed people in the world, and the majority own their homes. Part of this success is due to Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC), the federal housing agency. Since 1946, CMHC has helped to house generations of Canadians. We've developed the standards and practices required by a growing housing industry and found new ways to help Canadians finance home purchases.

Today, more than one third of all mortgages are insured by CMHC–but there's more to CMHC than mortgage insurance. We're continually finding ways to build better, more efficient and affordable housing, and to make information about it available to you.

In fact, CMHC is Canada's most comprehensive and objective source of information on housing, whether you're a home owner, a potential buyer, a renovator, or a builder, or if you have special housing needs.

SCHL—Les experts en habitation

Les Canadiens et les Canadiennes comptent parmi les gens les mieux logés au monde. Une majorité d'entre eux possèdent même leur demeure. On doit une bonne part de ce succès à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral chargé des questions de logement. Depuis 1946, la SCHL a logé des générations de Canadiens et Canadiennes. Elle a fixé les normes et pratiques que requérait une industrie du logement en pleine croissance et trouvé de nouveaux moyens pour financer l'achat des logements.

La SCHL est aujourd'hui responsable de plus du tiers des assurances-prêts hypothécaires au Canada. Mais la Société fait bien autre chose encore que de l'assurance! Elle recherche continuellement des moyens de construire des logements de qualité supérieure, plus pratiques et abordables, et d'informer la population sur ce qu'elle fait.

En réalité, la SCHL est la source d'information sur le logement la plus complète qui soit, que vous soyez un propriétaire, un futur acheteur, un rénovateur, un constructeur, ou que vous cherchiez à résoudre des problèmes de logement particuliers.

Canada Mortgage and Housing Corporation supports the Government of Canada policy on access to information for people with disabilities. If you wish to obtain this publication in alternative formats, call 1-800-668-2642.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information Si vous désirez obtenir la présente publication sur des médias substituts, composez le 1-800-668-2642.

101-01974/

Les besoins impérieux de logement des Inuit, Métis et Indiens inscrits et non inscrits vivant hors des réserves, au Canada

Préparé pour la
Division de la recherche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Directeur de projet de la SCHL : John Engeland

Préparé par :
Ark Research Associates
165, avenue Hinton nord
Ottawa (Ontario)
K1Y 0Z9

Directeur de recherche d'Ark : Aron Spector

Février 1998

La SCHL contribue à l'amélioration des conditions de logement et de vie des Canadiens en communiquant les résultats de ses recherches. Communiquez avec la SCHL pour obtenir la liste des produits d'information disponibles sur divers sujets sociaux, économiques, environnementaux et techniques relatifs au logement.

Pour de plus amples renseignements, appelez le 1-800-668-2642 ou visitez-nous sur l'Internet à : www.cmhc-schl.gc.ca

This publication is also available in English under the title : *Core Housing Need Among Off-Reserve Inuit, Métis, Status and Non-Status Indians in Canada, 1991* PE0295.

Ce projet a été financé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), mais les opinions exprimées ici sont les opinions personnelles des auteurs et la SCHL n'en accepte pas la responsabilité.

Données de catalogage avant publication

Vedette principale au titre :

Les besoins impérieux de logement des Inuit, Métis et Indiens inscrits et non inscrits vivant hors des réserves, au Canada

Publ. aussi en anglais sous le titre : Core Housing need among off-reserve Inuit, Métis, Status and Non-Status Indians in Canada

ISBN 0-660-96024-9
No de cat. : NH15-270/1998F

1. Autochtones – Logement – Canada
2. Inuit – Logement – Canada
3. Métis – Logement – Canada
I. Ark Research Associates
II. Société canadienne d'hypothèques et de logement

E78.C32 1998 363.5'9'08997 C98-980312-0

© 1998, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La reproduction, l'entreposage ou la transmission d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie ou par microfilm, sont interdits sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays. La traduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage est interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Imprimé au Canada
Produit par la SCHL

AVERTISSEMENT

Cette étude a été menée pour le compte de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en vertu de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*. L'analyse, les interprétations et les recommandations sont celles du consultant et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou des divisions de la Société qui ont contribué à l'étude et à sa publication.

BUT

Cette étude, qui se fonde sur l'Enquête de 1991 auprès des peuples autochtones (EAPA) et le recensement de 1991, explore les besoins impérieux de logement des Inuit, Métis et Indiens inscrits et non inscrits vivant en dehors des réserves. Elle décrit les facteurs qui influent sur les besoins élevés de logement que connaissent ces divers groupes autochtones.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Jim Young de son aide sur le plan de la rédaction ainsi que le personnel des Enquêtes post-censitaires de Statistique Canada, et plus particulièrement Heather Tate, pour m'avoir fourni les données de l'EAPA. Je tiens surtout à remercier John Engeland, de la SCHL, pour ses idées, sa contribution et son précieux travail de révision. Bien entendu, je demeure seul responsable de toute erreur ou inexactitude qui subsisterait dans ce travail.

Aron Spector
Ark Research Associates

RÉSUMÉ

Ce rapport met en lumière deux principales conclusions concernant l'incidence globale des besoins impérieux de logement des Autochtones vivant en dehors des réserves :

- Une forte proportion de ménages autochtones des régions isolées du nord du pays occupe des logements surpeuplés qui ont besoin d'importantes réparations et qui n'ont pas d'installations sanitaires adéquates. Ces problèmes de logement existent surtout au Labrador, dans le nord des Prairies et dans les Territoires du Nord-Ouest;
- Les ménages autochtones risquent particulièrement d'éprouver des besoins impérieux de logement. Autrement dit, ils n'ont pas accès à des logements de qualité, de taille et de prix convenables dans un certain nombre de régions urbaines de l'Ouest, surtout parce qu'ils dépensent une forte proportion de leur revenu pour se loger.

En dépit de ces conclusions générales, les conditions de logement des divers peuples autochtones varient énormément. Les descriptions ci-après résument les conditions de logement particulières de chacun des quatre principaux groupes autochtones : les Inuit, les Métis et les Indiens inscrits et non inscrits.

Les ménages inuit

Quarante pour cent des ménages inuit ont des besoins impérieux de logement. Comme il s'agit de familles nombreuses, qu'il y a une pénurie de logements et que souvent, les habitations disponibles sont trop exiguës, de nombreux logements sont surpeuplés. Les ménages inuit ont également beaucoup plus tendance que les autres Canadiens à avoir des besoins impérieux de logement parce que leurs habitations sont en mauvais état. Elles se détériorent à un rythme accéléré en raison du surpeuplement, de l'usage intensif qui est fait des installations et des effets des conditions climatiques extrêmes. D'un autre côté, la proportion de ménages inuit à faible revenu pour qui le logement est inabordable est relativement faible. Ces ménages ont tendance à habiter dans des logements sociaux à loyer modique.

Néanmoins les contraintes qu'un faible revenu impose sur le plan du choix se reflètent dans les besoins impérieux de logement des Inuit. La seule solution abordable pour la plupart des ménages est d'habiter des petits logements sociaux à loyer modique. Un nombre important de familles nombreuses se retrouvent donc dans des logements trop petits, surtout dans le Grand Nord où le coût de construction et d'entretien des logements est particulièrement élevé. Dans cette région, seule une minorité d'Inuit en âge de travailler occupent un emploi dans l'économie officielle et il s'agit généralement d'emplois pour la main-d'oeuvre semi-qualifiée et non qualifiée. C'est en partie relié au fait

qu'une proportion d'adultes en âge de travailler ont un faible niveau de scolarité, mais cette situation est également attribuable à la limitation de la base économique officielle du Grand Nord. En outre, de nombreux Inuit dépendent, au moins en partie, d'activités de subsistance et de troc, ce qui ne génère pas l'argent nécessaire pour acheter et entretenir un logement sur le marché officiel.

Les ménages métis

Par rapport aux Canadiens non autochtones, les Métis sont défavorisés sur plusieurs plans, ce qui se traduit par des besoins beaucoup plus impérieux de logement. Moins de Métis auraient fait des études postsecondaires ou occuperaient un emploi et, lorsqu'ils travaillent, leur revenu moyen est beaucoup plus faible. Par ailleurs, les familles métisses sont plus souvent monoparentales et il y a deux fois plus de personnes handicapées chez les adultes en âge de travailler que dans la population non autochtone. Pour ces raisons, 32 % des ménages métis ont des besoins impérieux de logement (à peu près la moyenne pour les peuples autochtones).

La proportion de ménages métis ayant des besoins impérieux de logement est la même que pour les autres ménages autochtones même si, dans l'ensemble, la situation économique des Métis est légèrement meilleure que celle des autres peuples autochtones. Un pourcentage plus élevé de Métis en âge de travailler ont l'avantage d'avoir fait des études secondaires et trouvé un emploi. Par contre, une plus forte proportion de Métis appartiennent à des groupes dont les besoins impérieux de logement sont généralement plus marqués : les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes âgées à faible revenu vivant en milieu rural. De plus, la plupart des Métis résident dans des régions du pays où les conditions de logement des Autochtones sont parmi les plus lamentables, soit les grands centres urbains du nord des Prairies et les régions rurales isolées plus au nord et des Territoires du Nord-Ouest. En fin de compte, les avantages que de nombreux Métis possèdent par rapport aux autres peuples autochtones sont totalement compensés par les désavantages qui sont le lot de tant d'autres.

Les ménages d'Indiens inscrits

Trente-six pour cent des ménages d'Indiens inscrits ont des besoins impérieux de logement. Cela représente la majorité de la population autochtone vivant en dehors des réserves et ayant des besoins impérieux de logement.

Quatre ménages d'Indiens inscrits sur cinq vivant hors réserve résident dans des régions urbaines où les problèmes de logement sont reliés, en grande partie, à de faibles revenus. En 1990, le revenu de ces ménages ne représentait, en moyenne, que 70 % de celui des autres ménages urbains du pays et 44 % de ces ménages se situaient en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada. Plus des deux tiers des ménages indiens inscrits résidant en milieu urbain sont locataires et un peu moins de la moitié d'entre eux ont des besoins impérieux de logement. Une forte proportion de ménages d'Indiens inscrits locataires ont des problèmes d'abordabilité et une importante minorité de leurs

logements sont surpeuplés. C'est dans les villes de Winnipeg, Regina, Saskatoon et Vancouver que l'écart est le plus marqué entre le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et celui des ménages non autochtones.

Dans les régions urbaines, le faible niveau de revenu des ménages et le niveau élevé de besoins impérieux de logement sont directement attribuables à la faible proportion d'Indiens inscrits en âge de travailler qui ont un emploi. Un grand nombre de ces personnes ne peuvent pas trouver du travail à cause d'un faible niveau de scolarité, d'obstacles reliés à un handicap ou parce qu'il s'agit de parents seuls qui élèvent de jeunes enfants. Lorsque ces personnes trouvent du travail, il s'agit surtout d'emplois mal rémunérés dans le secteur de la vente et des services ou d'emplois non qualifiés ou semi-qualifiés. Il n'est pas étonnant que le quart des ménages d'Indiens inscrits vivant en milieu urbain sont constitués de femmes qui élèvent seules leurs enfants, et dont les trois quarts ont des besoins impérieux de logement.

La plupart des ménages d'Indiens inscrits vivant en milieu rural résident hors des réserves dans leurs terres ancestrales, surtout dans les régions isolées ou les plus au nord du pays. Les ménages d'Indiens inscrits vivant en milieu rural qui ont des besoins impérieux de logement se concentrent au nord des Prairies ainsi que dans les zones avoisinantes des Territoires du Nord-Ouest. Un bon nombre d'entre eux habitent des logements en mauvais état, sans installations sanitaires adéquates ou surpeuplés.

Les ménages d'Indiens non inscrits

Les conditions de logement des ménages d'Indiens non inscrits sont généralement meilleures que celles des autres peuples autochtones. Un plus fort pourcentage de ces ménages sont propriétaires de leur logement et une plus faible proportion d'entre eux éprouvent des problèmes d'abordabilité ou de surpeuplement. Néanmoins, l'incidence des besoins impérieux de logement chez les ménages d'Indiens non inscrits est de 24 %, ce qui représente beaucoup plus que le niveau des besoins chez les ménages non autochtones.

Des circonstances économiques plus favorables expliquent pourquoi les besoins impérieux de logement sont nettement moins marqués chez les ménages d'Indiens non inscrits que chez les autres peuples autochtones. Les Indiens non inscrits en âge de travailler ont davantage tendance à faire partie de la population active et ils occupent généralement de meilleurs emplois, dans des domaines plus stables de l'économie que leurs homologues autochtones. La géographie joue également un rôle. Une proportion nettement plus importante de ménages indiens non inscrits résident dans les régions plus riches du pays, c'est-à-dire l'Ontario urbain et la Colombie-Britannique rurale où les niveaux de besoins impérieux de logement des Autochtones sont généralement plus bas.

Néanmoins, d'importantes disparités subsistent entre le bien-être économique et les conditions de logement des Indiens non inscrits et de la population non autochtone. La situation des adultes en âge de travailler âgés de 15 à 44 ans explique en grande partie cet écart :

- la plupart sont très jeunes et un grand nombre d'entre eux ont un faible revenu parce qu'ils terminent tout juste leurs études ou débutent dans leur carrière;
- une proportion plus faible de ces adultes a fait des études postsecondaires par rapport à l'ensemble de la population;
- une plus forte proportion d'Indiens non inscrits ont des problèmes de santé à long terme et des handicaps et se trouvent confrontés à des obstacles sur le marché du travail;
- une plus forte proportion sont des familles monoparentales à faible revenu.

Par contre, une petite minorité néanmoins importante d'Indiens non inscrits âgés de 45 ans et plus éprouve beaucoup moins de besoins impérieux de logement. Ces personnes occupent des emplois de spécialistes et de cadres et ont un revenu plus élevé. Un grand nombre de gens qui ont dû renoncer à leur statut d'Indien pour poursuivre des études postsecondaires et des carrières plus rémunératrices font partie de cette population.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION ET MÉTHODE 1

Méthode 1

CHAPITRE 2 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES INUIT 3

Les besoins impérieux de logement de la population inuit 3

Les caractéristiques des Inuit en âge de travailler sur le plan de l'éducation, de l'emploi et du revenu et leur influence sur les besoins impérieux de logement 5

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement des Inuit 7

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des Inuit 8

Logements en dessous des normes 9

Résumé 10

CHAPITRE 3 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES MÉTIS 12

Les caractéristiques socio-démographiques, emplois, revenus et besoins impérieux de logement des Métis 12

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement chez les Métis 14

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des Métis 16

Logements en dessous des normes 17

Résumé 19

CHAPITRE 4 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES MÉNAGES INDIENS INSCRITS VIVANT EN DEHORS DES RÉSERVES 20

Les besoins impérieux de logement de la population d'Indiens inscrits 20

Les caractéristiques des Indiens inscrits en âge de travailler sur le plan de l'éducation, des handicaps, de l'emploi et du revenu et leur influence sur les besoins impérieux de logement 23

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement des Indiens inscrits 26

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens inscrits 28

Logements en dessous des normes 29

Résumé 31

CHAPITRE 5 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES MÉNAGES INDIENS NON INSCRITS **34**

Les besoins impérieux de logement des Indiens non inscrits 34

Les caractéristiques des Indiens non inscrits en âge de travailler sur le plan de l'éducation, des handicaps, de l'emploi et du revenu et leur influence sur les besoins impérieux de logement 37

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits 39

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits 40

Logements en dessous des normes chez les ménages d'Indiens non inscrits 42

Résumé 43

CHAPITRE 6 – RÉSUMÉ **44**

Les ménages inuit 44

Les ménages métis 45

Les ménages d'Indiens inscrits 45

Les ménages d'Indiens non inscrits 46

RÉFÉRENCES **47**

NOTES **50**

ANNEXE A – TABLEAUX STATISTIQUES **A-1**

ANNEXE B – LEXIQUE **B-1**

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion de ménages inuit, d'autres ménages autochtones et de ménages canadiens, selon la taille et besoins impérieux de logement des ménages inuit 4

Figure 2 : Les personnes qui se sont identifiées comme Inuit, selon l'âge et le sexe 5

Figure 3 : Niveau d'emploi et besoins impérieux de logement des Canadiens, Autochtones et Inuit adultes 6

Figure 4 : Besoins impérieux de logement des Inuit, par région et communauté inuit et pourcentage de logements en dessous des normes 8

Figure 5 : Proportion de ménages inuit propriétaires et locataires et besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation 8

Figure 6 : Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement selon certaines normes – Ensemble des ménages canadiens, ensemble des ménages autochtones et ménages inuit 9

Figure 7 : Besoins impérieux de logement par ville et par région, proportion de logements en dessous des normes et proportion de ménages métis 15

Figure 8 : Proportion de ménages métis ayant des besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation et l'emplacement en milieu rural ou urbain 18

Figure 9 : Pyramide des âges/sexe, Indiens inscrits vivant hors des réserves 21

Fgure 10 : Répartition des types de ménages indiens et non autochtones et présence d'autres personnes non incluses dans la famille de recensement 22

Figure 11 : Niveau d'emploi et besoins impérieux de logement des Canadiens et des Autochtones, indiens inscrits et non inscrits 25

Figure 12 : Besoins impérieux de logement, par ville et par région, des ménages d'Indiens inscrits et proportion de logements en dessous des normes 26

Figure 13 : Comparaison du revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et proportion de faibles revenus par rapport aux autres ménages autochtones et Canadiens, par région et par ville 27

Figure 14 : Proportion de ménages d'Indiens inscrits ayant des besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation et selon que le logement est en milieu rural ou urbain 30

Figure 15 : Répartition des types de ménages et présence d'autres personnes non incluses dans la famille de recensement pour les ménages d'Indiens non inscrits, d'autres Autochtones et de non Autochtones 35

Figure 16 : Les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits, par ville et par région 39

Figure 17 : Proportion de ménages d'Indiens non inscrits ayant des besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation et le milieu, rural ou urbain 41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre et proportion de personnes et de ménages inuit ayant des besoins impérieux de logement 3

Tableau 2 : Nombre et pourcentage de personnes et de ménages métis ayant des besoins impérieux de logement 12

Tableau 3 : Nombre et pourcentage de personnes et de ménages ayant le statut d'Indien inscrit vivant hors des réserves et ayant des besoins impériaux de logement 20

Tableau 4 : Nombre et proportion de personnes et de ménages d'Indiens non inscrits et nombre et proportion ayant des besoins impérieux de logement 33

Tableau A.1 : Besoins impérieux de logement, par groupe, région, secteur, communauté, milieu urbain ou rural et mode d'occupation A-2

Tableau A.2 : Besoins impérieux de logement pourcentage de ménages dont le logement est en dessous de normes précises par groupe autochtone, région et secteur, milieu urbain ou rural et mode d'occupation A-6

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION ET MÉTHODE

Nous savons que de nombreux peuples autochtones du Canada ont éprouvé d'énormes problèmes de logement. Un certain nombre d'études de cas réalisées au cours des dernières décennies ont fait état de logements de mauvaise qualité, insalubres et surpeuplés, tant au sein des divers groupes autochtones que dans l'ensemble de cette communauté. Néanmoins, en raison de la diversité des méthodologies employées, il a été difficile d'établir des comparaisons et d'obtenir une perspective globale.

Le but du présent rapport est de consolider la documentation récente en employant une méthodologie normalisée pour explorer le vaste éventail de problèmes que connaissent tous les peuples autochtones. Ce faisant, elle corrobore les conclusions selon lesquelles il existe d'importantes différences dans les conditions de logement des divers groupes autochtones résidant hors des réserves. En traçant un portait distinct des Inuit, des Métis, des Indiens inscrits et des Indiens non inscrits, ce rapport explore la façon dont les conditions varient en expliquant pourquoi. Il fournit également des statistiques détaillées sur l'incidence et la nature des besoins impérieux de logement de chaque groupe autochtone (annexe A). Ces statistiques sont présentées selon le mode d'occupation des logements, tant au niveau national que régional ainsi que pour certaines communautés choisies.

Méthodologie

L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) et le recensement de 1991 sont deux des sources d'information les plus riches et les plus complètes qui éclairent sur les conditions de logement des peuples autochtones du Canada. Les normes du modèle des besoins impérieux de logement de la SCHL sont appliquées à ces données afin d'évaluer les besoins impérieux de logement des ménages autochtones. Un certain nombre d'autres indicateurs servent également à mettre en lumière les besoins particuliers et autres des ménages autochtones sur le plan du logement.

Le rapport commence par un bref aperçu général du modèle des besoins impérieux de logement et des autres indicateurs de besoins impérieux de logement. Nous examinerons ensuite la nature des données utilisées et les problèmes qui peuvent limiter la validité de leur interprétation. Les expressions et les concepts utilisés pour l'analyse des besoins impérieux de logement des Autochtones sont définis à l'annexe B.

Besoins impérieux de logement

Le gouvernement canadien, les organismes de logement provinciaux et autres se servent du modèle des besoins impérieux de logement pour surveiller les conditions d'habitation et contribuer à la conception, à la prestation et à l'évaluation d'initiatives de logement social. Ce modèle, qui reflète les valeurs canadiennes contemporaines et la technologie actuelle de l'habitation sert ici à évaluer et à comparer les conditions de logement des Canadiens appartenant à divers groupes autochtones avec celles des Canadiens non autochtones.

Le modèle des besoins impérieux de logement se fonde sur le principe voulant qu'un ménage devrait avoir accès à un logement dans un état satisfaisant, d'une superficie adéquate à un coût abordable. Le logement est évalué en fonction des **normes** ci-après :

- **État du logement** – Un logement ne répond pas aux normes si ses résidents considèrent qu'il a besoin d'importantes réparations (p. ex., si la plomberie ou l'électricité est défectueuse ou si des réparations structurelles doivent être apportées aux murs, aux planchers ou aux plafonds) ou s'il n'a pas d'installations sanitaires adéquates;

- **Taille du logement** – Un logement ne répond pas aux normes et est surpeuplé si le nombre de chambres disponibles est inférieur à celui que prescrit la Norme nationale d'occupation (NNO) (voir annexe B);

- **Abordabilité** – Un logement ne répond pas aux normes si le ménage doit y consacrer 30 % ou plus de son revenu.

Un ménage a des besoins impérieux de logement si l'une de ces normes n'est pas atteinte et s'il doit dépenser 30 % ou plus de son revenu pour payer le loyer moyen d'un autre logement du marché local répondant aux normes.

Le modèle des besoins impérieux de logement présente l'avantage de pouvoir être appliqué de façon générale et d'utiliser des normes uniformes qui permettent d'établir des comparaisons entre des populations différentes. Toutefois, il ne peut pas être utilisé pour les personnes résidant dans les réserves, comme c'est le cas d'un ménage autochtone sur cinq[2].

Autres mesures utilisées pour évaluer les besoins impérieux de logement

De nombreux ménages autochtones ne bénéficient pas des conditions de logement qui sont normalement celles de l'ensemble de la population. Le présent rapport évalue dans quelle mesure cette situation prévaut en se servant d'indicateurs qui indiquent, d'une part, le niveau de satisfaction vis-à-vis des installations disponibles à domicile et, de l'autre, l'inscription sur les listes d'attente pour les logements subventionnés.

Sources des données : Le recensement de 1991 et *l'Enquête auprès des peuples autochtones*

Le présent rapport se sert des données fournies par les personnes qui ont déclaré être Autochtones dans l'EPA, la première enquête post censitaire auprès des Autochtones du Canada. L'EPA fournit des précisions supplémentaires à propos des questions posées dans le recensement de même que des renseignements sur les conditions sanitaires et les conditions de vie (Statistique Canada, non daté). L'EPA a été réalisée, sur une base volontaire, auprès d'un échantillon de ménages dans lesquels au moins une personne avait déclaré, lors du recensement, être d'origine autochtone, membre d'une bande ou un Indien inscrit. Des données détaillées ont été recueillies auprès des personnes qui s'étaient déclarées Autochtones ou Indiens inscrits dans le cadre de l'EPA.

Les répondants qui se sont identifiés comme Autochtones dans le cadre de l'EPA ont été reliés à des données personnelles et familiales supplémentaires tirées du recensement de 1991. À l'aide de ces renseignements, les besoins impérieux de logement ont été mesurés en appliquant les normes de la SCHL. Comme les résultats de toute enquête, ces renseignements doivent être utilisés avec prudence et jugement. La représentation insuffisante des Autochtones dans le recensement et l'EPA est une source particulière d'inquiétude, notamment en ce qui concerne :

- le fait que les Indiens inscrits vivant hors des réserves ne sont pas suffisamment couverts;
- l'exclusion des Autochtones vivant dans des logements communs (maisons de chambres et hôtels) et des sans-abri (sans domicile fixe).

De plus, on constate un déséquilibre inexpliqué entre le nombre d'hommes et de femmes qui s'identifient comme Autochtones vivant hors des réserves en dehors du Grand Nord. En effet, beaucoup plus de femmes que d'hommes ont déclaré une identité autochtone dans l'EPA. Il se peut donc que les chiffres ne soient pas complets. Dans les régions urbaines, où ce déséquilibre est le plus marqué, c'est peut-être le résultat d'une couverture insuffisante des logements et établissements qui abritent un bon nombre d'hommes autochtones (p. ex., maisons de chambres, hôtels et refuges). Il se peut aussi que certains hommes d'origine autochtone soient moins portés à s'identifier comme Autochtones (voir Ark Research Associates, 1996).

Néanmoins, pour ce qui est d'explorer les caractéristiques générales des besoins impérieux de logement et leurs corrélats, les données du recensement et de l'EPA sont largement suffisantes. Les chapitres suivants indiquent clairement que les différences dans les besoins impérieux de logement des ménages autochtones et des autres ménages canadiens sont souvent si importantes que les biais examinés ici n'ont sans doute que des conséquences limitées[3].

CHAPITRE 2 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES INUIT

L'aide gouvernementale au logement a mis des logements abordables à la disposition d'une forte proportion de ménages inuit, mais un grand nombre d'entre eux habitent toujours des logements surpeuplés qui sont souvent en dessous des normes. La faiblesse des revenus résultant d'un bas niveau de scolarité, d'un chômage élevé et d'emplois précaires et mal rémunérés empêche de nombreux ménages inuit d'avoir accès à des logements adéquats. La faiblesse des revenus est également attribuable à la quantité importante de biens et de services que les Inuit produisent pour assurer leur subsistance ou qu'ils transigent en nature. Leur incapacité à se loger décemment se trouve exacerbée par le coût élevé du transport de matériaux et de la construction de logements de qualité dans les régions isolées aux températures extrêmes où résident de nombreux Inuit.

Les besoins impérieux de logement de la population inuit

En 1991, 36 080 personnes ont déclaré être Inuit. Elles se répartissaient dans 9 605 ménages[4]. Le Tableau 1 indique que 47 % de ces personnes et 40 % de leurs ménages avaient des besoins impérieux de logement, ce qui représente une proportion beaucoup plus forte que pour les autres peuples autochtones[5] vivant hors des réserves (32 %) ou les autres ménages canadiens. La proportion des ménages inuit ayant des besoins impérieux de logement est également plus élevée que celle des autres groupes autochtones et elle serait plus que deux fois et demie supérieure à celle des ménages non autochtones.

La très forte proportion d'Inuit ayant des besoins impérieux de logement est un important indice quant au principal problème de logement que connaissent les Inuit, soit le surpeuplement. Le surpeuplement est surtout relié à la taille du ménage. La Figure 1 montre que les ménages inuit comptent généralement plus de personnes que les autres ménages autochtones vivant hors des réserves ou les autres ménages canadiens. Ils comptent en moyenne 4,3 personnes contre 3,3 et 2,7 respectivement. Dans l'ensemble, les 8 % d'Autochtones qui sont Inuit résident dans seulement 5 % des ménages autochtones vivant hors des réserves. Plus particulièrement, la Figure 1 indique qu'une proportion beaucoup plus forte de la population inuit réside dans des logements abritant six personnes ou plus. La Figure 1 montre également que les besoins impérieux de logement sont surtout marqués dans les ménages où le surpeuplement constitue un facteur dominant. Étant donné que de nombreux Inuit vivent dans ces ménages qui comptent de nombreuses personnes, il n'est pas étonnant que les Inuit représentent 11 % des Autochtones vivant hors des réserves qui ont des besoins impérieux de logement.

Voici quelques-uns des principaux facteurs de surpeuplement des logements inuit :

- Une très vaste proportion d'Inuit sont de jeunes enfants (Figure 2). Trente-sept pour cent des Inuit sont âgés de moins de 15 ans, contre 34 % pour les autres Autochtones vivant hors des réserves et 21 % pour les Canadiens non autochtones[6].

Tableau 1 :
Nombre et proportion de personnes et de ménages inuit ayant des besoins impérieux de logement[1]

	Total	Nombre ayant des besoins impérieux de logement	% ayant des besoins impérieux de logement
Personnes inuit	36 080	16 970	47 %
Ménages inuit	9 605	3 815	40 %
Voir Note 4			

Figure 1 :
Proportion de ménages inuit, d'autres ménages autochtones et de ménages canadiens, selon la taille, et besoins impérieux de logement des ménages Inuit

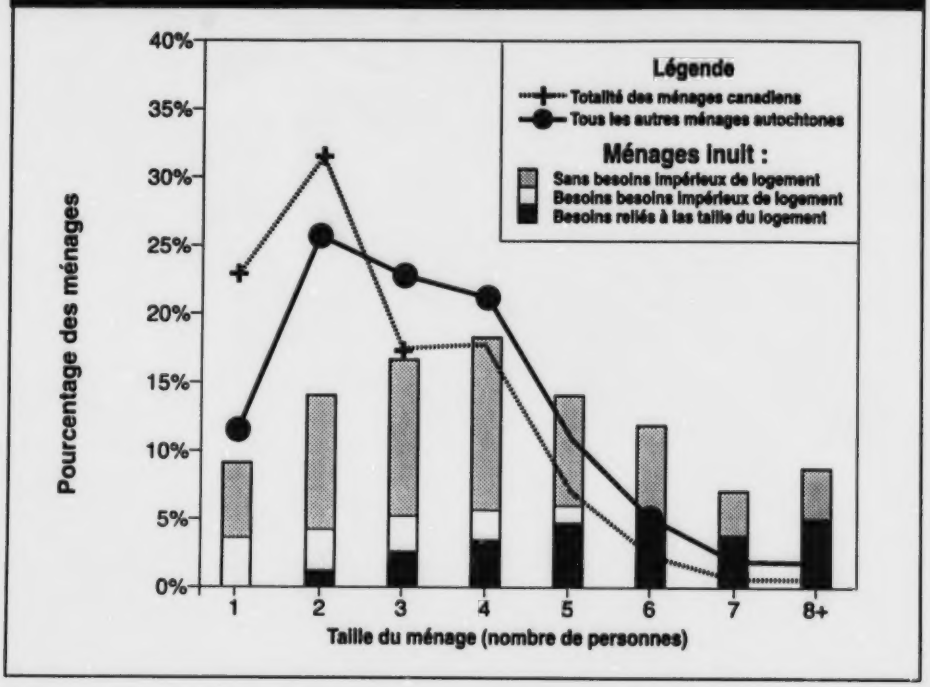

- L'espérance de vie ayant été plus courte par le passé, il y a relativement peu d'Inuit âgés et ces derniers ont tendance à vivre dans des ménages plus petits. Par contre, comme la mortalité infantile a beaucoup diminué ces dernières décennies, une forte proportion de la population est maintenant composée de jeunes adultes âgés de 15 à 34 ans. Un grand nombre d'entre eux vivent avec leurs enfants (Young, 1994). Par conséquent, plus de 75 % des ménages inuit comprennent des enfants célibataires contre 65 % pour les autres ménages autochtones et 46 % pour les autres ménages canadiens.

- Une culture qui favorise des familles étendues alliée à une pénurie de logement dans de nombreuses localités isolées du Nord a donné un grand nombre de ménages étendus ainsi qu'une forte proportion de ménages comprenant des enfants âgés de 15 ans et plus (Canada, Chambre des communes, 1992). Le quart des logements inuit abritent plus d'une famille ou une famille plus au moins une personne qui ne fait pas partie de la famille de recensement (voir Lexique, Annexe B), contre 16 % pour les ménages autochtones vivant hors des réserves et 7 % pour les ménages non autochtones. Chez les Inuit, les personnes handicapées et les parents célibataires ont particulièrement tendance à vivre dans des ménages étendus.

Ces généralités sont particulièrement importantes pour les 77 % de ménages inuit qui résident dans le Grand Nord et les 68 % qui vivent en milieu rural. Dans les régions rurales, 84 % des ménages comprennent des enfants et 29 % sont des ménages étendus. C'est dans le Grand Nord et dans les régions rurales que les besoins impérieux de logement sont les plus marqués et que le surpeuplement pose un problème particulièrement grave. Les besoins impérieux de logement sont encore plus élevés lorsque les familles étendues comprennent une personne handicapée[7] ou une famille monoparentale[8].

Figure 2 :
Les personnes qui se sont identifiees comme Inuit selon l'âge et le sexe

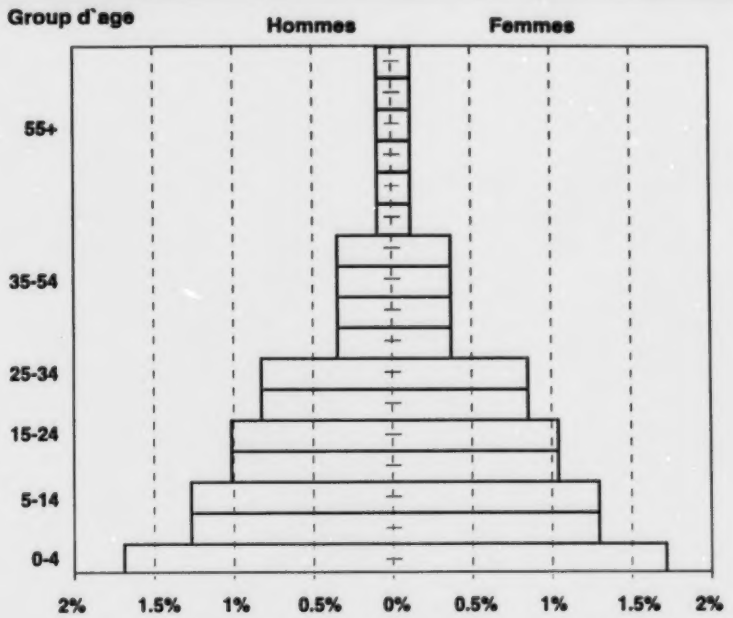

Les caractéristiques des Inuit en âge de travailler sur le plan de l'éducation, de l'emploi et du revenu et leur influence sur les besoins impérieux de logement

Le revenu moyen des ménages inuit est faible, surtout si on le compare à ceux des autres ménages du Grand Nord. Cela est dû en partie aux caractéristiques que présentent les adultes inuit âgés de 15 à 64 ans sur le plan de l'éducation et de l'emploi.

- Une très forte proportion (42 %) des adultes inuit n'ont pas fait d' études secondaires et seulement une faible proportion d'entre eux (25 %) ont fait des études postsecondaires. Par contre, seulement 17 % des autres peuples autochtones vivant hors des réserves et 9 % de l'ensemble des Canadiens n'ont pas fait d'études secondaires et 35 % de ces Autochtones adultes ainsi que 47 % de l'ensemble des Canadiens ont fait des études postsecondaires[9]. Comme pour l'ensemble de la population, le niveau des besoins impérieux de logement des Inuit adultes est fortement relié à leur niveau de scolarité. Cela va de 56 % des personnes qui n'ont pas fait d'études secondaires à 39 % de celles qui ont fait des études secondaires et 14 % de celles qui possèdent un diplôme universitaire.

- Les Inuit adultes ont moins tendance à occuper un emploi que les autres Autochtones vivant hors des réserves ou la population canadienne adulte en général. Dans l'ensemble, 44 % des Inuit adultes avaient un emploi en 1991, contre 49 % des autres Autochtones et 70 % de la totalité des Canadiens (Figure 3). Ce faible taux d'emploi résulte de la combinaison de deux facteurs : un taux de chômage élevé (en 1991, 25 % des Inuit étaient en chômage contre 23 % des autres Autochtones et 10 % des autres Canadiens) et une forte proportion d'adultes qui ne font pas partie de la population active

(40 % contre 35 % des autres Autochtones et 22 % des autres Canadiens). Le faible taux de participation au marché du travail et le taux de chômage élevé ont été reliés à l'absence de base économique adéquate dans le Grand Nord (Canada, Chambre des communes, 1992). La Figure 3 montre que les besoins impérieux de logement des Inuit adultes, qui s'élèvent à 53 % pour les chômeurs ou ceux qui ne font pas partie de la population active tombent à 36 % pour les personnes qui ont un emploi. Néanmoins, même parmi ces dernières, les besoins impérieux de logement sont, là encore, deux fois supérieurs à ceux des autres Autochtones adultes qui ont un emploi. Les besoins impérieux de logement des travailleurs inuit résidant dans les régions rurales sont particulièrement élevés (44 %).

- Plus du tiers des Inuit qui travaillent ont un emploi manuel ou semi-qualifié. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que pour les autres peuples autochtones (32 %), mais nettement supérieur aux 8 % enregistrés pour les non-Autochtones. La plupart des emplois de cette région sont peu rémunérés et, étant donné les changements structurels qui s'opèrent dans l'économie canadienne, ils sont de plus en plus difficiles à trouver. Un peu moins de la moitié (48 %) des Inuit qui occupent ce genre d'emplois ont des besoins impérieux de logement. Les adultes des régions rurales ont davantage tendance à occuper ce type d'emplois (37 %) et la majorité d'entre eux (51 %) ont des besoins impérieux de logement.

Figure 3 :
Niveau d'emploi et besoins impérieux de logement des Canadiens, Autochtones et Inuit adultes

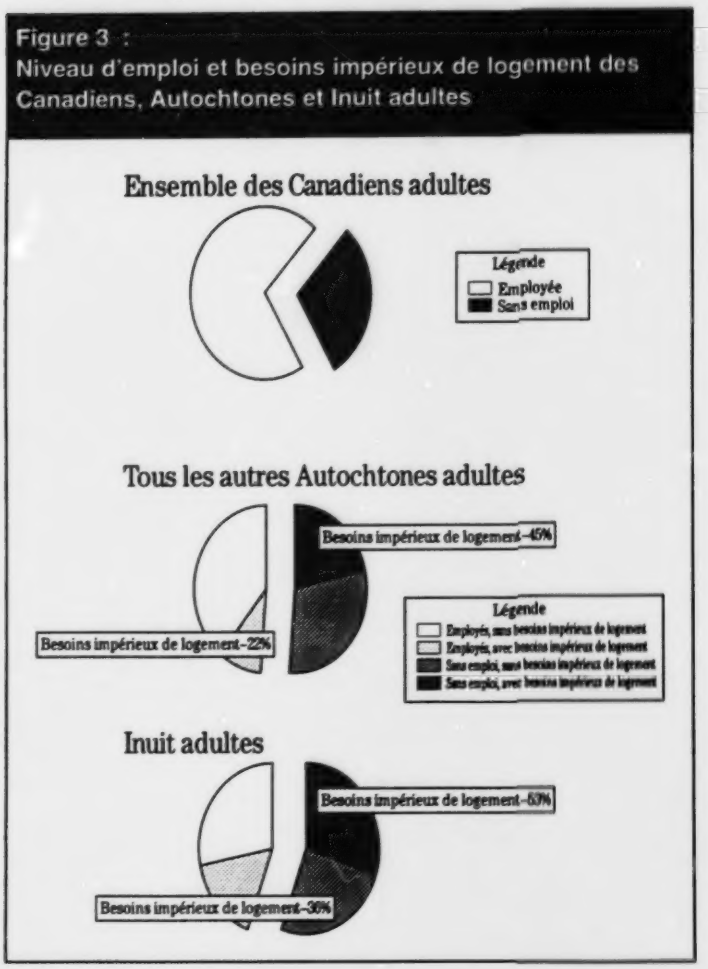

- Une bonne partie de l'économie inuit des régions rurales est une économie locale et informelle qui repose sur la chasse, la cueillette et le troc. En conséquence, seule une partie de l'économie se fonde sur des transactions monétaires et l'argent est peu abondant. Les Inuit adultes qui vivent dans les régions rurales ont davantage tendance à consacrer de longues périodes à des activités de subsistance que les autres Autochtones adultes : 22 % de tous les adultes (y compris deux hommes sur cinq vivant dans les régions rurales) y avaient consacré quatre semaines ou plus contre 12 % des autres Autochtones adultes. Ils ont également plus tendance à se livrer à des activités rémunératrices non monétaires (35 %). Le niveau des besoins impérieux de logement est légèrement plus élevé chez ceux qui se livrent à des activités de subsistance pendant de longues périodes dans les régions rurales (54 % contre 51 %) et ceux qui font du troc (48 % contre 45 %). Dans

ces régions, le logement est construit à l'aide de matériaux fabriqués dans d'autres coins du pays. Ces matériaux doivent être achetés dans l'économie officielle et les frais de transport élevés rendent leur acquisition très coûteuse (voir Ark Research Associates, 1996 et Duhaime, 1982). En raison de l'incapacité des gens à acheter des matériaux, davantage de logements sont surpeuplés et en mauvais état étant donné que l'ensemble de la communauté doit se partager les maigres ressources en logement.

Le revenu moyen des ménages inuit était inférieur de 18 % à la moyenne nationale en 1990. Cette différence, bien qu'importante, ne reflète pas fidèlement la situation étant donné que, dans le Nord, les salaires et les prestations sociales sont plus élevés qu'ailleurs au Canada pour tenir compte du coût élevé de la vie (Conseil national du bien-être social, 1992). Dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, le revenu moyen des ménages inuit équivaut à seulement 61 % de celui des non-Inuit (tiré de Statistique Canada, 1992b)[10]. Cette différence importante découle de trois facteurs : la faible participation des Inuit à la population active, la concentration des travailleurs dans des emplois relativement mal rémunérés et la dépendance de nombreux Inuit vis-à-vis des activités de subsistance ou du troc.

Malgré des revenus très faibles, seulement 12 % des ménages inuit et 8 % de la population du Grand Nord consacrent 30 % ou plus de leur revenu à se loger. De plus, l'abordabilité est un facteur uniquement pour le quart des ménages qui ont des besoins impérieux de logement. Par comparaison avec les autres ménages autochtones ou l'ensemble de la population, ce sont des proportions assez faibles. La norme d'abordabilité est relativement peu importante dans le Grand Nord étant donné que de nombreux ménages inuit vivent dans des logements sociaux ou subventionnés; dans les Territoires du Nord-Ouest, les loyers des bénéficiaires de l'aide sociale sont entièrement subventionnés. Le niveau élevé des besoins impérieux de logement des Inuit est surtout relié à l'absence de ressources économiques permettant de trouver des solutions adéquates sur le plan du logement.

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement des Inuit

Les besoins impérieux de logement des Inuit se concentrent dans le Grand Nord où résident 77 % des ménages inuit. Dans cette région, 45 % des ménages ont des besoins impérieux de logement au lieu de 24 % pour le reste du pays[11]. Néanmoins, même dans le Grand Nord, comme l'indique la Figure 4, le niveau des besoins varie énormément. Il va de 30 % au Labrador et 29 % dans le nord du Québec (Nunavik) à 39 % dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et 55 % dans la région qui doit bientôt devenir le Nunavut (qui constitue maintenant l'est des Territoires du Nord-Ouest.).

Même dans ces régions, le niveau des besoins varie largement. Par exemple, la Figure 4 montre qu'à Nain, sur la côte du Labrador, plus de la moitié des ménages (52 %) ont des besoins impérieux de logement contre un peu plus du quart pour l'ensemble du Labrador. Dans le futur Nunavut où les besoins impérieux de logement sont généralement élevés, il y a également des problèmes plus marqués dans des régions plus isolées. Par exemple, à Arviat où résidaient 255 ménages inuit en 1991, 62 % de ces ménages avaient des besoins impérieux de logement contre 42 % pour la communauté plus importante d'Iqaluit (voir Annexe A)[12].

À l'exception de Nain où une partie importante du parc résidentiel est en dessous des normes, la grande variabilité des besoins impérieux de logement est reliée à l'incidence du surpeuplement. La proportion de ménages qui ont un besoin impérieux de logement et qui vivent dans des maisons en dessous des normes varie entre 12 % au Labrador, un niveau qui se situe entre le cinquième et le quart du parc de logements dans le nord du Québec et l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et 43 % dans le futur Nanavut.

Figure 4 :
Besoins impérieux de logement des Inuit par region et communautés inuit et pourcentage de logement en dessous des normes

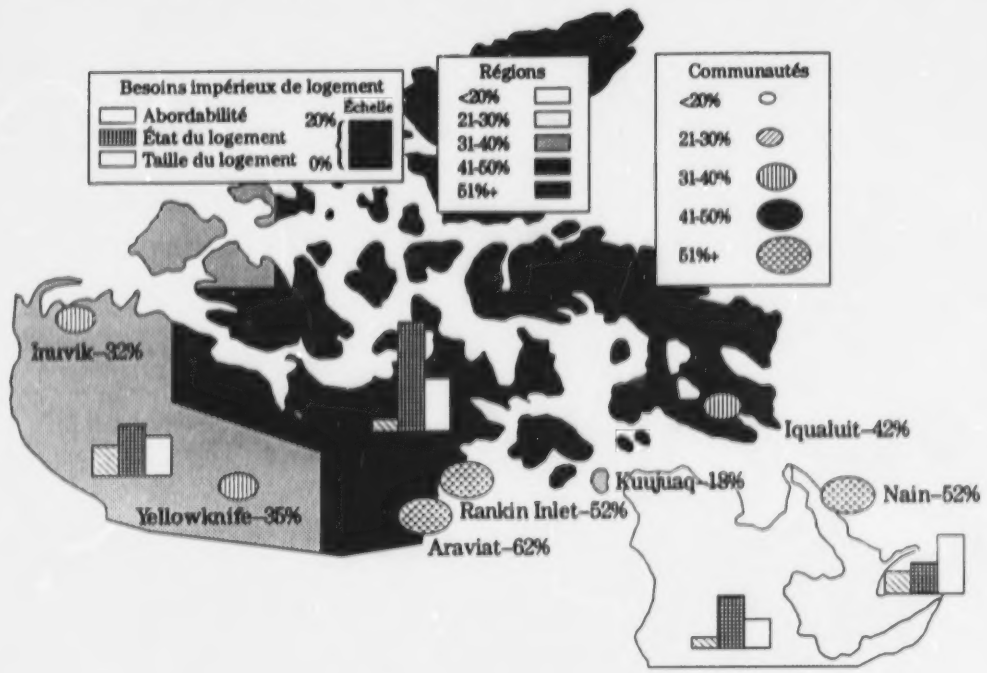

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des Inuit

Encore plus que les autres peuples autochtones, les Inuit sont surtout des locataires. Dans l'ensemble, 74 % des ménages inuit sont locataires contre 64 % des autres ménages autochtones vivant hors des réserves et 37 % de la totalité des Canadiens. Contrairement aux autres peuples autochtones, les ménages inuit ont encore plus tendance à louer leur logement s'ils résident dans une région rurale (77 % contre 66 % des ménages urbains). Les locataires prédominent dans deux régions, soit le nord du Québec (96 %) et le futur Nanavut (91 %). Dans ces deux régions, la plupart des ménages inuit louent des logements sociaux. Au Labrador, toutefois, où la plupart des programmes de logements sociaux ont été orientés vers l'accession à la propriété, 73 %

Figure 5 :
Proportion de ménages inuit propriétaires et locataires et besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation

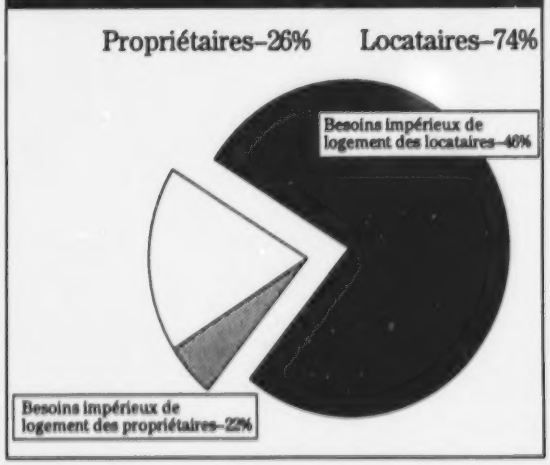

Figure 6 :
Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement selon certaines normes - Ensemble des ménages canadiens, ensemble des ménages autochtones et ménages inuit

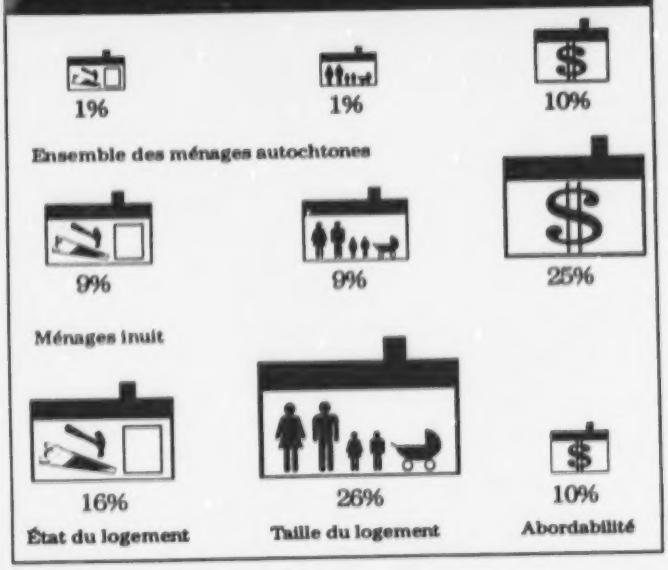

des ménages inuit possèdent leur logement et ils représentent près de la moitié de tous les propriétaires inuit. Les différences dans les modes d'occupation sont donc fortement reliées aux variations dans les programmes de logement social provinciaux et territoriaux.

Dans l'ensemble, les besoins impérieux de logement sont largement deux fois plus élevés chez les locataires que chez les propriétaires (46 % contre 22 %) (Figure 5). Cependant, le Labrador fait encore une fois exception étant donné que 30 % des propriétaires et des locataires ont des besoins impérieux de logement. Plus de 60 % des ménages inuit propriétaires qui ont des besoins impérieux de logement résident au Labrador où les besoins impérieux de logement des propriétaires sont deux fois plus marqués que dans le reste du pays.

Chez les locataires, les besoins impérieux de logement atteignent un niveau maximum de 58 % dans le futur Nanavut et tombent à 42 % dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest et à 29 % dans le nord du Québec. Pour les locataires qui ont des besoins impérieux de logement, le surpeuplement est le facteur prédominant, surtout au Nunavut où 45 % des ménages locataires vivent dans des logements trop exiguës. Chez les propriétaires, les besoins sont surtout attribuables au mauvais état des logements étant donné que 77 % des logements du Labrador appartenant à des Inuit sont en dessous des normes à cet égard.

Logements en dessous des normes

Comme le montre la Figure 6, vingt-six pour cent des ménages inuit occupent des logements surpeuplés, ce qui représente un niveau plus que 20 fois supérieur à celui des ménages non autochtones et pratiquement trois fois supérieur à celui des autres ménages autochtones. De plus, 16 % des ménages inuit ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils occupent une habitation en mauvais état. C'est plus que 14 fois le niveau enregistré par les ménages non autochtones et nettement plus que les 9 % d'autres ménages autochtones dans la même situation.

Toutefois, la proportion de ménages inuit ayant des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité est semblable à celle des ménages non autochtones. En outre, cette proportion est beaucoup plus faible que celle des autres ménages autochtones (10 % contre 25 %). Ces différences reflètent en grande partie la forte proportion des ménages inuit qui résident dans le Grand Nord, dans les régions rurales, ou les deux, et où l'abordabilité pose généralement moins de problèmes que la taille ou l'état du logement.

Le pourcentage de logements surpeuplés est anormalement élevé chez les Inuit, par rapport aux autres ménages autochtones des régions rurales (32 % contre 9 %). Comme nous l'avons déjà souligné, cette situation est attribuable au fait que des familles nombreuses vivent dans de petits

logements, surtout des logements sociaux. C'est aussi parce que les ménages ont un revenu trop faible pour pouvoir construire ou acheter une habitation plus spacieuse. Dans les régions rurales, les besoins impérieux de logement touchent 62 % des personnes qui résident avec des familles de recensement sans en faire partie, 55 % des enfants âgés de 15 ans et plus et 56 % des ménages comptant plusieurs familles.

Le problème des logements surpeuplés est dû en partie à une pénurie de logements sociaux dans le Grand Nord. En raison de cette pénurie et de la dépendance généralisée vis-à-vis du logement social, les Inuit risquent deux fois plus que les autres Autochtones qui résident en dehors des réserves de se trouver sur une liste d'attente pour un logement (16 % contre 7 %).

Le problème des logements surpeuplés est grave et souvent extrême pour les ménages inuit du Grand Nord. Dans l'ensemble, 44 % des habitations occupées par ces ménages sont surpeuplées. Huit sur 10 d'entre eux ont des besoins impérieux de logement et le quart ont un revenu au-dessus du seuil des besoins impérieux. Le problème est particulièrement grave dans la région qui doit bientôt devenir le Nunavut où une majorité importante de ménages occupent des logements dont la taille est en dessous des normes nationales. De plus, le problème est extrême pour de nombreux ménages inuit. Pour être convenablement logé, près d'un ménage et demi rural sur cinq, soit quatre fois plus que d'autres ménages autochtones, aurait besoin de deux chambres à coucher ou plus.

Dans le Grand Nord, un peu moins du cinquième des ménages inuit ont des besoins impérieux de logement si l'on tient compte de l'état de l'habitation qu'ils occupent. Cela représente deux fois la proportion pour les autres ménages autochtones vivant hors des réserves. La plupart de ces logements du Grand Nord sont en mauvais état même s'ils sont relativement neufs par rapport aux autres habitations autochtones ou non autochtones en dehors des réserves (CAIN, 1995). Cette situation est due en partie à l'usure considérable qui accompagne le surpeuplement.

Les conditions climatiques extrêmes du Grand Nord et la nécessité de passer la majeure partie de l'année à l'intérieur accentuent les effets du surpeuplement et accélèrent la dégradation des matériaux. De plus, la proportion importante de ménages qui vivent de la chasse, de la pêche et de la cueillette et qui traitent leurs « prises » à domicile voient leur logement se dégrader prématurément (Pauktuutit, 1995).

Les trois quarts des ménages inuit qui habitent un logement en mauvais état se trouvent au Labrador et dans le futur Nunavut. La plupart de ces ménages occupent également un logement trop petit. Néanmoins, dans ces deux régions, la nature des problèmes de logement varie. Dans le futur Nanavut, où presque tous les ménages sont locataires, le logement est surtout inadéquat parce qu'il est en mauvais état. Par contre, au Labrador, les ménages qui ont des besoins impérieux de logement sont surtout propriétaires. Pour la plupart, ils occupent un logement en dessous des normes parce qu'il est en mauvais état, mais c'est souvent aussi parce qu'il n'a pas d'installations sanitaires adéquates. (SCHL, 1992a et Ark Reseach Associates, 1996.)

Relativement peu de ménages inuit vivent dans des habitations en dessous des normes d'abordabilité. Seulement un ménage sur 10 qui ont des besoins impérieux de logement consacre 30 % ou plus de son revenu à se loger. Cette situation généralisée est attribuable à l'aide financière importante qui est offerte dans la majeure partie du Grand Nord pour le logement. Par exemple, les logements sociaux à loyer modique prédominent dans une bonne partie des Territoires du Nord-Ouest et du nord du Québec. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'allocation-logement qui fait partie de l'aide sociale couvre la totalité des frais (Conseil du bien être social, 1992). Dans le Grand Nord, 5 % seulement des ménages inuit ont des besoins impérieux de logement et dépensent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger.

En grande partie parce que les logements sont trop petits pour la taille du ménage, les Inuit des régions isolées ont moins tendance à être satisfaits

de leur habitation que les autres peuples autochtones. Trente-cinq pour cent des ménages inuit des régions rurales (qui représentent 41 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement) se disent quelque peu ou totalement insatisfaits de leur logement, contre 17 % pour les autres peuples autochtones qui vivent hors des réserves. Plus de 60 % de ces ménages se disent mécontents du nombre de chambres disponibles[13].

Résumé

La taille importante des ménages inuit, l'insuffisance du parc résidentiel et des logements souvent trop petits sont autant de facteurs qui causent le surpeuplement des logements inuit. Cela explique pourquoi 40 % des ménages inuit ont des besoins impérieux de logement. Ces ménages ont également beaucoup plus tendance que les autres ménages canadiens à occuper des logements inadéquats. La plupart de leurs logements sont en mauvais état, s'usent de façon accélérée parce qu'ils sont surpeuplés, parce qu'ils servent souvent à des activités de subsistance et parce qu'ils subissent les effets d'un climat rigoureux. D'un autre côté, une forte proportion des logements inuit sont des logements sociaux à loyer modique et la partie des prestations d'aide sociale destinée au logement couvre entièrement le loyer de la plupart des bénéficiaires du Grand Nord. Une proportion relativement limitée de ménages inuit à faible revenu a donc des besoins impérieux de logement du fait qu'elle consacre 30 % ou plus de son revenu à se loger.

Les besoins impérieux de logement sont fortement reliés à l'emploi et au niveau de scolarité des Inuit en âge de travailler. Seulement une minorité d'entre eux ont un emploi. En outre, une minorité importante occupent des emplois semi-qualifiés ou non qualifiés qui ont tendance à être précaires. Le chômage est en partie attribuable au faible niveau de scolarité de même qu'à la limitation de la base économique du Grand Nord où résident la plupart des Inuit. De plus, de nombreux Inuit dépendent, au moins en partie, d'activités de subsistance et du troc. Les revenus des ménages sont donc faibles dans des régions où il coûte cher de construire et d'entretenir une habitation. La faiblesse des revenus limite les choix de logement des Inuit et, en contribuant à des conditions de logement inadéquates, elle mène à un niveau élevé de besoins impérieux de logement.

Les besoins impérieux de logement sont les plus marqués dans le Grand Nord, mais ils varient considérablement d'une région à l'autre et d'une communauté à l'autre. La Figure 4 montre que les besoins impérieux de logement existent principalement dans les localités les plus isolées de l'est des Territoires du Nord-Ouest, qui doit bientôt devenir le Nunavut. Dans le Grand Nord, le besoin de logement se concentre surtout chez les locataires. C'est surtout le cas des locataires du Nunavut où des logements sociaux sont surpeuplés. La plupart des ménages inuit propriétaires résident au Labrador, ce qui reflète les efforts positifs déployés par le Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones dans cette région. Néanmoins, les propriétaires qui ont des besoins impérieux de logement y sont également concentrés, car un bon nombre occupent des habitations en dessous des normes[14].

CHAPITRE 3 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES MÉTIS

À certains égards, les ménages métis ont une situation économique légèrement meilleure que celle des autres peuples autochtones. Une plus grande proportion de Métis en âge de travailler ont un emploi et un grand nombre d'entre eux ont des emplois mieux rémunérés. Néanmoins, le revenu moyen des ménages n'est que légèrement supérieur et les besoins impérieux de logement sont à peine moins marqués que ceux des autres Autochtones. En même temps, les besoins impérieux de logement sont nettement plus élevés que pour les non-Autochtones. Cette situation s'explique en partie par les besoins particulièrement élevés de la forte proportion de Métis qui sont des familles monoparentales, des personnes handicapées ou des personnes âgées vivant en milieu rural. Cela s'explique aussi en partie par la géographie. De nombreux ménages métis résident dans des régions où les conditions de logement sont médiocres pour la plupart des résidents autochtones, surtout dans certaines villes des Prairies et dans les localités les plus au nord et les plus isolées des provinces des Prairies.

Caractéristiques socio-démographiques, emplois, revenus et besoins impérieux de logement des Métis

En 1991, 131 260 **personnes** se sont identifiées comme Métis et elles résidaient dans 63 020 **ménages** métis[15]. Les Métis représentent 29 % de la totalité des Autochtones vivant hors des réserves et ils font au moins partie de 32 % des ménages autochtones vivant hors réserve.

Le Tableau 2 indique que 33 % des Métis ont des besoins impérieux de logement, ce qui représente une proportion légèrement plus faible que pour les autres peuples autochtones[16]. Le Tableau 2 indique aussi que 32 % des ménages métis ont des besoins impérieux de logement. Ce niveau[17] est presque identique à celui des autres ménages autochtones, mais plus que deux fois supérieur à celui des autres ménages canadiens.

Les caractéristiques démographiques des Métis sont très semblables à celles des autres peuples autochtones vivant hors des réserves, mais un petit nombre de différences importantes influent sur leurs besoins impérieux de logement et la composition des groupes ayant ces besoins impérieux de logement :

- Une plus forte proportion (30 %) de ménages métis résident dans des régions rurales par rapport aux autres ménages autochtones vivant hors des réserves (25 %). Dans les régions rurales, les ménages métis ont également légèrement plus tendance que les autres ménages autochtones à avoir des besoins impérieux de logement (33 % contre 30 %). Comme il y a davantage d'habitations en mauvais état ou qui n'ont pas l'eau et l'égout dans certains secteurs ruraux, les logements métis ont davantage tendance à se situer en dessous des normes acceptables. Dans l'ensemble, environ 20 % des ménages métis occupent des logements en mauvais état ou sans salle de bain contre 17 % pour les

Tableau 2 :
Nombre et pourcentage de personnes[15] et de ménages métis ayant des besoins impérieux de logement

	Total	Nombre ayant des besoins impérieux de logement	% ayant des besoins impérieux de logement
Personnes métisses	131 260	43 140	33 %
Ménages métis	63 020	19 920	32 %
Voir Note 15			

autres ménages autochtones vivant hors des réserves. Néanmoins, la majorité des ménages métis résident dans des régions urbaines où ils risquent légèrement moins d'avoir des besoins impérieux de logement que les autres ménages autochtones (31 % contre 33 %).

- Par rapport aux autres Autochtones vivant hors des réserves, les Métis adultes sont légèrement plus âgés : 11 % sont des personnes âgées[8], contre 9 % pour les autres Autochtones vivant hors des réserves. Les Métis âgés ont également plus tendance à résider dans des régions rurales que les autres personnes âgées autochtones (44 % contre 30 %) ou les autres Métis. Cinq pour cent de tous les ménages métis se trouvent donc en milieu rural et sont tenus par une personne âgée, contre 3 % pour les autres ménages autochtones vivant hors des réserves. Les ménages métis de personnes âgées des régions rurales ont davantage de besoins impérieux de logement que les autres Métis des secteur ruraux (40 % contre 31 %) et une très forte proportion d'entre eux résident dans des logements en dessous des normes. Le tiers des ménages de personnes âgées métisses ont des besoins impérieux de logement parce que leur habitation n'a pas de salle de bain ou est en mauvais état contre 17 % des autres ménages métis ruraux et 14 % de l'ensemble des ménages métis urbains.

- On enregistre un nombre légèrement plus élevé de personnes handicapés chez les Métis adultes que chez les autres Autochtones adultes vivant hors des réserves (32 % contre 30 %). Cela reflète la longévité moyenne supérieure des Métis, qui se traduit par une forte proportion de personnes âgées chez qui le taux d'invalidité est excessivement élevé. Chez les personnes âgées métisses, 70 % déclarent une maladie de longue durée et une limitation de leurs activités contre 64 % pour les autres Autochtones et 36 % pour les Canadiens non autochtones de ce groupe d'âge. Dans l'ensemble, 38 % des Métis adultes handicapés ont des besoins impérieux de logement. Ce niveau est légèrement plus faible que pour les autres Autochtones handicapés (39 %), mais nettement supérieur à celui des Métis non handicapés (28 %). Chez les personnes âgées métisses handicapées, 40 % ont des besoins impérieux de logement, dont 45 % de la vaste minorité de personnes âgées handicapées qui résident dans les régions rurales.

- Les ménages métis sont d'une taille légèrement plus petite, soit de 3,3 personnes en moyenne, contre 3,4 personnes pour tous les autres ménages autochtones vivant hors des réserves. Cette différence découle du fait que, par rapport à d'autres peuples autochtones une proportion légèrement supérieure de Métis vivent seuls, tandis qu'une proportion légèrement inférieure vit dans des ménages de six personnes ou plus. Les ménages métis incluraient un peu moins d'enfants que les autres ménages autochtones, et se composeraient un peu plus de personnes âgées vivant seules, ou en couple. En même temps, les logements métis sont, en moyenne, légèrement plus spacieux (5,9 chambres contre 5,8 et 2,7 chambres contre 2,6) (tiré de Statistique Canada, 1994b). Par conséquent, quels que soient leurs besoins impérieux de logement, les ménages métis ont moins tendance à vivre dans des habitations surpeuplées que les autres ménages autochtones. Dans l'ensemble, 11 % d'entre eux occupent des habitations qui sont en dessous des normes nationales d'occupation contre 18 % des autres ménages autochtones.

- La proportion des ménages monoparentaux est sensiblement la même que pour les autres Autochtones, mais nettement plus élevée que pour la population non autochtone. Les besoins impérieux de logement sont toutefois plus élevés (65 %) chez les Métis que chez les autres ménages monoparentaux autochtones (60 %). Et ils sont particulièrement prononcés chez la majorité des chefs de famille monoparentale métis, qui sont des femmes âgées de moins de 55 ans résidant en milieu urbain (76 %). Les

ménages monoparentaux métis ont davantage tendance à avoir des besoins impérieux de logement que les autres ménages monoparentaux autochtones, surtout en milieu urbain où les besoins impérieux de logement des autres types de ménages métis sont généralement plus bas. Ces différences sont surtout importantes dans les régions urbaines et les ménages monoparentaux représentent donc une proportion particulièrement élevée de tous les ménages métis vivant en milieu urbain qui ont des besoins impérieux de logement. Vingt-deux pour cent des ménages métis résidant en milieu urbain sont monoparentaux tandis que 47 % de tous les ménages urbains ayant des besoins impérieux de logement comprennent une famille monoparentale. Également, dans les régions rurales, 18 % des ménages métis sont monoparentaux et un peu moins du tiers de ménages métis ayant des besoins impérieux de logement sont des familles monoparentales.

- Par rapport aux non-Autochtones en âge de travailler, les Métis ont tendance, comme les autres Autochtones, à avoir un faible niveau de scolarité, un faible taux de participation au marché du travail et des emplois mal rémunérés, autant de facteurs qui influent largement sur le revenu des ménages et les besoins impérieux de logement. Certaines de ces différences sont également reliées aux obstacles que doivent affronter les Métis handicapés. Les Métis en âge de travailler risquent deux fois plus que les non-Autochtones d'être handicapés (27 % contre 13 %). Néanmoins, tel qu'indiqué précédemment, les Métis sont légèrement favorisés par rapport aux autres Autochtones adultes.

- Par comparaison avec les autres Canadiens, les Métis en âge de travailler ont beaucoup moins tendance à occuper un emploi, moins tendance à trouver des emplois hautement rémunérés de cadres ou de spécialistes et moins tendance à avoir fait des études postsecondaires. Cependant, malgré la similarité du profil des Métis et de celui des autres Autochtones sur le plan de l'emploi et de l'éducation, la situation des Métis est généralement plus favorable. En 1991, une proportion légèrement supérieure de Métis en âge de travailler occupaient un emploi (52 % contre 48 %), et ce chiffre reflète un taux de chômage un peu plus bas ainsi qu'un taux de participation un peu plus élevé. Les besoins impérieux de logement des Métis en âge de travailler varient de 47 % pour les personnes en dehors du marché du travail, à 36 % pour les chômeurs et 18 % pour les travailleurs.

- Les Métis en âge de travailler ont également beaucoup plus tendance que les autres Autochtones à avoir fait au moins quelques années d'études secondaires; par contre, ils sont moins nombreux à avoir fait des études postsecondaires[19].

- Par rapport aux autres Autochtones occupant un emploi, une plus forte proportion de Métis exercent des métiers exigeant des études secondaires telles que des emplois de semi-professionnels, d'artisans ou de gens de métier (17 % contre 14 %). Les Métis ont légèrement plus tendance que les autres Autochtones à travailler dans le secteur primaire (pêches-forêts-mines) ou dans le secteur de la fabrication, des transports ou des communications où ces emplois semi-qualifiés représentent la majeure partie des débouchés. Comme les emplois sont concentrés dans des secteurs où les salaires sont relativement élevés, le revenu moyen des ménages métis est supérieur à celui des autres Autochtones. Le fait qu'une proportion plus faible de Métis dépendent d'activités de subsistance ou de troc[20] accentue également légèrement la différence. Toutefois, cet avantage relatif peut être en diminution. Les Métis sont très représentés dans des secteurs où la restructuration massive de l'économie canadienne entraîne des pertes d'emplois. Les emplois qui n'exigent pas une formation postsecondaire sont particulièrement vulnérables (Filion et Mock, 1992).

Malgré les avantages relatifs des Métis par rapport aux autres Autochtones, en 1990, le revenu moyen des ménages métis dépassait

de 2 % seulement celui des autres ménages autochtones et la proportion des ménages métis en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada était inférieure de 2 points de pourcentage seulement à celle des autres ménages autochtones (34 % contre 36 %). De plus, en 1990, les revenus moyens représentaient seulement 80 % de ceux des autres ménages canadiens et les ménages métis avaient deux fois plus tendance que les ménages non autochtones à avoir un faible revenu.

Variations régionales dans l' incidence des besoins impérieux de logement chez les Métis

Soixante-dix pour cent des ménages métis sont concentrés dans les provinces des Prairies où ils composent la majorité des ménages autochtones vivant hors des réserves. Trente pour cent des ménages métis résident dans quatre régions métropolitaines de recensement des Prairies (RMC) : Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton. Également, 15 % des ménages métis habitent les régions peu peuplées du nord des Prairies ainsi que le sud des Territoires du Nord-Ouest où ils composent les deux tiers de tous les ménages autochtones vivant hors des réserves. La concentration des ménages métis dans les Prairies, surtout dans les régions urbaines et dans le Nord où les niveaux de besoins impérieux de logement sont très élevés, se traduit par des niveaux nationaux de besoins impérieux de logement qui sont très similaires à ceux des autres ménages autochtones.

En fait, la Figure 7 indique que les niveaux les plus élevés de besoins impérieux de logement chez les Métis se situent dans les provinces des Prairies où résident la plupart des Métis. Au niveau régional, les besoins impérieux de logement sont surtout marqués en Saskatchewan, à 41 %. Dans cette province, les besoins sont

Figure 7 :
Besoins impérieux de logement par ville et par région, proportion de logements en dessous des normes et proportion de ménages métis

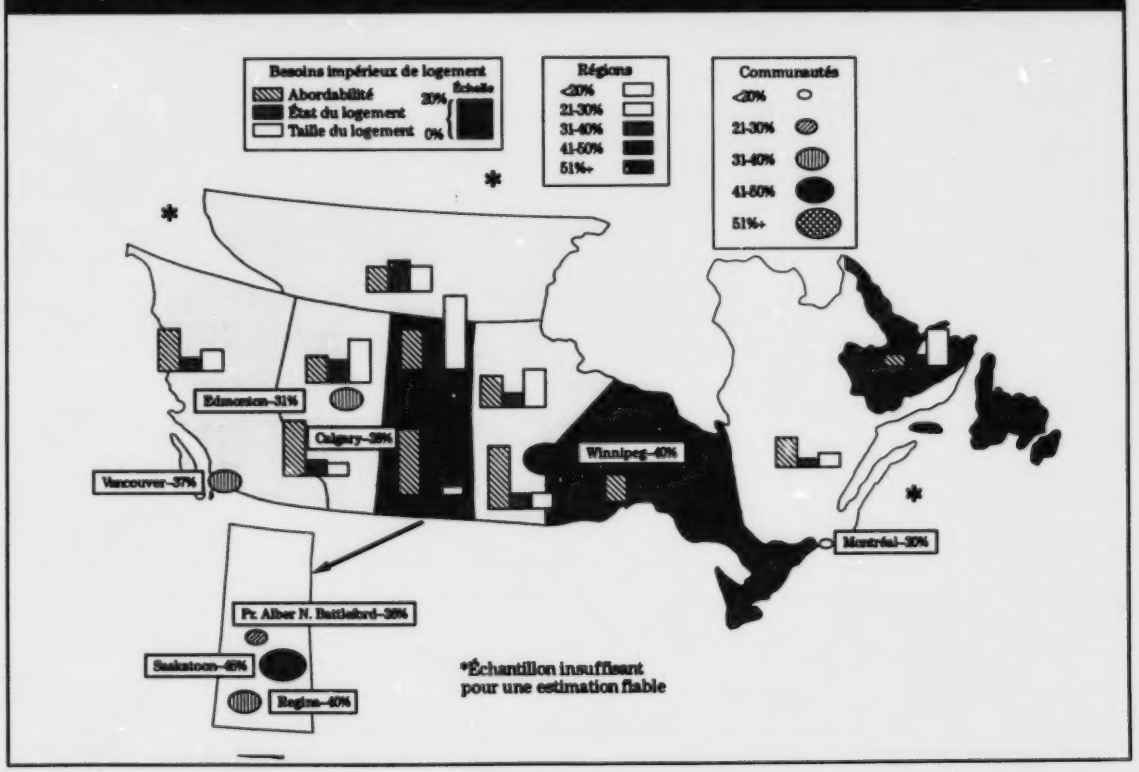

surtout impérieux dans le nord (56 %) et à Saskatoon (45 %) tandis qu'ailleurs ils se maintiennent autour de 40 % dans les localités comptant une forte population métisse[21]. En dehors de la Saskatchewan, les niveaux de besoins impérieux de logement atteignent 40 % uniquement dans le secteur de Winnipeg (voir Annexe A).

Les niveaux élevés de besoins impérieux de logement chez les ménages autochtones des régions urbaines reflètent généralement le faible revenu moyen des ménages. C'est dans les villes des Prairies, surtout à Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton que l'écart est le plus prononcé entre le revenu des ménages autochtones et celui des ménages non autochtones. Dans ces quatre villes, en 1990, le revenu moyen des Autochtones allait de 66 % du revenu moyen des ménages non autochtones à Edmonton à 78 % de ce revenu à Winnipeg. Il n'est pas étonnant qu'une forte proportion de ménages métis de cette région se situent en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada. Trente-huit pour cent des ménages métis d'Edmonton et de Regina ont un revenu faible, 44 % à Saskatoon et 45 % à Winnipeg. Le niveau des besoins impérieux de logement des Métis correspond à peu près à ces proportions, allant de 31 % à Edmonton à 40 % à Winnipeg et Regina et 45 % à Saskatoon. Même si, dans ces villes, le revenu moyen des ménages est nettement inférieur à la moyenne nationale (Statistique Canada, 1993b), il y a un problème d'abordabilité en raison du bas niveau du revenu des ménages métis.

Dans les villes des Prairies en général et ces quatre villes en particulier, les ménages métis ont quand même tendance à avoir un revenu supérieur à celui des autres ménages autochtones. En 1990, les ménages métis de Winnipeg, Saskatoon, Regina et Edmonton disposaient, en moyenne, d'un revenu de 10 % supérieur à celui des autres ménages autochtones et la proportion de revenus en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada était inférieure de 10 points de pourcentage en moyenne. Le niveau des besoins impérieux de logement dans ces quatre villes étaient donc, en moyenne, 5 points de pourcentage moins élevé pour les Métis que pour les autres ménages autochtones.

Dans les régions rurales isolées du nord des Prairies et la partie adjacente des Territoires du Nord-Ouest, le revenu moyen des ménages autochtones, quelle que soit leur identité, est particulièrement bas (Ark Research, 1996, Bone et al., 1987). En raison de ces bas revenus, il est difficile de faire face aux effets des conditions climatiques extrêmes qui règnent dans ces régions septentrionales isolées, d'autant plus qu'il coûte très cher de faire venir des matériaux de construction. Un grand nombre de ménages vivent donc dans des logements en dessous des normes. C'est le cas même si une proportion importante du parc résidentiel est relativement neuf et subventionné par les programmes de logement fédéraux, provinciaux et territoriaux (SCHL, 1992b). Les Métis et autres ménages autochtones n'ont pas, la plupart du temps, des revenus suffisants pour faire les travaux d'entretien nécessaires si bien que leur logement est exposé à une détérioration accélérée et à une vie utile relativement brève (Ark Research, 1996.)

Dans de nombreuses localités isolées du Nord, comme il n'y a pas de services d'alimentation en eau et d'égout, souvent, les maisons n'ont pas de salle de bain adéquate. C'est une situation extrêmement rare chez les non-Autochtones du Canada (Ark Research Associates, 1996; Canada, CRPA, 1996a, volume IV; SCHL, 1992b; Bone et al., 1986). Dans le nord de la Saskatchewan et la partie adjacente des Territoires du Nord-Ouest, en raison des problèmes associés au mauvais état des logements, à l'absence d'installations sanitaires adéquates et aux bas revenus, plus de la moitié des ménages métis ont des besoins impérieux de logement parce que leur habitation est en mauvais état (voir aussi Chislett, 1985).

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des Métis

La majorité des ménages métis sont locataires, surtout ceux qui résident dans les centres urbains. D'un autre côté, une proportion légèrement plus élevée de Métis possèdent leur maison, par rapport aux autres Autochtones vivant hors des

réserves (47 % contre 44 %). Cette différence est due à deux facteurs : une plus forte proportion de Métis résident dans des régions rurales où les ménages autochtones ont davantage tendance à être propriétaires et, dans les régions rurales, les Métis ont davantage tendance que les autres ménages autochtones ruraux à posséder leur maison (69 % contre 62 %)[22]. La différence constatée dans les régions rurales est aussi due en bonne partie à l'influence des programmes de logement fédéraux-provinciaux. En particulier, le Programme fédéral de logement pour les ruraux et les Autochtones a subventionné l'accession à la propriété pour un bon nombre de ménages métis dont une forte proportion résident dans le nord de la Saskatchewan et l'Alberta (SCHL, 1992b; Canada, CRPA, 1996a, volume 3).

Comme les autres ménages canadiens et autochtones, la majorité des ménages métis qui ont des besoins impérieux de logement sont des locataires vivant en milieu urbain (61 %). Quarante-quatre pour cent des locataires tant des régions rurales qu'urbaines ont des besoins impérieux de logement. Le niveau des besoins est surtout élevé chez les locataires des villes de l'Ouest. Il se situe à 48 % en Colombie-Britannique, 53 % en Saskatchewan et 62 %, 58 % et 54 %, respectivement, dans les RMR de Saskatoon, Regina et Winnipeg. Un peu moins de la moitié des ménages de locataires urbains métis ayant des besoins impérieux de logement sont des familles monoparentales dirigées par des femmes. Limitées par un très bas revenu, 92 % de ces familles monoparentales métisses sont locataires et 79 % d'entre elles ont des besoins impérieux de logement.

Parmi les propriétaires métis, 27 % résident dans des régions rurales et ont des besoins impérieux de logement contre 10 % pour ceux des régions urbaines. Les propriétaires ruraux constituent une proportion plus forte de ménages ayant des besoins impérieux de logement chez les Métis (18 %) que chez les autres Autochtones (10 %). C'est en raison du pourcentage plus élevé de propriétaires et du niveau également plus élevé de besoins impérieux de logement. Le niveau élevé des besoins impérieux de logement des ménages propriétaires âgés des régions rurales explique cette différence en grande partie : 81 % des ménages âgés sont propriétaires et 40 % d'entre eux ont des besoins impérieux de logement. Par conséquent, même si seulement 10 % des ménages ruraux métis sont âgés, 21 % des ménages ruraux propriétaires ayant des besoins impérieux de logement sont constitués de personnes âgées. Une très forte proportion de ces ménages (88 %) occupent des logements en dessous des normes en raison de leur mauvais état.

Logements en dessous des normes chez les métis

Le mode d'occupationet le lieu géographique expliquent les variations importantes dans l'incidence du logement inférieur aux normes chez les Métis. Les locataires, surtout ceux des grandes villes de l'Ouest, ont tendance à avoir des besoins impérieux de logement parce qu'ils consacrent 30 % ou plus de leur revenu à se loger. Un bon nombre de ces mêmes ménages occupent également des logements surpeuplés. Par contre, une forte proportion de ménages métis du nord des Prairies et du sud des Territoires du Nord-Ouest occupent des logements en mauvais état ou sans installations sanitaires. Une bonne partie de ces logements sont également surpeuplés.

Le quart des ménages métis ont des besoins impérieux de logement et consacrent 30 % ou plus de leur revenu à se loger. Cela résulte surtout du fait que 57 % des ménages métis ayant des besoins impérieux de logement sont des locataires vivant en milieu urbain qui risquent énormément de tomber en dessous de la norme d'abordabilité. En effet, 93 % des locataires urbains ayant des besoins impérieux de logement ont des problèmes d'abordabilité. Dans l'ensemble, 41 % de tous les locataires métis urbains ont des besoins impérieux de logement et sont en dessous de la norme d'abordabilité. Les besoins impérieux de logement reliés à l'abordabilité représentent un problème très répandu chez les locataires métis de la plupart des villes des Prairies, y compris la majorité des locataires de Saskatoon (56 %) et Regina (51 %).

Chez les locataires métis vivant en milieu rural, les besoins impérieux de logement reliés à l'abordabilité sont moindres, mais représentent quand même un problème important qui touche

Figure 8 :
Proportion des ménages métis ayant des besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation et l'emplacement en milieu rural ou urbain

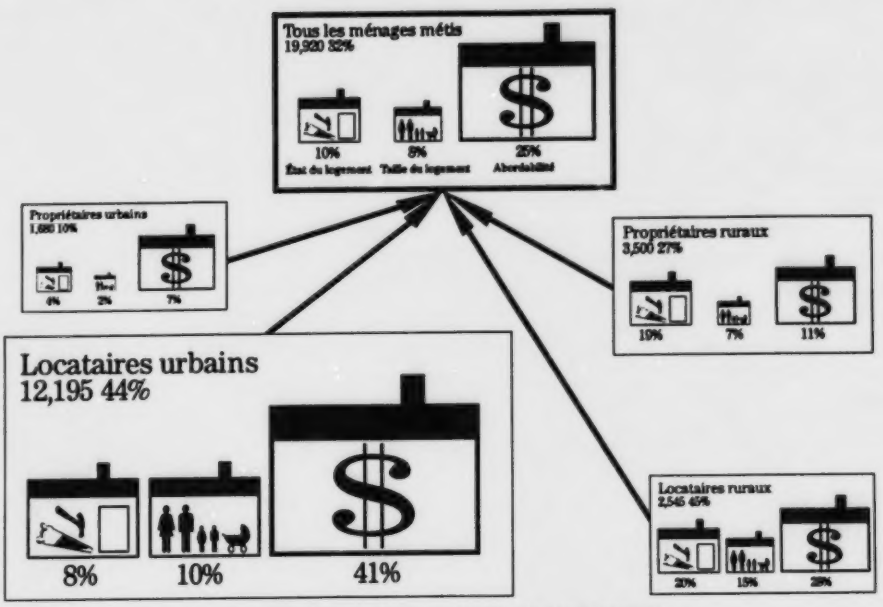

* Ménages dont le logement est inférieur à plus d'une norme.

28 % des gens. La majorité (70 %) des locataires ruraux résident dans les provinces des Prairies. Dans cette région, environ 30 % des ménages locataires ruraux ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils sont en dessous de la norme d'abordabilité contre 19 % pour les ménages ruraux du reste du pays[23].

Même si la majorité des ménages ayant des besoins impérieux de logement résident en ville, la plupart de ceux qui occupent des logements en mauvais état se trouvent dans des régions rurales (54 %). La Figure 7 montre que l'état des logements pose un problème particulièrement grave pour les Métis des régions du Nord et isolées des Prairies[24]. Dans l'ensemble, 26 % des ménages métis de cette région ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils occupent un logement en mauvais état, mais le problème est surtout grave dans le nord de la Saskatchewan, à 38 %.

La majorité des ménages métis (57 %) qui ont des besoins impérieux de logement et qui occupent un logement surpeuplé sont des locataires vivant en milieu urbain, surtout dans l'ouest du pays. La plupart des autres vivent dans le nord de la Saskatchewan, le nord de l'Alberta et le sud des Territoires du Nord-Ouest[25]. Dans ces régions, 18 % des ménages occupent des logements surpeuplés et ces ménages composent les deux tiers de tous les ménages métis qui occupent des logements trop exigus. De plus, le surpeuplement des logements et les conditions climatiques extrêmes hâtent la détérioration des bâtiments, ce qui contribue à des coûts d'entretien élevés et au gros volume de logements qui ont besoin de réparations importantes.

Un ménage métis sur 10 a des besoins impérieux de logement parce qu'il occupe un logement ne

répondant pas à deux normes ou plus. Ces ménages sont surtout :

- des locataires urbains (13 %) qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu à un logement inadéquat ou trop exigu; et

- des résidents de régions rurales du nord de la Saskatchewan (26 %), du nord de l'Alberta (14 %) et des petites localités du sud des Territoires du Nord-Ouest (12 %) dont le logement est en mauvais état et qui est également presque toujours trop petit ou inabordable.

Malgré les conditions de logement généralement en dessous des normes, relativement peu de Métis se disent insatisfaits de leur logement (19 % de l'ensemble et 27 % de ceux qui ont des besoins impérieux de logement). Ceux qui se déclarent insatisfaits résident généralement dans les régions rurales et isolées de l'Ouest et du Nord et occupent des logements inadéquats ou trop petits. Les niveaux d'insatisfaction sont surtout élevés dans le nord du Manitoba (où 34 % des ménages sont au moins partiellement mécontents de leurs conditions de logement dont 53 % de ceux qui ont des besoins impérieux de logement); le nord de l'Alberta (36 % du total et 56 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement) et le sud des Territoires du Nord-Ouest (27 % du total et 44 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement). Curieusement, le nord de la Saskatchewan où, d'après les besoins impérieux de logement, les conditions de logement sont les pires au Canada, relativement peu de ménages ont exprimé leur insatisfaction, surtout parmi ceux qui avaient des besoins impérieux de logement (26 % du total et 27 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement)[26].

Résumé

Par rapport à la population non autochtone, les Métis font face à un certain nombre de désavantages qui les amènent à avoir un niveau plus élevé de besoins impérieux de logement. Ils seraient beaucoup moins nombreux à avoir fait des études postsecondaires ou à occuper un emploi et le revenu moyen de ceux qui travaillent serait beaucoup plus bas. De plus, il est beaucoup plus fréquent que les ménages soient des familles monoparentales et les Métis en âge de travailler risquent deux fois plus que les non-Autochtones d'être handicapés.

Par comparaison avec les autres Autochtones, de légères différences dans la situation des Métis atténuent leurs besoins impérieux de logement. Les Métis ont une situation économique légèrement meilleure que les autres Autochtones. Une plus forte proportion de Métis en âge de travailler ont fait au moins quelques études secondaires et ont trouvé un emploi relativement bien payé. Les besoins impérieux de logement de ces personnes sont relativement bas. Par conséquent, dans la plupart des régions du pays, les besoins impérieux de logement des ménages métis sont généralement moins prononcés ou au moins égaux à ceux de leurs voisins autochtones. D'un autre côté, la plupart des Métis résident dans des régions où les conditions de logement de tous les Autochtones sont médiocres, c'est-à-dire les grands centres urbains du nord des Prairies et les régions rurales isolées du Nord qui s'étendent jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. En outre, une plus forte proportion de Métis appartient à des groupes qui ont davantage tendance à avoir des besoins impérieux de logement soit les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes âgées à faible revenu vivant dans les régions rurales. En raison de ces avantages et de ces inconvénients, le niveau des besoins impérieux de logement des Métis est très semblable à celui des autres Autochtones (32 %).

La plupart des ménages métis qui ont des besoins impérieux de logement sont des locataires vivant en milieu urbain dans des logements en dessous des normes d'abordabilité. Les Métis des régions rurales, qui ont un faible revenu et résident dans les conditions climatiques extrêmes du nord des Prairies, ont souvent des besoins impérieux de logement parce que le logement qu'ils occupent est en mauvais état.

CHAPITRE 4 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES MÉNAGES INDIENS INSCRITS VIVANT HORS DES RÉSERVES

Près de la moitié des ménages autochtones vivant hors des réserves comprennent des Indiens inscrits selon la définition de la *Loi sur les Indiens*. Ces ménages composent un groupe particulièrement hétérogène. De nombreux Indiens inscrits ont quitté les réserves ou leur territoire traditionnel pour aller vers les villes à la recherche de possibilités d'éducation et de débouchés économiques. D'autres se sont mariés ou ont été élevés en dehors de la communauté autochtone et la plupart de ces personnes résident maintenant dans des régions urbaines. Un bon nombre d'entre elles sont des femmes dont les enfants ont obtenu le statut d'Indien au cours de la dernière décennie, à la suite des réformes apportées par le projet de loi C-31. Certains Autochtones continuent de résider dans des terres ancestrales qui n'ont jamais constitué des réserves. Ce dernier groupe habite surtout les régions les plus au nord et les plus isolées du Canada.

Quelle que soit la façon dont les membres de ces ménages sont devenus des Indiens inscrits vivant hors des réserves, les chances qu'ils aient des besoins impérieux de logement sont élevées. Pour ceux qui résident en région urbaine, les besoins impérieux de logement découlent souvent d'un bas revenu et de la nécessité de consacrer une forte proportion de ce revenu à se loger. Dans le Nord et les régions isolées, une bonne partie des ménages occupent des logements qui sont surpeuplés, en mauvais état et sans installations sanitaires. Dans ces régions, les coûts de construction et de réparation sont extrêmement élevés. Néanmoins, la plupart des résidents ont des revenus en espèces relativement maigres. De plus, un grand nombre d'entre eux vivent dans des régions où il n'y a pas de services d'eau et d'égout permettant d'équiper les logements d'installations sanitaires adéquates.

Les besoins impérieux de logement de la population d'Indiens inscrits

En 1991, 206 235 personnes qui vivaient hors des réserves se sont identifiées comme des Indiens inscrits. Ces personnes constituaient 95 910 ménages[27]. Les Indiens inscrits représentent 46 % de la population autochtone totale vivant hors des réserves et au moins une partie des 49 % de ménages autochtones vivant hors des réserves.

Le Tableau 3 indique que 39 % d'Indiens inscrits et 36 % de ménages d'Indiens inscrits ont des besoins impérieux de logement, soit nettement plus que les 32 % d'autres Autochtones vivant hors des réserves et 28 % des autres ménages autochtones résidant hors des réserves[28]. Les ménages d'Indiens inscrits vivant hors des réserves auraient deux fois et demie plus de besoins impérieux de logement que les ménages non autochtones.

Tableau 3 :
Nombre et pourcentage de personnes et de ménages[27] ayant le statut d'Indien inscrit vivant hors des réserves et ayant des besoins impérieux de logement

	Total	Nombre ayant des besoins impérieux de logement	% ayant des besoins impérieux de logement
Personnes ayant le statut d'Indien inscrit	206 235	80 815	39 %
Ménages ayant le statut d'Indien inscrit	95 910	34 535	36 %
Voir Note 27			

Les besoins impérieux de logement des Indiens inscrits sont reliés à un certain nombre de facteurs sociaux et démographiques :

- En général, les ménages urbains auraient plus de besoins impérieux de logement et les ménages d'Indiens inscrits vivant hors des réserves seraient plus urbanisés que les autres ménages autochtones (78 % contre 70 %). Trente-huit pour cent des ménages d'Indiens inscrits des régions urbaines ont des besoins impérieux de logement contre 31 % pour ceux des régions rurales.

  Cette différence est attribuable en grande partie aux coûts élevés du logement dans les régions urbaines : 38 % des ménages d'Indiens inscrits urbains consacrent 30 % ou plus de leur revenu à se loger contre 18 % pour ceux qui résident en milieu rural.

Une forte proportion d'Indiens inscrits résidant hors des réserves sont des jeunes adultes âgés de 15 à 39 ans. Et la grande majorité des adultes âgés de plus de 19 ans (59 %) sont des femmes (voir Figure 9). Cela est dû à un certain nombre de facteurs :

* Les jeunes adultes continuent de migrer en grand nombre des réserves et des régions rurales vers les villes pour faire des études et chercher un emploi (Clatworthy et Gunn, 1987; Siggner, 1992)[30].

* Étant donné l'augmentation importante de l'espérance de vie des Indiens d'Amérique du Nord, surtout des enfants, depuis une trentaine d'années, cette population compte un nombre considérable de jeunes, mais relativement peu d'adultes âgés.

* Avant le milieu des années 70, de nombreux adultes ont dû renoncer au statut

Figure 9 :
Pyramide des âges/sexe, Indiens inscrits vivant hors des réserves

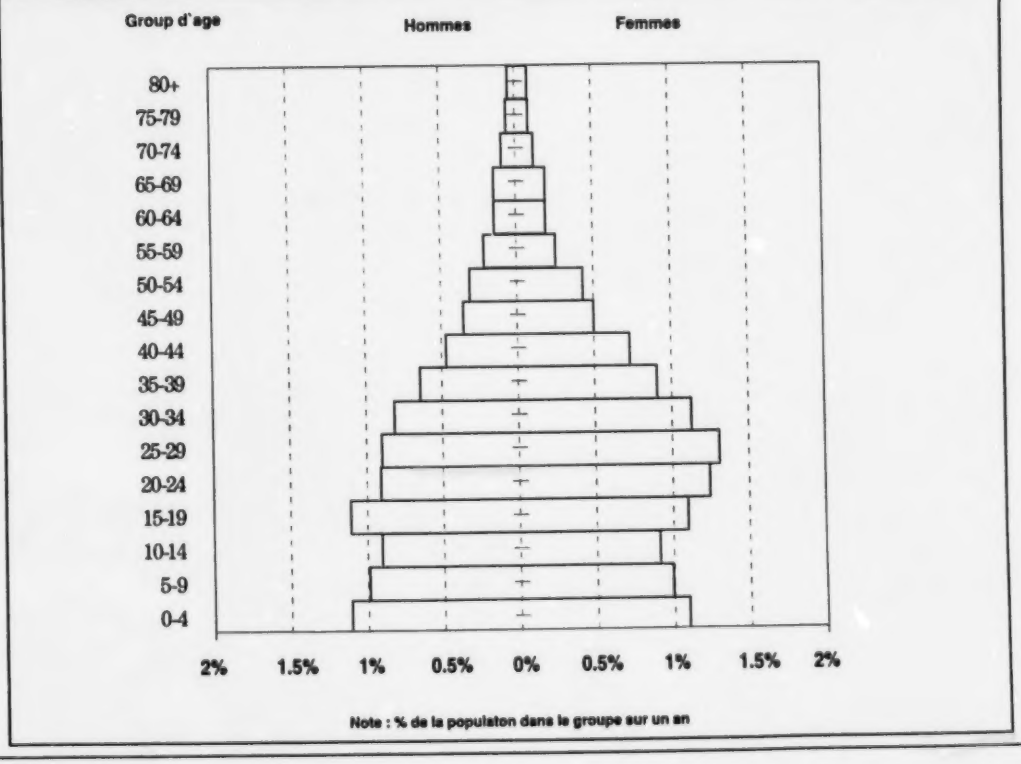

d'Indien et aller s'installer dans les régions urbaines afin de poursuivre certaines carrières bien rémunérées (emplois professionnels exigeant une formation universitaire et de nombreux emplois dans la fonction publique) (Canada, CRPA, 1996a, vol. 4). La plupart de ces emplois étaient surtout offerts aux hommes (Armstrong et Armstrong, 1994). La Figure 9 fait état d'un nombre relativement limité d'Indiens inscrits adultes, surtout des hommes, qui sont âgés de plus de 45 ans et qui résident hors des réserves.

* Une proportion particulièrement élevée de jeunes femmes des Prairies ont quitté les réserves pour les régions urbaines afin d'y chercher de l'emploi ou d'améliorer leurs conditions de vie (Clatworthy et Hull, 1993).

* Le projet de loi C-31 accordait le statut d'Indien à de nombreuses personnes vivant hors des réserves dont la majorité était des femmes[31].

* L'Enquête auprès des peuples autochtones a peut-être sous-représenté la population vivant hors des réserves. Plus particulièrement, un grand nombre de jeunes hommes résidant dans divers types de logements collectifs (maisons de chambres, hôtels, refuges, institutions pénales, etc.). Une très forte proportion de ces jeunes hommes avaient le statut d'Indien (Ark Research, 1996; Canada, CRPA, 1996b, vol. 3).

Le niveau élevé de besoins impérieux de logement chez les Indiens des régions urbaines reflète en partie la jeunesse de la population adulte, mais les besoins sont également particulièrement élevés chez les Indiens plus âgés. Dans l'ensemble de la population canadienne, les besoins impérieux de logement sont reliés à l'âge

Figure 10 :
Répartition des types de ménages indiens et non autochtones indiquant la présence d'autres personnes non incluses dans la famille de recensement

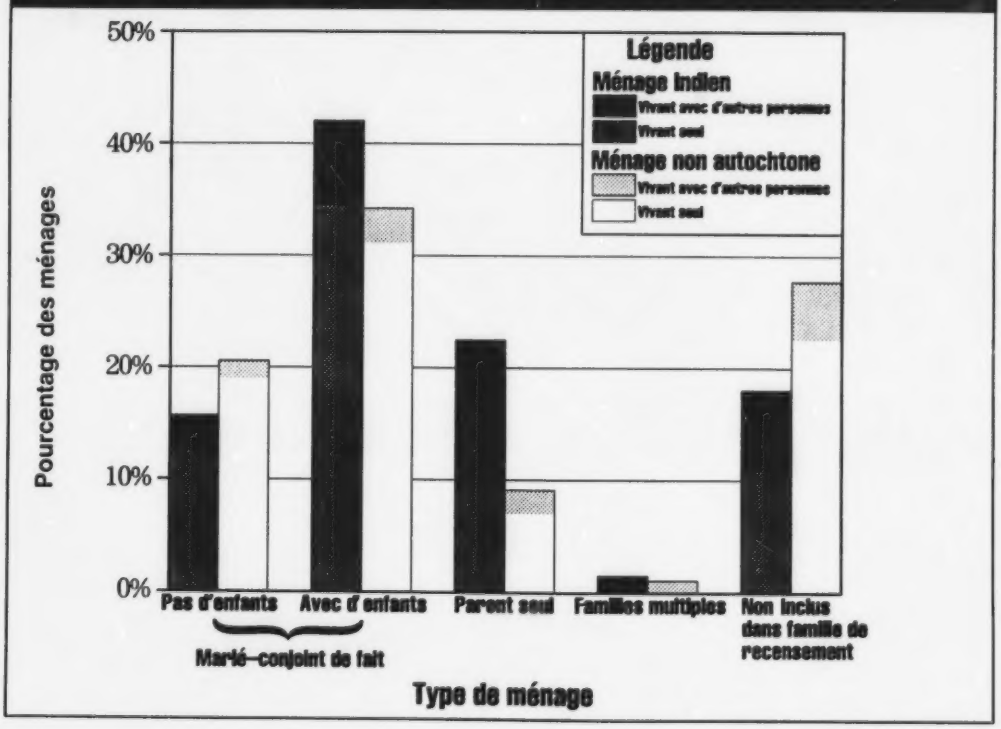

des membres adultes du ménage. Ils diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente, jusqu'à l'âge de 55 ans environ, et augmentent ensuite légèrement (Ark Research Associates, 1996). Chez les Indiens adultes, les besoins impérieux de logement sont très marqués (36 %) chez les personnes de 15 à 49 ans et augmentent régulièrement avec l'âge. Les besoins impérieux de logement atteignent 38 % pour les personnes âgées de 50 à 64 ans et 43 % pour celles qui sont âgées de 65 ans et plus. Les besoins élevés des Indiens âgés de 50 à 64 ans reflètent trois facteurs : les effets combinés de la discrimination passée dont ils ont fait l'objet sur le marché du travail et de l'absence de possibilités d'éducation; la forte incidence des handicaps et le grand nombre d'Indiens âgés qui ont renoncé à leur statut d'Indien pour poursuivre une carrière lucrative.

Les besoins élevés de logement des Indiens inscrits sont également reliés à la forte proportion de jeunes femmes que compte cette population. Quarante pour cent des femmes indiennes âgées de 15 à 54 ans qui vivent en milieu urbain ont des besoins impérieux de logement contre 32 % des hommes du même âge. En tant que femmes et en tant qu'Autochtones, un grand nombre d'entre elles continuent à faire face à des injustices et à une discrimination sur le marché du travail (Canada, CRPA, 1996a, vol. 4).

- Les ménages d'Indiens inscrits ont davantage tendance à inclure des enfants et des membres de la famille étendues que les ménages non autochtones (voir Figure 10). D'autre part, et ils ont beaucoup plus tendance à être des familles monoparentales. Par contre, il est moins fréquent qu'ils soient composés de célibataires vivant seuls ou de couples mariés ou conjoints de fait sans enfants.

Dans les régions urbaines comme dans les régions rurales, plus de 60 % des ménages comprennent des enfants. Dans les régions rurales, 55 % des ménages sont composés de deux parents et de leurs enfants, contre 38 % dans les régions urbaines. Une forte proportion de ménages urbains sont des familles monoparentales ayant le statut d'Indien inscrit. Un ménage d'Indiens inscrits sur quatre vivant en milieu urbain comprend un parent seul, contre un sur sept en milieu rural. La grande majorité des familles monoparentales urbaines ayant le statut d'Indien sont composées de femmes âgées de 15 à 54 ans dont 74 % ont des besoins impérieux de logement.

La prépondérance des ménages ayant des enfants reflète en grande partie la forte proportion des jeunes adultes que compte la population indienne inscrite vivant hors des réserves. Deux autres facteurs contribuent à la forte proportion de ménages étendus : premièrement, de nombreux ménages indiens acceptent la responsabilité de partager leur logement avec d'autres membres de leur bande ou de leur communauté dans le besoin et, deuxièmement, l'insuffisance du parc résidentiel dans certaines communautés rurales et isolées.

En raison de l'existence d'un si grand nombre de ménages étendus, la taille moyenne des ménages d'Indiens inscrits est supérieure à celle des autres ménages canadiens, surtout dans les régions rurales. En milieu rural, 3,8 personnes en moyenne vivent dans un ménage d'Indiens inscrits non agricole, contre 2,9 dans les ménages non autochtones équivalents. Compte tenu de la limitation du parc résidentiel dans certaines régions, ces ménages ruraux ont tendance à occuper des logements surpeuplés.

Caractéristiques des Indiens inscrits en âge de travailler sur le plan de l'éducation, des handicaps, de l'emploi et du revenu et leur influence sur les besoins impérieux de logement

Le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits est nettement plus bas que celui des autres ménages canadiens ou des autres ménages autochtones. Cet écart dans les revenus est en partie relié à la situation démographique particulière de la population d'Indiens inscrits, mais elle reflète également fortement les différences dans les caractéristiques sur le plan de l'emploi et du niveau de scolarité :

- En 1991, seulement 44 % des Indiens inscrits en âge de travailler occupaient un emploi contre 54 % des autres Autochtones et 70 % des non-Autochtones (voir Figure 11). Cela reflète à la fois un taux de chômage nettement plus élevé et une plus faible participation au marché du travail. Les Indiens inscrits en âge de travailler dépendraient donc plus que les autres Canadiens des paiements de transfert du gouvernement. En 1990, tandis que les Indiens inscrits vivant hors des réserves recevaient 30 % de leur revenu sous la forme de paiements de transfert, les Canadiens non autochtones n'en recevaient que 15 % (AINC, 1995, p. 98).

- Il n'est pas étonnant que le manque d'emploi et la plus grande dépendance vis-à-vis des paiements de transfert chez les personnes en âge de travailler soient fortement associés à un faible revenu et à des besoins impérieux de logement. Par conséquent, 48 % des Indiens inscrits qui sont en chômage ont également besoin de logement, contre 21 % de ceux qui travaillent actuellement.

  Le niveau d'emploi des Indiens inscrits est bas, en grande partie parce qu'un grand nombre d'entre eux sont :

  - des jeunes femmes qui élèvent seules leurs enfants et dont 29 % seulement ont un emploi;
  - des personnes ayant des problèmes de santé ou de mobilité à long terme et dont 34 % ont un emploi;
  - des étudiants à plein temps dont 8 % seulement ont un emploi.

  Ces personnes représentent environ les deux tiers des Indiens inscrits en âge de travailler qui sont sans emploi.

- Le profil professionnel des Indiens inscrits est semblable à celui des autres Autochtones. Par rapport à l'ensemble de la population, une plus forte proportion d'hommes sont des travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés, surtout dans les régions rurales. Une plus forte proportion de femmes travaillent dans le secteur des ventes et des service, surtout dans les régions urbaines. Pour les personnes de ces deux groupes, un taux de rémunération relativement faible s'accompagne d'un haut niveau de besoins impérieux de logement (CEC, 1992, Gunderson et Muszynski, 1990). Dans l'ensemble, 55 % des travailleurs indiens font ce genre de travail peu rémunéré, contre 26 % des non-Autochtones. Le tiers des Indiens inscrits qui occupent ces emplois ont des besoins impérieux de logement, contre 20 % de ceux qui ont d'autres types d'emplois[12].

- La profession et la participation au marché du travail des Indiens inscrits en âge de travailler sont fortement reliées à leur niveau de scolarité. Par rapport aux autres Canadiens et quel que soit leur âge, moins d'Indiens inscrits auraient fait des études secondaires ou postsecondaires.

  Cet écart dans le niveau de scolarité est surtout marqué chez les personnes âgées de 50 à 64 ans; 51 % n'ont jamais fréquenté l'école ou ont fait seulement des études primaires contre 25 % des autres Canadiens du même âge. Ils sont peu nombreux à avoir fait des études postsecondaires en raison d'une part, d'un manque de possibilités d'éducation par le passé et, d'autre part, de l'obligation de renoncer au statut d'Indien pour exercer de nombreuses professions. En conséquence, seulement 14 % des Indiens inscrits âgés de 50 à 64 ans ont fait des études postsecondaires, contre 40 % des Indiens non inscrits du même âge. Chez ce groupe de personnes peu instruites, les besoins impérieux de logement sont particulièrement élevés (53 %).

  La proportion d'Indiens inscrits âgés de 15 à 49 ans qui ont fait des études postsecondaires est beaucoup plus élevée (37 %). Seulement 14 % d'entre eux n'ont pas fait d'études secondaires. Néanmoins, à titre de comparaison, 50 % des non-Autochtones du même groupe d'âge ont fait au moins

Figure 11 :
Niveau d'emploi et besoins impérieux de logement des Canadiens et des Autochtones, indiens inscrits et non inscrits

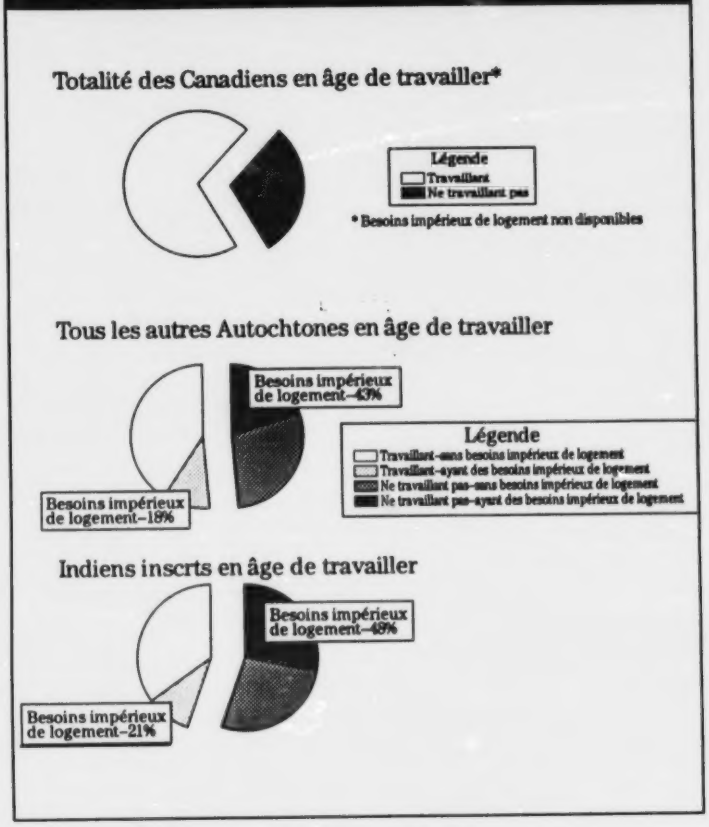

certaines études postsecondaires et 10 % seulement n'ont pas fréquenté l'école secondaire.

Même si les jeunes Indiens inscrits et autres Canadiens adultes ont fait plus d'études que leurs aînés, les jeunes Indiens inscrits ont nettement moins tendance que les autres jeunes Canadiens à commencer et terminer des études postsecondaires (Armstrong et al., 1990). Par conséquent, 40 % des Indiens inscrits âgés de 15 à 24 ans font des études à plein temps ou à temps partiel contre 62 % des Canadiens non autochtones. Chez les Indiens inscrits âgés de 15 à 49 ans, les besoins impérieux de logement diminuent légèrement, allant de 38 % pour ceux qui ont fait des études secondaires ou moins à 35 % pour ceux qui ont commencé des études postsecondaires, mais ne les ont pas terminées. Le pourcentage de besoins impérieux de logement tombe à 30 % pour les diplômés et ensuite à 6 % pour les titulaires d'un diplôme universitaire[33].

- Une minorité importante d'Indiens inscrits résidant en milieu rural se livrent à des activités de subsistance comme la chasse, la pêche et le troc. Onze pour cent des Indiens inscrits en âge de travailler des régions rurales consacrent chaque année quatre semaines ou plus à des activités de subsistance et 20 % font du troc[34]. La plupart de ces personnes résident dans les régions les plus isolées du Nord. Elles risquent davantage d'avoir des besoins impérieux de logement que les Indiens inscrits qui vivent dans les régions rurales. Sur les personnes qui consacrent quatre semaines ou plus à des activités de subsistance, 44 % ont des besoins impérieux de logement contre 32 % des autres; sur celles qui font du troc, 38 % ont des besoins impérieux de logement contre 33 % des autres résidents des régions rurales. Dans les régions isolées, les besoins impérieux de logement résultent généralement du fait que les habitations sont en mauvais état. Les résidents ont du mal à maintenir leur logement en bon état à cause du coût élevé de l'entretien. De plus, leur habitation est souvent privée d'installations sanitaires parce que les services d'eau, d'égout et parfois même d'électricité ne sont pas disponibles.

En raison des caractéristiques des ménages d'Indiens inscrits sur le plan socio-

démographique de même que sur le plan de l'emploi et du niveau de scolarité, en 1990, le revenu moyen des ménages n'atteignait que 72 % de celui des ménages non autochtones et 84 % de celui des autres ménages autochtones. De plus, en 1990, 40 % des ménages d'Indiens inscrits vivant hors des réserves avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada contre 29 % des autres ménages autochtones vivant hors des réserves et 20 % des ménages non autochtones[35].

C'est dans les régions urbaines que l'écart entre le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et des ménages non autochtones est le plus marqué. Le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits correspond à 70 % de celui des ménages non autochtones; également, 44 % ont un faible revenu contre 21 % des non-Autochtones[36]. Un nombre disproportionné et, de loin, la grande majorité des ménages d'Indiens inscrits qui ont des besoins impérieux de logement résident dans les régions urbaines où il coûte relativement cher de se loger. Un bon nombre de ces ménages doivent y consacrer une forte proportion de leur revenu.

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement des Indiens inscrits

Les ménages d'Indiens inscrits qui résident dans des réserves sont plus également répartis d'un bout à l'autre du pays que les autres ménages d'Autochtones. Même s'ils composent 49 % de tous les ménages autochtones vivant hors des réserves, ils ne sont majoritaires que dans trois régions, la région de l'Atlantique, l'Ontario et la Colombie-Britannique, et représentent moins de 40 % de tous les ménages autochones au Labrador

Figure 12 :
Besoins impérieux de logement par ville et par région des ménages d'Indiens inscrits et proportion de logements en dessous des normes

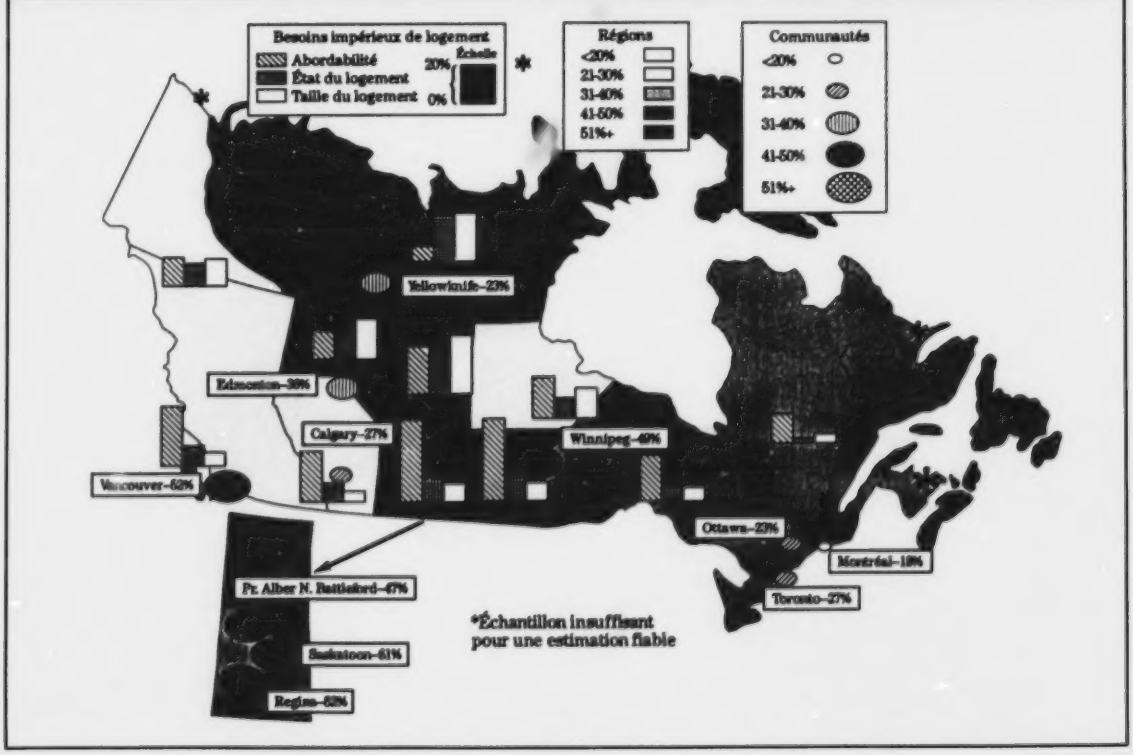

et dans les Territoires du Nord-Ouest. Néanmoins, dans pratiquement toutes les régions du pays, les ménages d'Indiens inscrits auraient plus de besoins impérieux de logement que les autres ménages autochtones. Ils composent donc la majorité des ménages autochtones ayant des besoins impérieux de logement. Les seules exceptions sont le Labrador, le nord du Québec et les Territoires du Nord-Ouest où les Inuit ont des besoins impérieux de logement plus grands.

Comme c'est généralement le cas pour les ménages autochtones qui résident à l'extérieur des réserves, les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens inscrits sont les plus marqués à

Figure 13 :
Comparaison du revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et proportion de faibles revenus par rapport aux autres ménages autochtones et canadiens, par région et par ville

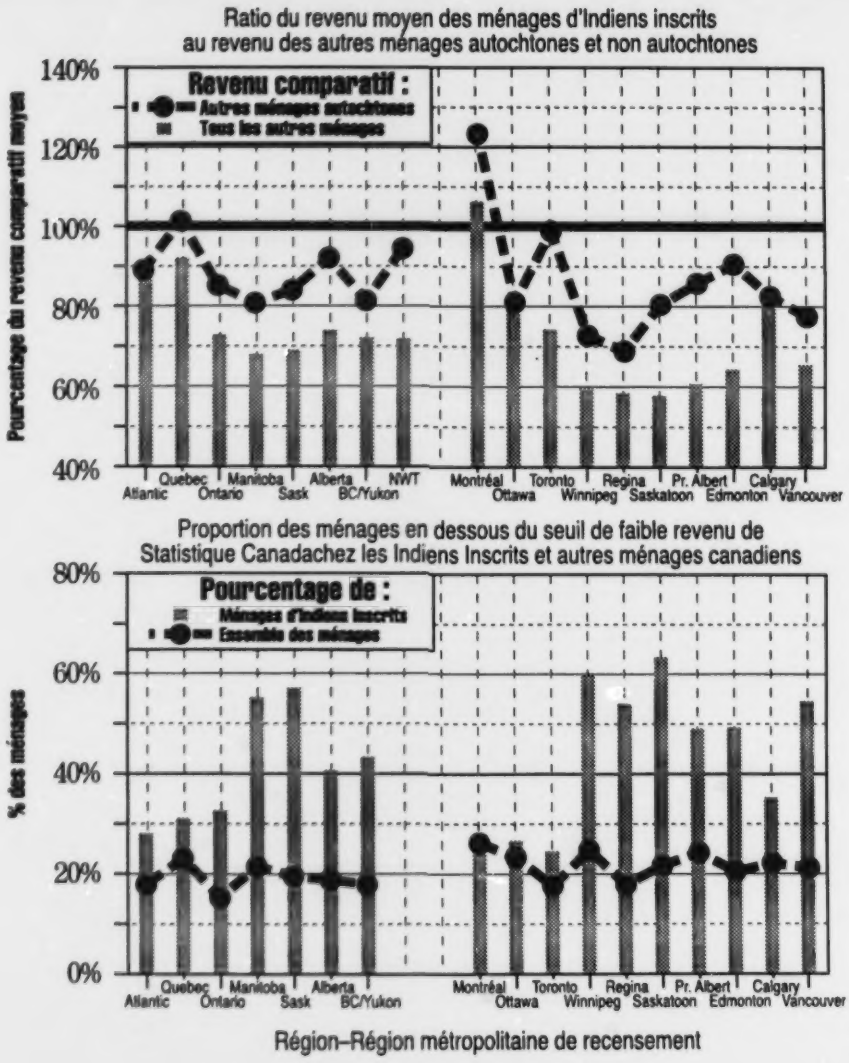

l'ouest de l'Ontario (voir Figure 12). Ils atteignent plus de 40 % dans un secteur qui comprend le sud du Manitoba, la totalité de la Saskatchewan, le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. La Figure 12 montre également que les besoins impérieux de logement sont particulièrement prononcés chez les ménages d'Indiens inscrits des villes de l'Ouest, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Prince Albert-North Battleford et Edmonton. De plus, la majorité des ménages d'Indiens inscrits vivant hors des réserves dans les régions rurales et qui ont des besoins impérieux de logement résident dans une partie de cette même région (nord de la Saskatchewan, nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest), même si elle accueille moins de 30 % de tous ces ménages. Dans cette zone, 41 % des ménages du nord de l'Alberta ont des besoins impérieux de logement et ce niveau atteint 50 % dans les petites localités des Territoires du Nord-Ouest et 59 % dans le nord de la Saskatchewan[37]. Dans toute cette région, la majorité des ménages qui ont des besoins impérieux de logement occupent des habitations en mauvais état ou surpeuplées.[38]

Dans l'Ouest, où l'incidence des besoins impérieux de logement est la plus forte, le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits est faible tant par rapport aux non-Autochtones qu'aux autres Autochtones. La Figure 13 montre que le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits de la région représente entre les deux tiers et les trois quarts de celui des ménages non autochtones. Dans trois provinces, soit le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, les ménages d'Indiens inscrits ont un revenu moyen qui représente moins de 85 % de celui des autres ménages autochtones. En outre, plus de 40 % de ces ménages ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenu de Statistique Canada dans les quatre provinces de l'Ouest et plus de la moitié d'entre eux sont en dessous de ce seuil au Manitoba et en Saskatchewan.

L'écart entre le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et des autres ménages est surtout prononcé dans les villes de l'Ouest où les besoins impérieux de logement sont les plus importants. Dans ces villes, les ménages d'Indiens inscrits n'ont, en moyenne, que 60 % du revenu des ménages non autochtones. En fait, certains revenus sont si bas que cela compense largement les frais de logement relativement faibles et se traduit par des besoins impérieux de logement très marqués à Winnipeg (49 %), Regina (52 %), Saskatoon (61 %) et Prince-Albert – North Battleford (47 %) (voir Clatworthy, 1983; Caltworthy et Gunn, 1983). À Vancouver, où les disparités entre les revenus sont légèrement moins extrêmes, le coût élevé du logement crée des besoins impérieux de logement pour 52 % des ménages d'Indiens inscrits. Dans toutes ces villes, 95 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement ont des problèmes d'abordabilité. À Edmonton, la proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement est plus faible (36 %) du fait qu'il y a légèrement moins de ménages à faible revenu, que le coût du logement est relativement bas et qu'une plus forte proportion de ménages occupent des logements subventionnés (NCSA, 1985).

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens inscrits

Les ménages d'Indiens inscrits qui vivent hors des réserves sont beaucoup plus souvent locataires que les autres ménages autochtones (61 % contre 52 %) ou les autres ménages canadiens (37 %). Les ménages canadiens ont davantage tendance à louer dans les régions urbaines s'ils comprennent un jeune adulte et s'ils ont un faible revenu. Ce sont là les caractéristiques d'un grand nombre de ménages d'Indiens inscrits qui vivent hors des réserves. Dans les centres urbains, 67 % des ménages d'Indiens inscrits sont locataires contre 58 % des autres Autochtones et 43 % des non-Autochtones. Dans les régions rurales, deux fois plus d'Indiens inscrits (39 %) et d'autres ménages autochtones (38 %) que de ménages non autochtones (17 %) sont locataires.

Sept ménages d'Indiens inscrits sur 10 qui ont des besoins impérieux de logement résident en milieu urbain dans des logements loués et leurs besoins impérieux de logement sont très élevés par rapport à ceux des autres ménages de locataires : 48 % ont des besoins impérieux de logement contre 41 % des autres Autochtones et un peu moins de 30 % des ménages de locataires urbains non autochtones (voir Figure 14). La plupart des ménages d'Indiens inscrits ayant des besoins impérieux de logement qui sont locataires dans des centres urbains (93 %) dépensent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger. En fait, 62 % de tous les ménages d'Indiens inscrits qui ont des besoins impérieux de logement sont des locataires qui vivent en ville dans des logements en dessous des normes d'abordabilité. Cela reflète la forte concentration de ménages d'Indiens inscrits à faible revenu qui occupent des logements locatifs dans les villes. Ces ménages ont des revenus moyens qui correspondent à seulement 45 % de ceux des ménages non autochtones. Les besoins impérieux de logement des locataires sont surtout extrêmes à Winnipeg, Regina, Saskatoon et Vancouver où environ huit ménages d'Indiens inscrits sur 10 sont locataires et où les besoins impérieux de logement des locataires vont de 56 % à Winnipeg à 62 % à Saskatoon. Dans ces villes, les familles monoparentales d'Indiens inscrits constituent 40 % de tous les Indiens inscrits locataires et les trois quarts de ces personnes ont des besoins impérieux de logement.

Les besoins impérieux de logement des Indiens inscrits qui sont propriétaires en milieu urbain sont beaucoup plus faibles (15 %), mais ces ménages ont quand même deux fois plus tendance que les autres ménages de propriétaires urbains autochtones et non autochtones à avoir des besoins impérieux de logement (8 % contre 6 %). Par rapport à la population urbaine non autochtone où une vaste proportion de propriétaires sont des gens plus âgés et plus riches, les Indiens inscrits qui sont propriétaires de leur logement sont généralement plus jeunes, leur revenu est plus faible et ils ont davantage tendance à avoir des besoins impérieux de logement.

Même s'ils sont moins nombreux, 40 % des Indiens inscrits locataires des régions rurales ont également des besoins impérieux de logement. Cela est dû au fait qu'ils résident dans des régions où les conditions de logement sont généralement parmi les plus déplorables, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest et le nord des Prairies.

Vingt-cinq pour cent des Indiens inscrits qui sont propriétaires en milieu rural ont des besoins impérieux de logement. Les propriétaires ont des besoins moins marqués que les locataires parce qu'ils vivent surtout dans les régions où les besoins impérieux de logement sont faibles soit le centre du Canada, la Colombie-Britannique et le sud des Prairies. Dans ces secteurs, 17 % des propriétaires ruraux ont des besoins impérieux de logement, soit légèrement plus que les propriétaires urbains. Par contre, plus de 40 % des Indiens inscrits propriétaires qui résident dans le nord de la Saskatchewan, le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest ont des besoins impérieux de logement.

Les logements en dessous des normes chez les ménages d'Indiens inscrits

Quelles que soient les normes de logement, une plus forte proportion d'Indiens inscrits que d'autres ménages autochtones ont des besoins impérieux de logement. Dans l'ensemble, 29 % d'entre eux ont des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité, 11 % parce que leur logement est surpeuplé et 11 % parce qu'il est en mauvais état. Par contre, 21 % des autres ménages autochtones ont des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité, 8 % parce que leur logement est surpeuplé et 9 % parce qu'il est en mauvais état. Ces différences reflètent en grande partie les besoins particuliers de logement des locataires urbains qui sont fonction de la norme d'abordabilité et de la taille des logements, de même que ceux des ménages ruraux qui sont plutôt fonction de la taille du logement et de son état.

Figure 14 :
Proportion de ménages d'Indiens inscrits ayant des besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation et selon que le logement est en milieu rural ou urbain

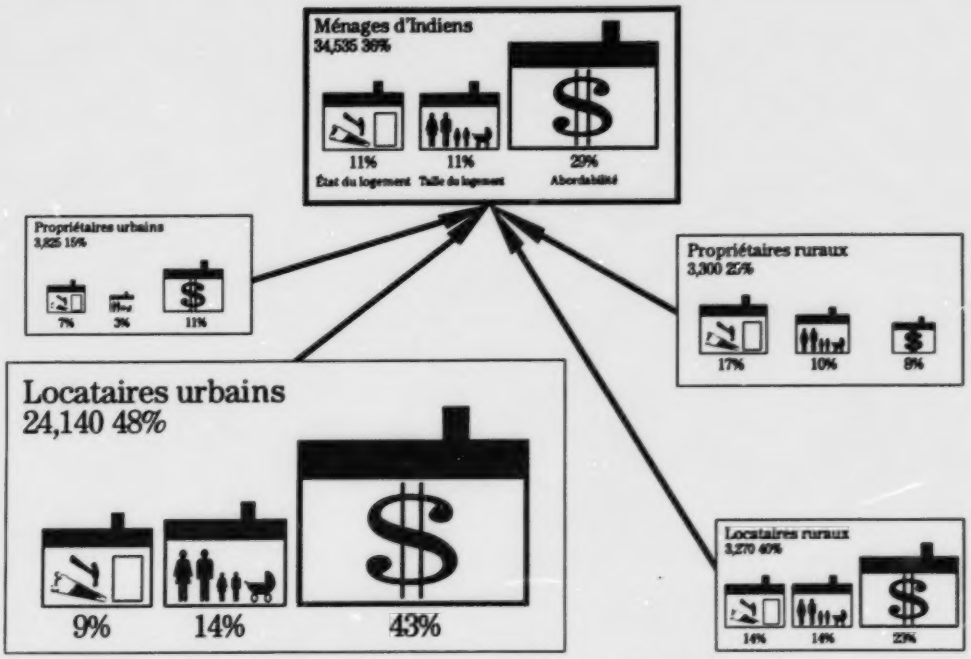

* Ménages dont le logement est inférieur à plus d'une norme.

Parmi les ménages d'Indiens inscrits qui louent un logement dans des centres urbains, 46 % consacrent 30 % ou plus de leurs revenus à se loger et 93 % d'entre eux ont des besoins impérieux de logement. C'est à Regina, Saskatoon, Winnipeg et Vancouver, où le revenu moyen des ménages est bas, que les problèmes d'abordabilité sont les plus marqués. Dans ces villes, plus de la moitié des ménages d'Indiens inscrits locataires ont des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité, étant donné que le quart d'entre eux consacrent 50 % ou plus de leur revenu à se loger.

Afin d'être mieux en mesure de s'offrir un logement, 23 % des Indiens inscrits locataires en milieu urbain mettent leur argent en commun et se regroupent pour vivre dans des logements surpeuplés. Néanmoins 61 % d'entre eux ont des besoins impérieux de logement et, dans neuf cas sur 10, leurs coûts de logement dépassent quand même le revenu combiné du ménage. Par conséquent, 12 % des ménages d'Indiens inscrits locataires ont des besoins impérieux de logement à la fois pour une question d'abordabilité et parce qu'ils occupent un logement trop exigu, tandis que 2 % seulement ont uniquement des problèmes à cause de la taille de leur logement.

Même si leur situation est nettement meilleure que celle des locataires, quelque 22 % des ménages d'Indiens inscrits vivant en milieu urbain qui sont

propriétaires (22 %) consacrent quand même 30 % ou plus de leurs revenus à se loger. Cette proportion est plus élevée que pour les ménages non autochtones (16 %). Contrairement aux ménages d'Indiens inscrits qui louent un logement en ville, la moitié seulement des propriétaires urbains qui sont en dessous des normes d'abordabilité ont des besoins impérieux de logement. Néanmoins, l'abordabilité est le principal problème qu'éprouvent 15 % des propriétaires urbains qui ont des besoins impérieux de logement et dont les trois quarts doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu à se loger. Par contre, les deux cinquièmes des propriétaires urbains ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils occupent un logement en mauvais état et le cinquième parce que leur logement est surpeuplé.

Dans les régions rurales, la plupart des ménages d'Indiens inscrits qui ont des besoins impérieux de logement habitent le nord des Prairies et les Territoires du Nord-Ouest. Dans cette région, les problèmes de logement sont fréquents pour tous les Autochtones, qu'ils vivent dans les réserves ou à l'extérieur. Pour les ménages d'Indiens inscrits vivant hors des réserves, s'ils ont des besoins impérieux de logement, c'est pour des raisons très variables et qui diffèrent selon qu'ils sont locataires ou propriétaires.

- Dans le nord du Manitoba et le nord de la Saskatchewan, l'abordabilité pose un problème particulier pour un petit groupe de logements locatifs. Dans ce secteur, 40 % des ménages locataires, qui ont presque tous des besoins impérieux de logement, dépensent 30 % ou plus de leurs revenus pour se loger. La plupart de ces ménages occupent des logements sociaux et reçoivent des subventions au logement. La réglementation du logement social en vigueur dans ces deux provinces exige que les ménages subventionnés paient un loyer supérieur à 30 % de leur revenu total (voir SCHL, 1992b, p. 77).

- Dans une région qui comprend le nord de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest, 28 % des ménages occupent un logement surpeuplé. En effet, les petits logements sociaux ne répondent pas aux besoins des familles nombreuses et des ménages étendus de ces régions. D'autre part, une pénurie continue de logement force certaines familles à cohabiter (Canada, CRPA, 1996a, vol. 3; NWTHC, 1993; SCHL, 1992b).

- Le tiers des ménages vivent dans des logements inadéquats dans une région qui s'étend du nord de la Saskatchewan et du nord de l'Alberta jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. Les trois cinquièmes des habitations de la région sont occupées par leur propriétaire. Le manque d'installations sanitaires adéquates est souvent relié à l'absence de services d'eau et d'égout et, dans certains cas, de réseaux électriques fiables (Ark Research Associates, 1996, chapitre 8; Canada, CRPA, 1996b, vol. 3). En outre, il coûte extrêmement cher de construire et de réparer des habitations dans la région et de nombreux propriétaires qui n'ont qu'un faible revenu ne peuvent pas assumer les frais d'entretien. C'est surtout le cas de la proportion importante d'Indiens inscrits qui dépendent d'activités de subsistance et qui disposent donc de peu d'argent. En plus de cela, 40 % des logements en mauvais état occupés par leur propriétaire sont également surpeuplés et le surpeuplement de ces logements conduit souvent à une détérioration accélérée.

Il n'est pas étonnant que les ménages d'Indiens inscrits du nord des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest soient deux fois plus nombreux que les Indiens inscrits des autres régions ou les autres peuples autochtones à être mécontents, en partie ou totalement, de leurs conditions d'habitation. Plus du tiers de ceux qui ont des besoins impérieux de logement et plus de 40 % de ceux qui vivent dans un logement surpeuplé sont partiellement ou totalement insatisfaits de leur logement. Sur ceux qui ont des besoins impérieux de logement, 55 % estiment ne pas avoir suffisamment de chambres à coucher.

Résumé

La majorité des ménages autochtones vivant hors des réserves qui ont des besoins impérieux de logement sont des Indiens inscrits. Au sein de ce groupe, l'incidence des besoins impérieux de logement est beaucoup plus forte (36 %) que chez les autres ménages autochtones (28 %). De plus, par rapport aux autres canadiens, ces ménages ont deux fois et demie plus tendance à avoir des besoins impérieux de logement.

Quatre ménages d'Indiens inscrits sur cinq résidant hors des réserves habitent des centres urbains où les besoins impérieux de logement sont particulièrement prononcés. La majorité des Indiens inscrits adultes des villes sont des jeunes adultes et des femmes qui sont davantage portés à avoir des besoins impérieux de logement. Même chez les Indiens inscrits plus âgés, les besoins impérieux de logement restent élevés, mais c'est pour des raisons très différentes. Il s'agit notamment du faible niveau de scolarité et de la discrimination dont ils ont été victimes par le passé sur le marché du travail, du taux d'invalidité élevé et du fait qu'un grand nombre d'Indiens inscrits ont renoncé à leur statut pour trouver un emploi mieux rémunéré.

Les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens inscrits des villes sont reliés au faible revenu des ménages. Quarante-quatre pour cent des ménages d'Indiens inscrits urbains ont un revenu inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada et le revenu moyen des ménages ne représente que 70 % de celui des autres ménages canadiens urbains. Étant donné leur jeunesse relative et leur faible revenu moyen, plus des deux tiers des ménages d'Indiens inscrits vivant en milieu urbain sont locataires. Près de la moitié de ces locataires ont des besoins impérieux de logement, surtout pour une question d'abordabilité. Un locataire urbain sur huit a des besoins impérieux de logement avant tout pour une question d'abordabilité même s'il réside dans un logement surpeuplé.

Le faible revenu des ménages et le niveau élevé de besoins impérieux de logement dans les régions urbaines sont reliés à la faible proportion d'Indiens inscrits en âge de travailler qui ont un emploi. Un bon nombre de ces personnes ne peuvent trouver de travail à cause de leur faible niveau de scolarité ou d'un handicap. Une forte proportion de chômeurs sont des femmes qui élèvent seules de jeunes enfants ou des jeunes adultes qui viennent de terminer leurs études. Même parmi les travailleurs, il y a une forte proportion de pauvres qui occupent des emplois peu rémunérés du secteur des ventes et des services ou qui sont des travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés. Ces personnes ont souvent des besoins impérieux de logement.

De nombreux Indiens inscrits en âge de travailler sont jeunes et leur ménage compte souvent des enfants âgés de moins de 15 ans. Une forte proportion de ces ménages ont à leur tête une jeune femme qui élève seule des enfants et les trois quarts de ces familles monoparentales ont des besoins impérieux de logement. C'est pourquoi 49 % des enfants indiens inscrits des villes qui sont âgés de moins de 15 ans ont des besoins impérieux de logement. Une forte minorité d'Indiens inscrits vivent dans des ménages étendus qu'ils forment avec d'autres membres de la bande ou de la communauté avec qui ils partagent un logement. Un bon nombre de ces logements sont surpeuplés.

Les besoins impérieux de logement les plus marqués se trouvent dans les centres urbains de l'Ouest, surtout Winnipeg, Regina, Saskatoon, Prince Albert-North Battleford et Vancouver. Dans ces villes, l'écart entre le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et les autres est particulièrement prononcé et une très forte proportion de ces ménages ont un faible revenu. À Winnipeg, Regina et Saskatoon, les revenus extrêmement bas compensent largement le coût généralement faible des logements. À Vancouver, le coût généralement élevé du logement annule le fait que la disparité des revenus soit un peu moins extrême. La situation des familles monoparentales d'Indiens inscrits est extrêmement difficile à Winnipeg, Regina, Saskatoon et Vancouver, surtout pour la majorité des familles qui louent leur logement. Dans ces villes, les trois quarts

des familles monoparentales de locataires ont des besoins impérieux de logement.

La plupart des ménages d'Indiens inscrits qui vivent en milieu rural hors des réserves habitent leurs terres ancestrales, surtout dans les régions les plus au nord et les plus isolées du pays. Il s'agit généralement de familles nombreuses dont la majorité comprend des enfants de moins de 15 ans de même que de ménages étendus. Une forte majorité de ces personnes dépendent, au moins en partie, de troc et d'activités de subsistance et la plupart n'ont qu'un maigre revenu en espèces.

Les besoins impérieux de logement de cette partie de la population se concentrent dans le nord des Prairies et les petites localités des Territoires du Nord-Ouest. Les ménages d'Indiens inscrits vivant hors des réserves ont les mêmes problèmes de logement qu'un grand nombre d'autres Autochtones. La taille de la plupart des logements disponibles ne correspond pas aux besoins des familles nombreuses et des ménages étendus ou encore, l'absence de services d'eau et d'égout ne permet pas d'avoir des installations sanitaires adéquates et les gens n'ont pas de ressources financières suffisantes pour faire face aux coûts élevés d'entretien des logements dans les régions isolées.

CHAPITRE 5 – LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT DES MÉNAGES INDIENS NON INSCRITS

Vingt-deux pour cent des Autochtones vivant hors des réserves s'identifient comme Amérindiens, mais n'ont pas le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Les Indiens non inscrits forment un groupe varié composé de : personnes âgées qui ont dû renoncer au statut d'Indien pour poursuivre des carrières mieux rémunérées, les descendants de personnes qui, en se mariant, ont perdu le droit de transmettre le statut d'Indien à leurs enfants, des personnes maintenant admissibles en vertu du projet de loi C-31 qui, en 1991, n'avaient pas demandé le statut d'Indien et quelques Amérindiens qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont jamais obtenu le statut d'Indien et continuent à vivre sur leurs terres ancestrales.

Les Indiens non inscrits ont tendance à être mieux logés que les autres Autochtones, mais leurs besoins impérieux de logement sont quand même beaucoup plus importants que ceux des non Autochtones. Toutefois, par rapport aux autres Autochtones, les Indiens non inscrits en âge de travailler sont généralement mieux instruits, ont plus de chance d'occuper un emploi et ils ont de meilleurs emplois dans des secteurs plus stables de l'économie. Ils ont donc généralement un revenu personnel plus élevé et moins de besoins impérieux de logement. En outre, une plus forte proportion d'entre eux résident dans les secteurs plus prospères du pays comme l'Ontario et la Colombie-Britannique et une plus faible proportion dans le nord et les régions isolées où, pour de nombreux autres Autochtones, les coûts de logement sont particulièrement élevés et où il n'y a pas toujours de services adéquats d'eau et d'égout.

Malgré ces avantages relatifs, il y a toujours un écart entre la situation économique et les conditions de logement des Indiens non inscrits et des autres Canadiens. Cela est dû notamment au grand nombre de jeunes Indiens inscrits adultes qui viennent de terminer leurs études ou qui débutent dans une carrière et dont le revenu est souvent bas. Deux autres explications plus troublantes sont, premièrement, la faible proportion de jeunes Indiens non inscrits qui possèdent une formation postsecondaire et, deuxièmement, la forte proportion d'adultes en âge de travailler qui se heurtent à des obstacles sur le marché du travail et ailleurs en raison de problèmes de santé ou d'invalidité à long terme.

Les besoins impérieux de logement des Indiens non inscrits

En 1991, 99 015 personnes vivant dans 44 985 ménages hors des réserves se sont identifiées comme des Amérindiens non inscrits en vertu

Tableau 4 :
Nombre et proportion de personnes et de ménages d'Indiens non inscrits[39] ayant des besoins impérieux de logement

	Total	Nombre ayant des besoins impérieux de logement	% ayant des besoins impérieux de logement
Amérindiens non inscrits	99 015	25 640	26 %
Ménages d'Indiens non inscrits	44 985	10 920	24 %
Voir Note 39			

Figure 15 :
Répartition des types de ménages et présence d'autres personnes non incluses dans la famille de recensement pour les ménages d'Indiens non inscrits, d'autres Autochtones et de non Autochtones

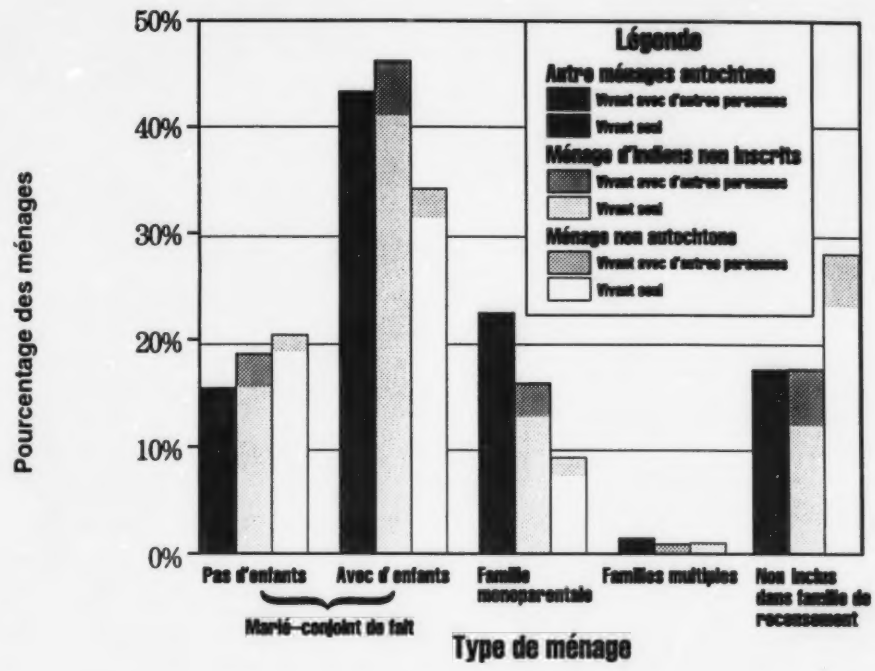

de la *Loi sur les Indiens*[39]. Ces personnes composent 22 % de la population autochtone totale qui vit hors des réserves et forment une partie des 23 % de ménages autochtones vivant hors des réserves.

Le Tableau 4 indique que 26 % des Indiens non inscrits et 24 % des ménages d'Indiens non inscrits ont des besoins impérieux de logement. Cela représente beaucoup moins que les 37 % d'autres Autochtones vivant hors des réserves et les 34 % d'autres ménages autochtones qui ont les mêmes difficultés[40]. Toutefois, les ménages d'Indiens non inscrits risquent à peu près deux fois plus que les non-Autochtones d'avoir des besoins impérieux de logement.

Certaines des différences entre les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits d'une part et des ménages d'autres Autochtones et de non-Autochtones, d'autre part, peuvent être attribuées à d'importantes variations dans les caractéristiques socio-démographiques de ces groupes.

- Contrairement à la population non autochtone, la plupart des Indiens non inscrits, comme les autres Autochtones, sont jeunes. Quarante pour cent des Indiens non inscrits sont des enfants âgés de moins de 15 ans et 70 % des adultes sont âgés de 15 à 39 ans. Par contre, 22 % des Canadiens non autochtones sont de jeunes enfants et 51 %, des adultes âgés de 15 à 39 ans. Une vaste proportion d'Indiens non inscrits sont de jeunes adultes qui viennent de terminer leurs études, qui débutent leur carrière ou qui viennent de fonder une famille. Comme pour

l'ensemble de la population canadienne, une plus forte proportion de ces jeunes adultes ont un faible revenu et des besoins impérieux de logement[4].

- Une faible proportion d'Indiens non inscrits sont des femmes comparativement aux autres Autochtones adultes vivant hors des réserves (53 % contre 56 %). D'un autre côté, cette proportion est plus forte que chez les adultes non autochtones (51 %). Les femmes célibataires ou chefs de famille monoparentale ont davantage tendance à avoir des besoins impérieux de logement (SCHL, 1994). Chez la plupart des jeunes femmes, c'est souvent le résultat de leur emploi dans des professions et des secteurs peu rémunérés et, pour les mères seules, de ce qu'il en coûte pour élever des enfants. Pour les femmes plus âgées, la différence dans l'accès aux revenus de pension est un facteur important (Armstrong et Armstrong, 1994; Gunderson et Muszynski, 1990). Comme pour les autres Autochtones, un plus fort pourcentage de femmes indiennes non inscrites ont des besoins impérieux de logement (27 %) par rapport aux autres (21 %).

- La plupart des adultes de cette population sont jeunes. La Figure 15 montre que, comme les autres ménages autochtones, une proportion beaucoup plus forte de ménages d'Indiens non inscrits que de ménages non autochtones sont des familles avec des enfants. Relativement peu de ménages sont composés d'une seule personne ou d'un couple (marié ou conjoints de fait) sans enfants.

Il y a peu de différences dans la proportion globale de ménages ayant des enfants chez les Indiens non inscrits et les autres Autochtones, mais la Figure 15 indique que les familles monoparentales constituent une proportion moins importante des ménages d'Indiens inscrits comptant des enfants. Toutefois, la proportion de familles monoparentales est plus forte chez les Indiens non inscrits que chez les non-Autochtones. C'est la principale raison pour laquelle les besoins impérieux de logement des Indiens non inscrits sont moins marqués que ceux des autres ménages autochtones, mais plus élevés que ceux des autres ménages canadiens. Dans l'ensemble, les familles monoparentales ont davantage tendance que les autres ménages à avoir des besoins impérieux de logement (SCHL, 1993a et 1994). Cinquante-trois pour cent des familles monoparentales d'Indiens non inscrits ont des besoins impérieux de logement contre 19 % des autres ménages d'Indiens non inscrits. La plupart des familles monoparentales d'Indiens non inscrits disposent d'un faible revenu et ont des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité.

- Les ménages d'Indiens non inscrits ont tendance à être d'une taille légèrement plus petite que les autres ménages autochtones soit 3,1 personnes en moyenne contre 3,3. Toutefois, comme une vaste proportion de ménages d'Indiens non inscrits ont des enfants, ces ménages sont plus nombreux que les ménages non autochtones qui comptent 2,7 personnes en moyenne. D'un autre côté, les ménages étendus représentent une proportion plus faible des ménages d'Indiens non inscrits, ce qui explique en grande partie la différence importante entre ces derniers et les autres ménages autochtones (voir Figure 15). Les ménages étendus constituent 12 % des ménages d'Indiens non inscrits contre 17 % pour les autres ménages autochtones. Les Autochtones forment souvent des ménages étendus pour deux raisons : premièrement, pour partager un logement avec des membres de leur famille et des personnes de la même bande ou de la même communauté, surtout s'ils ont un bas revenu et des besoins impérieux de logement; et deuxièmement, pour faire face à la pénurie de logements dans le nord. Les Indiens non inscrits ont moins tendance à se retrouver dans une situation économique très précaire ou à résider dans ces régions. Par conséquent, 11 % des ménages d'Indiens non inscrits occupent des logements surpeuplés contre 21 % des autres Autochtones; 5 % des

ménages d'Indiens non inscrits ont des besoins impérieux de logement et occupent des logements surpeuplés, contre 11 % des autres ménages autochtones.

Les caractéristiques des Indiens non inscrits en âge de travailler sur le plan de l'éducation, des handicaps, de l'emploi et du revenu et leur influence sur les besoins impérieux de logement

Les caractéristiques des Indiens non inscrits en âge de travailler sur le plan de l'emploi et du niveau de scolarité expliquent en partie pourquoi ces personnes ont moins tendance à avoir des besoins impérieux de logement que les autres Autochtones.

- Seulement 9 % des Indiens non inscrits n'ont pas fait d'études secondaires contre 10 % des non-Autochtones et 19 % des autres Autochtones. Également, 44 % des Indiens non inscrits en âge de travailler qui n'ont pas fait d'études secondaires ont des besoins impérieux de logement contre 21 % de ceux qui ont fait au moins quelques études secondaires.

- Cinquante-huit pour cent des Indiens non inscrits sont sur le marché du travail, c'est-à-dire nettement moins que les 70 % de non-Autochtones, mais nettement plus que les 47 % d'autres Autochtones. Quinze pour cent des Indiens non inscrits adultes qui ont trouvé un emploi ont des besoins impérieux de logement contre 35 % des chômeurs.

Afin de comprendre ces différences, il faut considérer séparément la situation des adultes plus âgés car, contrairement aux jeunes, une forte proportion d'entre eux ont renoncé à leur statut d'Indien pour poursuivre une carrière ou faire des études postsecondaires. En grande partie à cause de cette situation, la proportion d'Indiens non inscrits âgés de 50 à 64 ans qui ont fait des études postsecondaires (40 %) est élevée, même si on la compare aux non-Autochtones du même âge (30 %). Également, la proportion d'Indiens non inscrits qui n'ont jamais fréquenté l'école secondaire est plus réduite (27 % contre 29 %). Tandis que les Indiens non inscrits représentent 19 % des Autochtones âgés de 50 à 64 ans, 28 % d'entre eux sont titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'enseignement postsecondaire et 51 % sont des diplômés. Dans l'ensemble, 20 % des Indiens non inscrits âgés de 50 à 64 ans ont des besoins impérieux de logement contre 24 % des adultes plus jeunes. Parmi les Indiens non inscrits qui ont fait des études postsecondaires, 12 % ont des besoins impérieux de logement, ce qui constitue un niveau très semblable à celui des adultes non autochtones. Une forte proportion d'Indiens non inscrits plus âgés sont sur le marché du travail et exercent des professions mieux rémunérées. Cela explique en grande partie leur faible niveau de besoins impérieux de logement par rapport aux autres Autochtones du même âge.

- Plus de la moitié (53 %) des Indiens non inscrits âgés de 50 à 64 ans ont un emploi (y compris les trois quarts d'hommes), contre 40 % des autres Autochtones. Seulement 10 % des Indiens non inscrits plus âgés ont des besoins impérieux de logement. Néanmoins, la proportion de ces personnes qui occupent un emploi est inférieure à celle des autres Canadiens du même groupe d'âge (60 %), et c'est surtout parce qu'il y a parmi elles un pourcentage important de personnes handicapées (46 % contre 24 % des autres Canadiens). Un peu plus du tiers des Indiens non inscrits handicapés travaillent alors que cette proportion atteint plus des deux tiers pour les personnes non handicapées.

- En outre, en raison de leur niveau de scolarité élevé, 40 % des Indiens non inscrits âgés de 50 à 64 ans qui sont sur le marché du travail sont des gestionnaires, des cadres ou des professionnels contre 38 % des Canadiens non autochtones et 21 % des autres Autochtones du même âge. Seulement 6 % des Indiens non inscrits qui exercent ces professions ont des besoins impérieux de logement. Également, 17 % d'entre eux

occupent des postes d'employés de bureau, contre 8 % des autres Autochtones du même âge et 9 % ont des besoins impérieux de logement. L'accès aux possibilités d'emploi diffère selon le sexe. Les quatre cinquièmes des Indiens non inscrits plus âgés qui travaillent comme gestionnaires, cadres ou professionnels sont des hommes tandis sept personnes sur 10 qui occupent des emplois de bureau sont des femmes.

Par contre, le niveau de scolarité et l'emploi des Indiens non inscrits âgés de 15 à 49 ans s'approchent davantage de ceux des autres Autochtones du même âge. Toutefois, par rapport aux autres Autochtones, un plus grand nombre de ces jeunes adultes ont suivi une formation postsecondaire (39 % contre 36 %). Également, un plus grand pourcentage d'entre eux ont achevé leur programme d'études et obtenu un diplôme ou un certificat (67 % contre 58 %). Ces pourcentages sont néanmoins nettement plus bas que pour les non-Autochtones pour lesquels ils sont de 50 % et 74 % respectivement. De plus, une faible proportion d'Indiens non inscrits de ce groupe d'âge n'a pas fréquenté l'école ou s'est arrêté au niveau primaire (7 %), ce qui représente le même pourcentage que pour les non-Autochtones du même groupe d'âge et moins de la moitié du pourcentage qui s'applique aux autres Autochtones du même âge (15 %). Comme pour les autres Autochtones, les besoins impérieux de logement diminuent avec le niveau de scolarité. Ils sont de 46 % pour ceux qui n'ont pas fait d'études secondaires, de 24 % pour les personnes qui ont fait des études secondaires et 20 % pour celles qui ont fait au moins quelques études postsecondaires.

Les Indiens non inscrits de ce groupe d'âge seraient plus nombreux à occuper un emploi que les autres Autochtones (59 % contre 48 %). Parmi ceux qui travaillent, 15 % ont des besoins impérieux de logement contre le tiers de ceux qui sont en chômage ou qui ne sont pas sur le marché du travail. D'un autre côté, les non-Autochtones du même âge ont encore plus tendance à avoir un emploi (73 %). Les taux de chômage, qui reflètent en grande partie le niveau de scolarité, expliquent largement ces différences. En juin 1991, 17 % des Indiens non inscrits âgés de 15 à 49 ans étaient en chômage. C'est beaucoup moins que les 25 % d'autres Autochtones, mais plus que les 11 % de non-Autochtones du même âge qui font partie de la population active.

Deux autres facteurs, soit un taux d'invalidité élevé et une forte proportion de personnes qui fréquentent l'école expliquent également le taux de participation au marché du travail beaucoup plus bas des Indiens non inscrits (et des autres adultes autochtones) âgés de 15 à 49 ans[41]. Premièrement, 26 % des Indiens non inscrits âgés de 15 à 49 ans ont des problèmes de santé et d'invalidité à long terme, soit deux fois la proportion de Canadiens non autochtones du même âge et 53 % d'entre eux sont en chômage. Ces personnes, qui représentent plus de 40 % des Indiens non inscrits de ce groupe d'âge qui ne font pas partie de la population active, ont des besoins élevés de logement. Trente-et-un pour cent des jeunes adultes qui ont une invalidité à long terme ont des besoins impérieux de logement contre 21 % pour ceux qui ne sont pas invalides. Deuxièmement, une proportion plus élevée de la population d'Indiens non inscrits que de non-Autochtones est âgée de 15 à 24 ans et, en 1991, les deux tiers de ces jeunes Indiens non inscrits fréquentaient l'école à plein temps. Par conséquent, 20 % des Indiens non inscrits âgés de 15 à 49 ans ne sont pas sur le marché du travail parce qu'ils étudient à plein temps contre 16 % des Canadiens non autochtones.

Une autre constatation qui reflète le niveau de scolarité est que la proportion d'Indiens non inscrits qui occupent des emplois spécialisés ou non spécialisés peu rémunérés est plus faible (28 %) que pour les autres Autochtones (33 %), mais beaucoup plus forte que pour l'ensemble de la population (8 %). Par contre, la proportion de personnes de ce groupe qui travaillent dans le secteur des ventes et des services (26 %) est plus élevée que pour les autres travailleurs autochtones (21 %) ou non autochtones (18 %) du même groupe d'âge. Les besoins impérieux de logement sont les plus marqués chez ceux qui travaillent dans le secteur des ventes et des services (24 %), surtout les femmes[44].

Figure 16 :
Les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits, par ville et par région

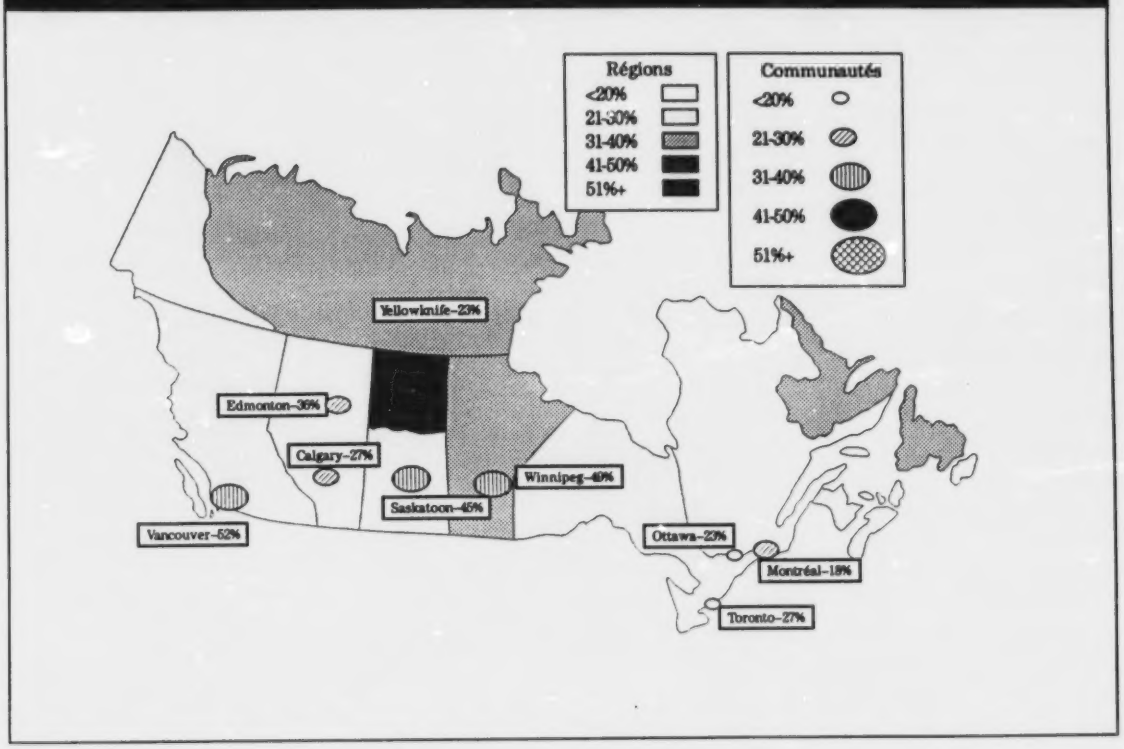

En raison de tous ces facteurs, le revenu moyen des ménages d'Indiens non inscrits se situe entre le revenu moyen des non-Autochtones et des autres ménages autochtones. En 1990, le revenu moyen des ménages d'Indiens non inscrits équivalait à 90 % de celui des non-Autochtones, mais à 118 % du revenu des autres ménages autochtones. Vingt-six pour cent des ménages d'Indiens non inscrits avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Cette proportion était plus forte que les 19 % de ménages non autochtones, mais beaucoup plus basse que les 37 % d'autres ménages autochtones. Compte tenu de leur situation particulière, un grand nombre d'Indiens non inscrits qui sont âgés de 50 à 64 ans ont un revenu moyen presque identique à celui des non-Autochtones du même âge. Le revenu moyen plus faible des ménages d'Indiens non inscrits par rapport au revenu des ménages non autochtones est donc surtout attribuable aux différences dans les caractéristiques sur le plan de la scolarité, de l'emploi et des handicaps ainsi qu'à la proportion plus importante de très jeunes adultes que compte la population d'Indiens non inscrits.

Variations régionales dans l'incidence des besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits

Comme les autres ménages autochtones qui vivent hors des réserves et, en fait, la plupart des autres Canadiens, la majorité des ménages d'Indiens non inscrits (76 %) résident dans des centres urbains. Également, comme les autres Autochtones qui vivent hors des réserves, les ménages d'Indiens non inscrits ont davantage de besoins impérieux de logement lorsqu'ils résident en milieu urbain (26 %) que lorsqu'ils vivent en milieu rural (20 %). Par contre, la répartition régionale des Indiens non inscrits est différente de celle des autres ménages autochtones. La

grande majorité d'entre eux (62 %) résident en Ontario, en Colombie-Britannique et au Yukon contre 41 % des autres ménages autochtones. Contrairement à la plupart de ces derniers, une faible proportion d'Indiens non inscrits résident au Manitoba, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest (9 % contre 34 %). En Ontario, les ménages d'Indiens non inscrits sont très urbanisés (85 %) et concentrés dans les régions de Toronto et d'Ottawa où les besoins impérieux de logement des ménages autochtones sont nettement en dessous de la norme. En Colombie-Britannique et au Yukon, où les besoins impérieux de logement sont très élevés dans les villes, une proportion relativement forte (33 %) de ménages vivent en milieu rural. Par conséquent, si les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits sont faibles, c'est surtout parce qu'ils se concentrent dans les régions où les conditions de logement sont généralement meilleures pour tous les Autochtones, c'est-à-dire les villes de l'Ontario et les régions rurales de la Colombie-Britannique. Relativement peu d'Indiens non inscrits résident au Manitoba, en Saskatchewan ou dans les Territoires du Nord-Ouest où une forte proportion d'Autochtones vivent dans des conditions de logement médiocres.

Quoi qu'il en soit, les besoins impérieux de logement de ménages Indiens non inscrits sont semblables ou inférieurs à ceux des autres Autochtones dans les principales régions du pays. Les niveaux vont de 19 % au Québec à 39 % en Saskatchewan (Figure 16). C'est seulement au Labrador que les besoins impérieux de logement sont au même niveau pour les ménages d'Indiens non inscrits et les autres ménages autochtones. Dans le reste du pays, les différences dans les besoins impérieux de logement des deux groupes vont de 2 points de pourcentage au Québec à 12 points de pourcentage en Colombie-Britannique et au Yukon et 15 points de pourcentage dans les Territoires du Nord-Ouest.

Si les besoins impérieux de logement sont plus bas à l'échelle nationale et presque partout au niveau régional, c'est en partie parce qu'une plus forte proportion d'Indiens non inscrits (86 %) que d'autres Autochtones vivant hors des réserves (71 %) résident dans le sud[45]. Dans le sud, les logements surpeuplés ou en mauvais état se rencontrent moins souvent que dans le nord. Les Indiens non inscrits ont beaucoup moins de besoins impérieux de logement dans le sud (23 %) que dans le reste du pays (31 %) parce que leurs conditions de logement sont nettement supérieures. Il coûte beaucoup moins cher de construire et d'entretenir un logement dans les régions rurales du sud et pratiquement tout le monde y a accès à des services d'eau, d'égout et d'électricité. Soixante-douze pour cent des ménages d'Indiens non inscrits des régions rurales résident dans le sud contre 44 % des autres ménages autochtones qui vivent hors des réserves. Dans le sud rural, 15 % des ménages d'Indiens non inscrits ont des besoins impérieux de logement contre 33 % pour le nord rural.

Toutefois, les ménages d'Indiens non inscrits ont, comme leurs voisins autochtones, des besoins impérieux de logement dans les régions où les conditions de logement des Autochtones sont les pires à savoir le nord de la Saskatchewan (64 %)[46], le Labrador (36 %) et les villes de Saskatoon (40 %), Winnipeg (34 %), Vancouver (34 %) et Edmonton (30 %). Vancouver est toutefois la seule de ces villes où la présence d'Indiens non inscrits est importante. C'est pourquoi à Vancouver un ménage d'Indiens inscrits sur neuf a des besoins impérieux de logement.

Mode d'occupation et besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits

Les Indiens non inscrits ont davantage tendance que les autres ménages autochtones à être propriétaires de leur logement (51 % contre 42 %); d'un autre côté, il y a moins de propriétaires parmi eux que parmi les ménages non autochtones (67 %). Deux raisons expliquent ces différences. Il y a d'abord l'écart entre les revenus des deux groupes. Il y a ensuite l'âge. Une proportion beaucoup plus élevée d'Indiens non inscrits sont de jeunes adultes qui ont généralement plus tendance à être locataires.

Figure 17 :
Proportion de ménages d'Indiens non inscrits ayant des besoins impérieux de logement selon le mode d'occupation et le milieu, rural ou urbain

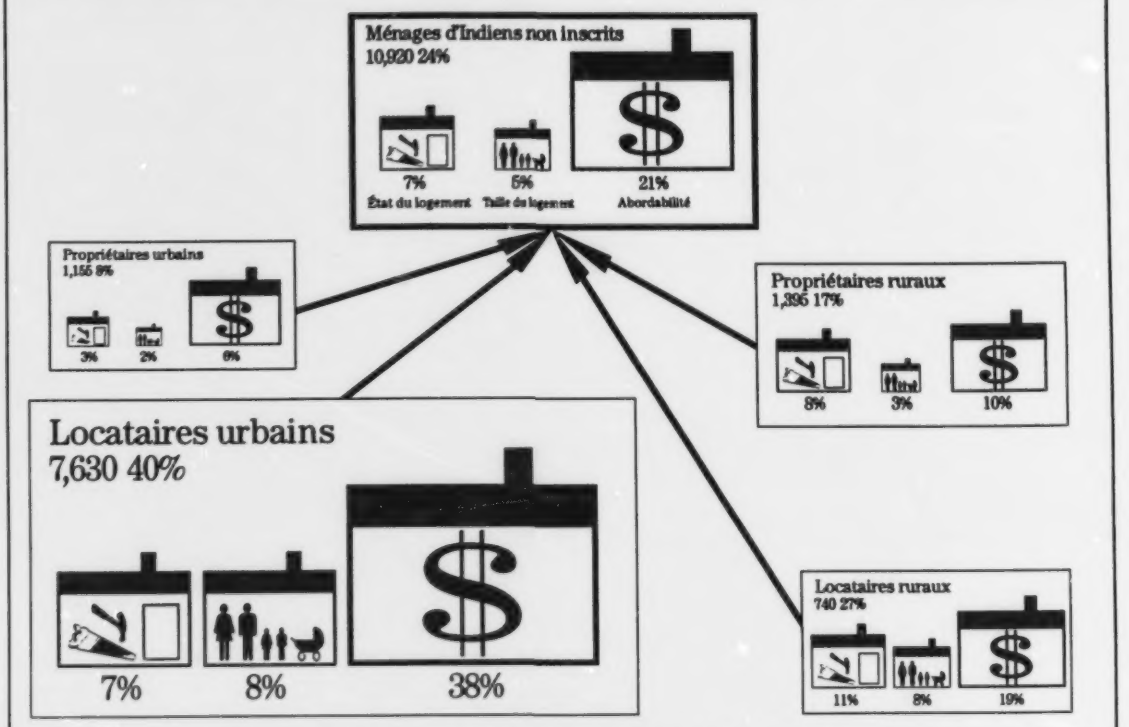

* Ménages dont le logement est inférieur à plus d'une norme.

Dans les centres urbains, 44 % des ménages d'Indiens non inscrits sont propriétaires de leur logement contre 35 % des autres ménages autochtones et 57 % des non-Autochtones. Dans les régions rurales, une proportion beaucoup plus forte (75 %) de ménages d'Indiens non inscrits non agricoles sont propriétaires. C'est nettement plus que les 59 % d'autres ménages ruraux autochtones qui sont propriétaires et plus près du pourcentage de 83 % qui s'applique aux ménages non autochtones non agricoles.

La Figure 17 montre que, comme pour les autres ménages canadiens, les besoins impérieux de logement sont beaucoup plus élevés pour la forte proportion de ménages Indiens non inscrits qui sont locataires, surtout dans les centres urbains. Soixante-dix pour cent des ménages qui ont des besoins impérieux de logement sont des locataires urbains, et ce chiffre reflète la forte proportion de ménages d'Indiens non inscrits qui occupent des logements locatifs dans les villes et le niveau élevé des besoins impérieux de logement des locataires urbains.

Tant pour les locataires que pour les propriétaires, les citadins et les ruraux, les besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits sont nettement inférieurs à ceux des autres ménages autochtones. En fait, le niveau des besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits qui sont propriétaires en milieu urbain

ou locataires en milieu rural se rapproche beaucoup de celui des non-Autochtones. Par contre, les Indiens non inscrits qui sont locataires en milieu urbain et propriétaires en milieu rural risquent beaucoup plus d'avoir des besoins impérieux de logement que leurs homologues non autochtones.

Dans l'ensemble, 30 % des ménages d'Indiens non inscrits qui ont des besoins impérieux de logement font partie des 12 % de ménages incluant une famille monoparentale dirigée par une femme qui habitent dans des logements locatifs en milieu urbain. Cette situation vient du fait que 67 % de ces ménages ont des besoins impérieux de logement. Pour cette raison, 73 % des enfants Indiens non inscrits qui ont des besoins impérieux de logement font partie de ménages de locataires urbains.

Logements en dessous des normes chez les ménages d'Indiens non inscrits

Une proportion plus faible d'Indiens non inscrits que d'autres ménages autochtones ont des besoins impérieux de logement parce que leur habitation ne répond à aucune des trois normes de logement. Vingt-et-un pour cent de ces ménages ont un problème d'abordabilité contre 26 % des autres ménages autochtones, 5 % occupent un logement surpeuplé contre 10 % des autres ménages autochtones et 7 % ont un logement en mauvais état, contre 10 % des autres ménages autochtones. En outre, les ménages d'Indiens non inscrits ont moins tendance que les autres ménages autochtones à avoir des besoins impérieux de logement parce qu'ils occupent une habitation inférieure à plus d'une norme (8 % contre 11 %). La proportion de logements surpeuplés ou en mauvais état étant moindre, les ménages d'Indiens non inscrits ont davantage tendance que les autres ménages autochtones à être entièrement satisfaits de leur habitation (84 % contre 79 %). De plus, un pourcentage plus réduit de ménages d'Indiens non inscrits (5 %) que d'autres ménages autochtones (8 %), figure sur la liste d'attente pour les logements sociaux. Néanmoins, la proportion de ménages d'Indiens non inscrits qui ont des besoins impérieux de logement parce que leur habitation n'atteint aucune des trois normes est nettement supérieure à celle des ménages non autochtones.

Quatre-vingt-dix pour cent des ménages d'Indiens non inscrits qui ont des besoins impérieux de logement ont un problème d'abordabilité, peu importe qu'ils habitent en milieu urbain ou rural ou qu'ils soient locataires ou propriétaires (voir Figure 17). Comme pour les autres ménages autochtones, ce sont les locataires qui sont les plus touchés. Quatre-vingt-quinze pour cent des locataires urbains qui ont des besoins impérieux de logement (38 % de tous les locataires urbains) ont du mal à faire face au coût de leur logement. Par contre, la proportion de ménages d'Indiens non inscrits qui occupent des logements locatifs surpeuplés en milieu urbain est plus faible que celle des autres Autochtones (8 % contre 13 %). C'est surtout parce que les Indiens non inscrits ont beaucoup moins tendance à former des ménages étendus. Toutefois, comme les autres locataires autochtones des villes qui vivent dans des logements trop petits, la plupart des ménages d'Indiens non inscrits dont le logement est surpeuplé ont également un problème d'abordabilité. En outre, plus des deux tiers des Indiens non inscrits qui sont locataires et qui ont des besoins impérieux de logement en fonction de ces deux normes sont des familles monoparentales qui, en raison de leur très bas revenu, consacrent un pourcentage élevé de leur revenu à un logement qui reste trop petit.

Dans les régions rurales, les ménages d'Indiens non inscrits sont beaucoup moins touchés par le surpeuplement : 11 % d'entre eux sont aux prises avec ce problème contre 21 % des autres ménages autochtones. Moins de la moitié de ces ménages (5 %) ont des besoins impérieux de logement. Une proportion beaucoup plus importante de ménages d'Indiens non inscrits vivant en milieu rural (10 %) ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils occupent une habitation en mauvais état. Le quart de ces ménages se concentrent dans les petites localités isolées du Labrador et du nord de la Saskatchewan où résident le dixième des ménages d'Indiens non inscrits qui vivent en milieu rural. Le manque d'installations sanitaires adéquates (un problème que connaissent tous les Autochtones de ces

régions) reflète l'absence de services d'eau et d'égout. Également, moins de 40 % des ménages de ces régions sont partiellement ou totalement insatisfaits de leur logement, soit plus de trois fois la proportion des Indiens non inscrits qui résident ailleurs.

Résumé

Les conditions de logement des Indiens non inscrits sont, sur tous les plans, meilleures que celles des autres Autochtones. Une plus forte proportion d'entre eux sont propriétaires de leur logement et ils sont moins nombreux à avoir des problèmes d'abordabilité ou de surpeuplement. Néanmoins, 24 % des ménages d'Indiens non inscrits ont des besoins impérieux de logement. Ce niveau de besoins est nettement inférieur à celui des autres ménages autochtones (37 %), mais il est quand même nettement supérieur à celui des ménages non autochtones.

Une meilleure situation économique explique en grande partie la différence dans les niveaux de besoins impérieux de logement par rapport à ceux des autres Autochtones. Les Indiens non inscrits en âge de travailler sont généralement mieux instruits, ils ont davantage tendance à être sur le marché du travail et ils occupent de meilleurs emplois, dans des domaines plus stables de l'économie que les autres Autochtones.

Néanmoins, il reste des différences importantes entre la situation économique et les conditions de logement de la plupart des Indiens non inscrits et des non-Autochtones. Cet écart résulte principalement de la situation des Indiens non inscrits adultes âgés de moins de 45 ans.

- La plupart des Indiens non inscrits en âge de travailler sont jeunes et un grand nombre d'entre eux ont un bas revenu parce qu'ils n'ont pas terminé leurs études ou débutent tout juste dans leur carrière.

- Le pourcentage d'Indiens non inscrits qui ont fait des études postsecondaires est moins important que celui de l'ensemble de la population.
- Une plus forte proportion d'entre eux ont des problèmes de santé et d'invalidité à long terme qui leur dressent des obstacles sur le marché du travail et ailleurs.

- Il y a une plus forte proportion de familles monoparentales et la plupart de ces dernières ont un bas revenu et des besoins impérieux de logement.

Les Indiens non inscrits âgés de 45 ans et plus ont tendance à avoir un revenu plus élevé, un emploi de professionnel et de gestionnaire et peu de besoins impérieux de logement. Ce groupe comprend de nombreuses personnes qui ont dû renoncer à leur statut d'Indien pour poursuivre des études postsecondaires et une carrière plus rémunératrice.

La géographie est à l'origine d'une bonne partie de la différence dans les besoins impérieux de logement et la situation économique des Indiens non inscrits et des autres ménages autochtones. Une proportion beaucoup plus importante d'Indiens non inscrits vivent dans les régions les plus prospères du pays (l'Ontario urbain et la Colombie-Britannique rurale) où les niveaux de besoins impérieux de logement des Autochtones sont généralement bas. À Vancouver, les ménages d'Indiens non inscrits ont tendance à connaître les mêmes difficultés que les autres ménages autochtones. Un bon nombre d'entre eux ont des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité, en grande partie à cause du coût très élevé des logements.

CHAPITRE 6 – RÉSUMÉ

S'appuyant sur les conclusions de nombreuses études de cas réalisées au cours des dernières décennies, cette étude documente l'incidence des conditions de logement insatisfaisantes des Autochtones qui vivent hors des réserves. Elle relie les normes de logement couramment acceptées du modèle des besoins impérieux de logement de la SCHL avec les données de l'Enquête sur les peuples autochtones de 1991 et du Recensement de 1991. La mesure des besoins impérieux de logement est utilisée en même temps qu'un certain nombre d'autres indicateurs de la qualité du logement fournis par ces mêmes sources pour mettre en lumière les caractéristiques des besoins impérieux de logement de chacun des groupes autochtones du Canada.

Deux conclusions se dégagent quant à l'incidence globale des besoins impérieux de logement des Autochtones qui vivent en dehors des réserves :

- Une forte proportion des ménages autochtones résidant dans les régions isolées du nord du pays occupent des logements surpeuplés, qui ont besoin de réparations importantes et qui n'ont pas d'installations sanitaires adéquates. Cette situation est surtout répandue au Labrador, dans le nord des Prairies et les Territoires du Nord Ouest.

- Les ménages autochtones ont particulièrement tendance à avoir des besoins impérieux de logement dans un certain nombre de centres urbains de l'Ouest, surtout parce qu'ils doivent dépenser une forte proportion de leurs revenus pour se loger.

En dépit de ces conclusions générales, les conditions de logement des divers groupes d'Autochtones varient énormément. Les descriptions ci-dessous résument la situation particulière de chacun des quatre groupes d'Autochtones : les Inuit, les Métis, les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

Les ménages inuit

Étant donné la grande taille des ménages inuit, la pénurie de logement et le fait que les logements disponibles sont souvent trop petits, les Inuit occupent souvent des logements surpeuplés. Cela explique pourquoi 40 % d'entre eux ont des besoins impérieux de logement. Les ménages inuit ont également plus tendance que les autres ménages canadiens à avoir des besoins impérieux de logement parce que leur habitation est en mauvais état. Leurs logements se détériorent de façon accélérée parce qu'ils sont surpeuplés, parce qu'ils servent souvent à des activités de subsistance et parce qu'ils subissent les effets de conditions climatiques extrêmes. D'un autre côté, la proportion des ménages inuit qui ont un bas revenu et qui connaissent des problèmes d'abordabilité est relativement faible, surtout parce que ces ménages ont tendance à occuper des logements sociaux à loyer modique.

Néanmoins, les contraintes qu'un bas revenu impose sur les choix de logement déterminent les besoins impérieux de logement des Inuit. La seule solution abordable pour la plupart d'entre eux est un petit logement social. Beaucoup de familles nombreuses inuit occupent donc des logements surpeuplés, surtout dans le Grand Nord où il coûte particulièrement cher de construire et d'entretenir des habitations. Dans cette région, seulement une minorité d'Inuit en âge de travailler occupent un emploi dans l'économie officielle et ces emplois sont généralement spécialisés ou non spécialisés. C'est dû en partie au fait qu'une vaste proportion des adultes en âge de travailler ont un faible niveau de scolarité, mais aussi à la limitation de la base économique officielle du Grand Nord. En outre, de nombreux Inuit dépendent, au moins en partie, d'activités de subsistance et du troc. Ils ne gagnent pas l'argent nécessaire pour acheter et entretenir des logements sur le marché officiel.

Les ménages métis

Par rapport aux Canadiens non autochtones, les Métis connaissent un certain nombre de désavantages qui se traduisent pas des besoins impérieux de logement beaucoup plus marqués. Ils ont nettement moins tendance à avoir fait des études postsecondaires ou à occuper un emploi et, lorsqu'ils travaillent, ils ont un revenu moyen beaucoup plus bas. En outre, il y a davantage de familles monoparentales et les Métis en âge de travailler risquent deux fois plus que les non-Autochtones d'être handicapés. Pour ces raisons, 32 % des ménages métis ont des besoins impérieux de logement, ce qui correspond à peu près à la moyenne pour les Autochtones.

La proportion de ménages métis qui ont des besoins impérieux de logement est la même que celle des autres ménages autochtones même si, dans l'ensemble, la situation économique des Métis est légèrement meilleure que celle des autres Autochtones. Un pourcentage plus élevé de Métis en âge de travailler ont l'avantage d'avoir fait des études secondaires et trouvé de l'emploi. Toutefois, ces avantages sont compensés par le fait qu'une proportion plus forte de Métis font partie de groupes qui ont davantage besoin de logement : les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes âgées à bas revenu qui résident en milieu rural. De plus, la plupart des Métis habitent les régions du pays où les conditions de logement des Autochtones laissent le plus à désirer soit les grands centres urbains du nord des Prairies et les régions rurales éloignées du nord des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, les avantages que possèdent de nombreux Métis par rapport aux autres Autochtones sont largement compensés par les désavantages auxquels de nombreux autres Métis doivent faire face.

Les ménages d'Indiens inscrits

Trente-six pour cent des ménages d'Indiens inscrits ont des besoins impérieux de logement et composent la majorité des Autochtones vivant hors des réserves qui ont des besoins impérieux de logement.

Quatre ménages d'Indiens inscrits sur cinq vivant hors des réserves résident dans des centres urbains où les problèmes de logement sont surtout reliés à la faiblesse des revenus. En 1990, les ménages d'Indiens inscrits urbains avaient un revenu moyen qui n'atteignait que 70 % de celui des autres ménages canadiens urbains et 44 % d'entre eux se trouvaient en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada. Compte tenu de ces bas revenus, plus des deux tiers des ménages d'Indiens inscrits urbains sont locataires et un peu moins de la moitié de ces locataires ont des besoins impérieux de logement. Une très forte proportion de ces ménages de locataires ont des problèmes d'abordabilité et une minorité importante de logements sont surpeuplés. L'écart entre le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits et les ménages non autochtones est surtout marqué dans les villes de Winnipeg, Regina, Saskatoon et Vancouver où huit ménages sur dix sont locataires et la majorité d'entre eux ont des besoins impérieux de logement.

Dans les centres urbains, la faiblesse des revenus et les niveaux élevés de besoins impérieux de logement sont directement reliés à la faible proportion d'Indiens inscrits en âge de travailler qui occupent un emploi. Un grand nombre d'Indiens inscrits en âge de travailler ne peuvent trouver un emploi à cause de leur faible niveau de scolarité ou d'un handicap ou encore parce qu'il s'agit de parents qui élèvent seuls de jeunes enfants. S'ils trouvent un emploi, c'est le plus souvent dans le secteur des ventes et des services où les salaires sont bas ou encore comme travailleurs non spécialisés ou spécialisés. Il n'est pas étonnant que le quart des ménages d'Indiens inscrits urbains comprennent des mères qui élèvent seules leurs enfants et dont les trois quarts ont des besoins impérieux de logement.

La plupart des ménages d'Indiens inscrits qui vivent hors des réserves en milieu rural résident sur leurs terres ancestrales, surtout dans les régions les plus au nord et isolées du pays. Ceux d'entre eux qui ont des besoins impérieux de logement habitent surtout le nord des Prairies et les régions avoisinantes des Territoires du Nord-Ouest où les conditions de logement des

Autochtones sont généralement médiocres. Un grand nombre d'entre eux vivent dans des logements en mauvais état ou sans installations sanitaires. En outre, les ménages de cette région qui ont des besoins impérieux de logement impérieux sont généralement des familles nombreuses comptant de jeunes enfants et des familles étendues et un bon nombre occupent des logements surpeuplés.

Les ménages d'Indiens non inscrits

Les conditions de logement des ménages d'Indiens non inscrits ont tendance à être meilleures que celles des autres Autochtones. Un plus grand pourcentage de ces ménages sont propriétaires de leur logement. Ils sont moins nombreux à avoir des problèmes d'abordabilité ou de logement surpeuplé. Néanmoins, l'incidence des besoins impérieux de logement chez ces ménages est de 24 %, soit beaucoup plus que chez les non-Autochtones.

Une meilleure situation économique explique le niveau beaucoup plus bas des besoins impérieux de logement des ménages d'Indiens non inscrits par rapport aux autres Autochtones. Les Indiens non inscrits en âge de travailler ont davantage tendance à être sur le marché du travail et à avoir de meilleurs emplois dans des domaines plus stables de l'économie. La géographie jouit également un rôle. Une proportion beaucoup plus importante de ménages d'Indiens non inscrits réside dans les régions les plus prospères du pays soit les villes de l'Ontario et les régions rurales de la Colombie-Britannique où, généralement, les besoins impérieux de logement des Autochtones sont moins prononcés.

Toutefois, il y a toujours un écart important entre la situation économique et les conditions de logement des Indiens non inscrits et celles des non-Autochtones. La situation des personnes âgées de 15 à 44 ans explique en grande partie cet écart :

- la plupart sont très jeunes et ont un faible revenu parce qu'elles sont en train de terminer leurs études ou elles débutent leur carrière;
- la proportion d'Indiens non inscrits qui ont fait des études postsecondaires est plus faible que pour l'ensemble de la population;
- un plus grand pourcentage d'entre eux ont des problèmes de santé à long terme et des limitations physiques qui leur dressent des obstacles sur le marché du travail et ailleurs;
- une plus forte proportion sont des familles monoparentales qui, en raison de leurs faibles revenus, ont souvent des besoins impérieux de logement.

Par contre, une petite minorité, néanmoins importante, d'Indiens non inscrits âgés de 45 ans et plus est beaucoup moins touchée par les besoins impérieux de logement. Ces personnes ont généralement un revenu plus élevé et travaillent comme professionnels ou gestionnaires. Un grand nombre d'entre elles ont dû abandonner leur statut d'Indien pour faire des études postsecondaires ou poursuivre un carrière plus rémunératrice.

RÉFÉRENCES

Ark Research Associates (1996), Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa.

Armstrong, R. et H. Armstrong (1994), The Double Ghetto (3rd. edition), McClelland and Stewart Inc., Toronto.

Armstrong, R., J. Kennedy et P. Oberle (1990), Études universitaires et bien-être économique : succès et perspectives d'avenir des Indiens, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Boisvert, D. (1996), The Housing Needs of the Métis People, Métis National Council, Ottawa.

Bone, R., M. Green et K. Chislett (1987), « Housing Mismatch for Métis in Northern Saskatchewan » in The Canadian Geographer – Le géographe canadien, 31, no 4, pp. 341-356.

Canada, Chambre des communes, Comité permanent des affaires autochtones (1992), Le logement des autochtones : Le temps d'agir, Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa.

Canada, Commission royale sur les peuples autochtones (Canada, CRPA) (1996a), Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Canada, Commission royale sur les peuples autochtones (Canada, CRPA) (1996b), À l'aube d'un rapprochement : Points saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (1991), Les besoins impérieux de logement au Canada, Ottawa, NHA 6567.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (1992a), Projet de démonstration pour les ruraux et les Autochtones, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Évaluation des programmes de logement pour les ruraux et les Autochtones : Rapport principal, SCHL, Ottawa.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (1993a), « Families, Children and Housing Need in Canada, 1991 », Research and Development Highlights, no 12, SCHL, Division de la recherche, Ottawa, NHA 6408.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (1993b), Statistiques du logement au Canada, 1992, SCHL, Centre des affaires publiques et Division des services statistiques, Ottawa, NHA 5958/93.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (1994), « Low Income, Labour Force Participation and Women in Housing Need, 1991 », no 16, Division de la recherche, SCHL, Ottawa, NHA 6408.

Chislett, K. (1985), *Housing Métis in Northern Saskatchewan : An Examination of the Northern Housing Program*, thèse de maîtrise, Université Western Ontario, London, Ontario.

Clatworthy, S. (1983), Native Housing Conditions in Winnipeg, Institute of Urban Studies, Paper No. 81, Winnipeg.

Clatworthy, S. J. Genn (1987), Economic Circumstances of Native People in Selected Metropolitan Centres in Western Canada, ministère de l'Expansion économique régionale et Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg, Winnipeg, Manitoba.

Clatworthy, S. et J. Hull (1983), Native Economic Conditions in Regina and Saskatoon, Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg, Winnipeg, Manitoba.

Duhaime, G. (1982), Espace politique et logements sociaux au Nouveau-Québec inuit, thèse de maîtrise, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec.

Conseil économique du Canada (CEC) (1992), Les nouveaux visages de la pauvreté, Approvisionnements et Services, Ottawa.

Filion, D. et D. Mock (1992), « Manufacturing in Canadian Cities » in T. Bunting and P. Filion (eds.), Canadian Cities in Transition, Oxford University Press, Toronto.

Gunderson, M. et L. Muszynski (1990) Vivre ou survivre? : Les femmes, le travail et la pauvreté, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, no de catalogue 90-E-164.

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Direction de la gestion de l'information et de l'analyse, Services financiers et professionnels (1992), 1992 Housing and Infrastructure Assets Summary Report, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Affaires indiennes et du Nord (Canada) (AINC), Direction de la qualité de l'information et de la recherche, Direction de la gestion de l'information, Services ministériels (1995), Faits saillants des conditions des autochtones, 1986 et 1991, Caractéristiques démographiques, sociales et économiques, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Inuit Tapirisat of Canada (ITC) (1994), Towards an Inuit Housing Policy, Inuit Tapirisat of Canada, Ottawa.

Conseil national du bien-être social (1992), Revenus de bien-être social 1991, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Native Counselling Services of Alberta and Alberta Native Affairs Secretariat (NCSA) 1985), Demographic Characteristics of Natives in Edmonton, NCSA, Edmonton.

Northwest Territories Housing Corporation (NWTHC) (1993), 1992 Northwest Territories Housing Needs Surveys, NWTHC, Yellowknife.

Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada (1993), A Community Perspective on Health Promotion and Substance Abuse : A Report on Community Needs in the Northwest Territories, Nunavik, Quebec, and Northern Labrador, Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada, Ottawa.

Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada (1995), Inuit Women : The Housing Crisis and Violence, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa.

Poulin, S. (1988), « An Application of Analytic Techniques in Canadian Income Satisfaction Data », Rapport interne, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada, Ottawa.

Siggner, A.J. (1992), « The Aboriginal socio-economic situation : a rural-urban comparison » in J. Bollman (ed.), Rural and Small Town Canada, pp. 368-381, Thompson Educational Publishing, Inc., Toronto.

Statistique Canada (non daté), Guide de l'utilisateur des données de 1991 sur les Autochtones, Approvisionnements et Services Canada, non catalogué, Ottawa.

Statistique Canada (1992a), Dictionnaire du recensement de 1991, Statistique Canada, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 93-311.

Statistique Canada (1992b), Logements et ménages, Recensement du Canada de 1991, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 93-311.

Statistique Canada (1992), Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques – 1991, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 13-218.

Statistique Canada (1993a), Âge et sexe, Recensement du Canada de 1991, Données autochtones, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 94-328.

Statistique Canada (1993b), Coûts d'habitation et autres caractéristiques des ménages au Canada – Recensement du Canada de 1991, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 93 330.

Statistique Canada (1994a, Statistiques démographiques annuelles, 1993, Division de la démographie, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 91-213.

Statistique Canada (1994b), I – Incapacité 2 – logement – Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 89-535, occasionnel.

Statistique Canada (1996), Un profil des Métis, Industrie, Sciences et Technologie, Ottawa, n° de catalogue 89-547.

Young, T.K. (1994), Measuring the Health Status of Canada's Aboriginal Population : A Statistical Review and Methodological Commentary, Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa.

NOTES

Chapitre 1

1. Pour plus de précisions, voir SCHL, 1991.

2. Il n'est pas possible de déterminer les besoins impérieux de logement des ménages qui vivent dans les réserves, les fermes ou des logements collectifs tels que les maisons de chambres étant donné qu'on ne recueille pas de données complètes sur leurs coûts de logement. Il n'est pas possible non plus d'établir les besoins des ménages qui ne déclarent aucun revenu ou dont les coûts de logement dépassent 100 % du revenu du ménage. Les besoins ne sont pas non plus établis pour les ménages d'étudiants et les sans-abri.

3. Nous avertissons le lecteur que tous les résultats présentés ici se fondent sur des renseignements fournis par un échantillon et peuvent donc faire l'objet d'erreurs d'échantillonnage si on les applique à un segment ou à toute une population. Toutes les différences citées dans ce rapport pourraient être attribuables à une erreur d'échantillonnage même si les risques sont inférieurs à 1 %. De plus, par souci de clarté, diverses statistiques sont présentées d'une façon qui laisse entendre qu'elles ne font pas l'objet d'erreurs d'échantillonnage. Par exemple, il est indiqué ci-dessous que seulement 2 % des ménages autochtones occupent des logements ne répondant pas à une ou plusieurs normes. L'écart entre l'échantillon et l'ensemble de la population ne dépasse pas 2 % 99 fois sur 100. Par conséquent, s'il n'y a pas d'autres erreurs systématiques dans les données, il est très probable qu'entre 50 % et 54 % des ménages autochtones occupent des logements ne répondant pas à une ou plusieurs normes.

Chapitre 2

4. Ces chiffres n'englobent pas un très petit nombre de personnes et de ménages pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer les besoins impérieux de logement.

5. Les autres Autochtones comprennent les Métis ayant le statut d'Indien ainsi que les Amérindiens qui n'ont pas le statut d'Indien.

6. Les statistiques sur l'âge et le sexe utilisées ici sont tirées de Statistique Canada, 1993a. Les statistiques se rapportent à l'ensemble de la population sont tirées de Statistique Canada, 1992a et 1994a.

7. Par rapport aux autres Inuit adultes, les personnes handicapées risquent nettement plus d'avoir des besoins impérieux de logement (52 % contre 42 %). Chez les personnes âgées handicapées, les besoins impérieux de logement sont particulièrement élevés (un peu moins de 60 %). La majorité des Inuit adultes handicapés résident dans des logements surpeuplés. La plupart vivent dans des ménages étendus. Il a été démontré que, chez les Inuit, les logements surpeuplés favorisent la propagation des maladies, ce qui est souvent une cause d'invalidité à long terme (Pauktuutit, 1993; Young, 1994).

8. Quelles que soient leurs conditions de logement, les familles monoparentales ont des besoins impérieux de logement particulièrement élevés. Chez les Inuit, 63 % des familles monoparentales et 59 % des ménages comprenant une famille monoparentale ont des besoins impérieux de logement. Surtout dans les régions rurales et le Grand Nord, les familles monoparentales inuit font généralement partie d'un ménage étendu. Près de la moitié des familles monoparentales inuit font partie d'un ménage étendu et un peu moins de 70 % de ces ménages ont des besoins impérieux de logement.

9. Ces différences sont particulièrement marquées étant donné le jeune âge d'un grand nombre d'Inuit adultes et le niveau de scolarité plus élevé des jeunes Inuit en âge de travailler et des autres Canadiens adultes par rapport à leurs homologues plus âgés.

10. Cette comparaison ne tient pas compte de la taille du ménage. Malheureusement, le seuil de faible revenu de Statistique Canada, qui comprend un ajustement pour la taille du ménage, n'est pas disponible pour les ménages des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon. Le revenu des ménages per capita (le revenu moyen à la disposition de chaque personne d'un ménage) révèle que, dans les Territoires du Nord-Ouest, les membres des ménages inuit n'ont que 44 % du revenu dont disposent les autres personnes.

11. Le niveau des besoins impérieux de logement du petit nombre de ménages inuit qui vivent dans le sud est nettement plus bas que celui des autres Autochtones vivant dans la même région.

12. L'enquête sur les besoins impérieux de logement qui a été réalisée en 1992 par la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest a donné des résultats similaires. Elle a notamment révélé que plus de la moitié des ménages résidant dans un certain nombre de petites localités inuit isolées du futur Nunavut (comme Arctic Bay, Iglookik et Sanikluaq) avaient des besoins impérieux de logement (NWTHV, 1993).

13. Les Inuit ou les autres Autochtones qui occupent un logement en mauvais état ou trop exigu ne se sont pas tous déclarés partiellement ou totalement insatisfaits de leur logement dans l'Enquête auprès des peuples autochtones. Cette variation peut être reliée à un phénomène plus général : la façon dont un ménage perçoit ses conditions de logement peut dépendre de la situation à laquelle il est habitué. Plus il est habitué à des conditions modestes, plus les besoins qu'il perçoit seront modestes (voir Poulin, 1988).

14. La forte proportion de logements surpeuplés ou en mauvais état au Labrador est également l'une des principales conclusions de ITC, 1994 et Canada, Chambre des communes, 1992.

Chapitre 3

15. Ces chiffres ne comprennent pas 3 % de ménages métis et 3 % de personnes qui se sont identifiées comme Métis. Pour ces personnes et ces ménages, il n'a pas été possible d'établir les besoins impérieux de logement parce qu'elles résidaient dans une ferme, un logement communal ou dans une réserve. Cette étude ne comprend pas le grand nombre de ménages métis qui vivent dans la réserve métisse de Rainy River, en Ontario et les fermes métisses de l'Alberta.

16. Les autres Autochtones englobent les Inuit, les personnes qui ont le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens* et celles qui se sont identifiées comme Amérindiens sans le statut d'Indien. Les autres ménages autochtones sont ceux qui comprennent au moins une de ces personnes, mais pas de Métis.

17. Il y a moins de personnes métisses, en moyenne, dans les ménages métis que d'autres Autochtones dans les autres ménages autochtones. C'est parce que les ménages métis sont légèrement plus petits que les autres ménages autochtones et qu'une plus forte proportion de ménages métis comprennent des personnes qui ont déclaré une autre identité. La proportion de Métis qui ont des besoins impérieux de logement est donc plus faible que pour les autres Autochtones.

18. Les personnes âgées sont définies ici comme les personnes âgées de 55 ans et plus.

19. C'est sans doute parce que les Indiens inscrits ont plus facilement accès à l'enseignement postsecondaire (voir Canada, CRPA, 1996b, p. 86). Toutefois, le niveau de scolarité des jeunes Métis augmentent rapidement, surtout par rapport à celui des autres Autochtones. Cinquante-trois pour cent des Métis âgés de 15 à 24 ans faisaient des études secondaires ou postsecondaires à plein temps en 1991, contre 48 % des autres Autochtones du même âge. C'est toutefois beaucoup moins que les 62 % d'autres jeunes Canadiens adultes qui font des études secondaires ou postsecondaires à plein temps (d'après Statistique Canada, 1996).

20. Au cours de l'année qui a précédé le recensement de 1991, 8 % seulement des Métis adultes ont consacré quatre semaines ou plus à des activités de subsistance (contre 11 % des autres Autochtones adultes). Dix-sept pour cent ont gagné un revenu en faisant du troc contre 22 % des autres Autochtones adultes.

21. Les besoins marqués de logement dans le nord de la Saskatchewan s'étendent aux régions avoisinantes des Territoires du Nord-Ouest. Par exemple, à Fort Smith, au nord de la frontière de la Saskatchewan, 51 % des ménages métis ont des besoins impérieux de logement.

22. Par contre, dans les centres urbains, à peu près le même pourcentage de Métis (38 %) et d'autres ménages autochtones (37 %) sont propriétaires de leur logement.

23. Un grand nombre de ces ménages occupent des logements sociaux et reçoivent des subventions au logement. La réglementation en vigueur au Manitoba et en Saskatchewan exige que les ménages subventionnés paient un loyer représentant plus de 30 % de leur revenu total (voir SCHL, 1991b, p. 77); les occupants ont donc des besoins impérieux de logement pour une question d'abordabilité.

24. De plus, parmi la petite population de Métis du Labrador, un ménage sur cinq a des besoins impérieux de logement parce qu'il occupe un logement en mauvais état (voir annexe A).

25. La proportion de ménages qui occupent des logements trop petits est plus forte chez les locataires de cette région (24 %); elle atteint 30 % dans le nord de la Saskatchewan. Dans cette région, la proportion de locataires métis dont le logement est surpeuplé est trois fois plus élevée que dans le reste du pays. En outre, même si le pourcentage de propriétaires qui ont des besoins impérieux de logement et qui vivent dans des logement surpeuplés est plus faible (18 %), il est quatre fois plus élevé que chez les propriétaires métis du reste du pays.

26. L'écart entre l'incidence des besoins impérieux de logement et la proportion de répondants qui se disent partiellement ou totalement insatisfaits de leurs conditions de logement est particulièrement marqué dans le nord de la Saskatchewan, quel que soit le groupe autochtone auquel ils appartiennent et peu importe qu'ils vivent dans une réserve ou à l'extérieur. Cet écart peut être relié à un phénomène plus général : la perception qu'un ménage se fait de ses conditions de logement peut dépendre de ce à quoi il est habitué. Plus les conditions de logement sont modestes, plus les besoins qu'il perçoit sont modestes (voir Poulin, 1988).

Chapitre 4

27. Ces chiffres ne comprennent pas environ 1 % d'Indiens inscrits et 1 % de ménages incluant au moins un Indien inscrit. Il n'est pas possible de déterminer les besoins impérieux de logement de ces personnes et de ces ménages, surtout parce qu'ils résident dans une ferme ou un logement communal.

28. Les autres Autochtones comprennent les Inuit, les Métis et les personnes qui s'identifient comme Amérindiens et Indiens inscrits. Les autres ménages autochtones sont ceux dans lesquels réside au moins une de ces personnes et où il n'y a pas d'Indiens inscrits.

29. Ils ont toutefois légèrement moins tendance à résider dans des centres urbains que les ménages canadiens ou autochtones (78 % contre 81 %).

30. Dans l'ensemble, la migration des réserves et des régions rurales a beaucoup diminué dans les années 80 (Ark Research, 1996) et on constate une tendance inverse (surtout vers les réserves), mais de nombreux jeunes adultes continuent à migrer des réserves et des régions d'établissement traditionnelles vers la ville (Clatworthy, 1996).

31. Le projet de loi C-31, qui a été adopté en 1985, rétablissait dans leurs droits les femmes indiennes qui avaient épousé des hommes qui n'avaient pas le statut d'Indien. Les enfants nés de leur mariage étaient également rétablis dans leurs droits. Dans bien des cas, ceux qui ont gagné le statut d'Indien en vertu du projet de loi C-31 n'ont pas pu devenir membres d'une bande et déménager dans une réserve (Canada, CRPA, 1996b, pp. 101-102.

32. En particulier, une forte proportion d'Indiens vivant en milieu urbain sont des mères qui élèvent seules leurs enfants et qui risquent fort d'avoir des besoins impérieux de logement, même lorsqu'elles trouvent du travail. La plupart de ces femmes travaillent dans le secteur des ventes et des services et 70 % d'entre elles ont des besoins impérieux de logement.

33. Les besoins impérieux de logement diminuent nettement chez les personnes qui ont un niveau de scolarité plus élevé, mais ils sont quand même plus marqués que pour les non-Autochtones. Armstrong et al., 1990 indique que le revenu personnel moyen des Indiens inscrits est nettement plus bas que celui des non-Autochtones du même âge qui ont le même niveau de scolarité.

34. Parmi les Autochtones qui résident en milieu rural, seuls les Inuit ont davantage tendance à se livrer à des activités de subsistance et au troc.

35. Le revenu moyen des ménages et le pourcentage de bas revenus ne tiennent pas compte des personnes qui habitent dans une ferme. Les statistiques sur les bas revenus n'englobent pas non plus les résidents des Territoires du Nord Ouest. Les statistiques sur le revenu des ménages non autochtones sont tirées de Statistique Canada (1994b).

36. En 1990, le revenu des ménages d'Indiens inscrits des régions rurales était à peu près équivalent à celui des autres ménages autochtones, mais il atteignait seulement 84 % de celui des autres ménages canadiens ruraux. Vingt-sept pour cent des ménages d'Indiens inscrits vivant en milieu rural avaient un faible revenu, contre 25 % des autres ménages autochtones et 13 % des ménages non autochtones.

37. Dans quelques localités des Territoires du Nord-Ouest où les comparaisons ont été possibles (Rae-Edzo, Fort Smith et Hay River), les besoins impérieux de logement étaient beaucoup plus marqués pour les ménages d'Indiens inscrits que pour les autres ménages (d'après une comparaison des résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 et les données fournies pour 1992 par NWTHC, 1993).

38 Dans cette région, 20 % des ménages d'Indiens inscrits occupent des logements en dessous de plusieurs normes : ce niveau est quatre fois plus élevé que dans les autres régions rurales. Ces ménages ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils occupent une habitation en mauvais état et surpeuplée.

Chapitre 5

39. Sont exclus de ce chiffre environ 1 % d'Indiens inscrits et 1 % de ménages incluant au moins un Indien inscrit. Les besoins de ces personnes et de ces ménages n'ont pas pu être déterminés, surtout parce qu'ils résidaient dans une ferme ou un logement communal.

40. Les autres Autochtones comprennent les Inuit, les Métis et les personnes ayant le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Les autres ménages autochtones sont ceux qui comprennent au moins une de ces personnes, mais pas d'Indiens non inscrits.

41. Il y a aussi de légères différences entre la répartition par groupe d'âge des Indiens non inscrits et des autres Autochtones vivant hors des réserves. Par rapport aux autres Autochtones adultes, 4 % de plus d'Indiens non inscrits sont âgés de 29 à 65 ans, 3 % de moins sont âgés de 15 à 29 ans, et 1 % de moins sont âgés de plus de 65 ans. Cette différence est attribuable en grande partie à la présence d'Indiens inscrits âgés de 15 à 29 ans qui ont quitté les réserves pour poursuivre leurs études. Le fait qu'une plus forte proportion d'Indiens non inscrits soient âgés de 29 à 65 ans explique le peu de besoins impérieux de logement de ce groupe par rapport aux autres Autochtones vivant dans des réserves, étant donné que les adultes de ce groupe d'âge ont généralement un revenu plus élevé (voir Statistique Canada, 1992c, Tableaux 3.1-3.5) et risquent donc moins d'avoir des besoins impérieux de logement.

42. Les personnes en âge de travailler sont âgées de 15 à 64 ans.

43. Les niveaux d'invalidité des Indiens non inscrits et des autres Autochtones sont très semblables, quel que soit l'âge.

44. Une proportion très importante de femmes qui travaillent dans le secteur des femmes et des services et qui ont des besoins impérieux de logement sont des mères qui élèvent seules leurs enfants. La majorité des mères célibataires indiennes non inscrites qui travaillent occupent un emploi dans le secteur des ventes et des services et 60 % d'entre elles ont des besoins impérieux de logement. Ces mères seules ne représentent que 16 % des Indiens non inscrits qui travaillent dans le secteur des ventes et des services, mais elles représentent 42 % des travailleurs qui ont des besoins impérieux de logement. Le même rapport existe entre la maternité, les emplois dans le secteur des ventes et des services et les besoins impérieux de logement des autres Autochtones.

45. Les régions nord-sud sont définies à l'Annexe B.

46. Le nord de la Saskatchewan est la seule région du pays où le pourcentage des ménages d'Indiens non inscrits qui ont des besoins impérieux de logement est supérieur à celui des autres ménages autochtones voisins.

Annexe A

Tableaux statistiques

Tableau A-1 :
Besoins impérieux de logement par groupe, région, secteur, communauté, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

		Tous les ménages			Ménages propriétaires			Ménages locataires			
			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement		% de
Région	Secteur	Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	locataires
	Ménages Inuit										
Canada	.Total	9 605	24 935	40 %	2 500	560	22 %	7 105	3 255	46 %	74 %
	Urbain	3 090	860	28 %	1 025	55	5 %	2 060	805	39 %	67 %
	Rural	6 515	2 955	45 %	1 475	505	34 %	5 045	2 445	48 %	77 %
Terre-Neuve	Total	1 530	465	30 %	1 120	340	30 %	415	130	31 %	27 %
	Nain	210	110	52 %	170	90	53 %	45	20	44 %	21 %
Québec	Total	1 585	425	27 %	140	10	7 %	1 445	415	29 %	91 %
	Grand Nord	1 380	405	29 %	30	15	50 %	1 350	395	29 %	98 %
	Kuujuaq	250	45	18 %	25	10	40 %	225	30	13 %	90 %
Territoires du Nord-Ouest	Total	4 825	2 495	52 %	620	185	30 %	4 205	2 310	55 %	87 %
	Urbain	1 005	390	39 %	165	40	24 %	840	350	42 %	84 %
	Rural	3 820	2 105	55 %	455	145	32 %	3 360	1 960	58 %	88 %
	Nunavut	3 745	2 070	55 %	320	100	31 %	3 420	1 965	57 %	91 %
	Arviat	250	155	62 %	30	10	33 %	220	140	64 %	88 %
	Iqualuit	560	235	42 %	55	0	0 %	505	230	46 %	90 %
	Rankin Inlet	325	170	52 %	30	5	17 %	295	165	56 %	91 %
	Terr. de l'Ouest	1 075	425	40 %	300	135	45 %	780	290	37 %	73 %
	Inuvik	310	100	32 %	65	20	31 %	245	75	31 %	79 %
	Yellowknife	165	60	36 %	65	65	100 %	100	0	0 %	61 %
Reste du Canada	Total	1 665	430	26 %	620	25	4 %	1 040	400	38 %	62 %

Tableau A-1 : *Suite*
Besoins impérieux de logement par groupe, région, secteur, communauté, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

Région	Secteur	Tous les ménages			Ménages propriétaires			Ménages locataires			
			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement		% de locataires
		Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	
Ménages Inuit											
Canada	Total	63 020	19 920	32 %	29 750	5 185	17 %	33 270	14 735	44 %	53 %
	Urbain	44 415	13 875	31 %	16 945	1 680	10 %	27 465	12 195	44 %	62 %
	Rural	18 600	6 045	33 %	12 800	3 500	27 %	5 810	2 545	44 %	31 %
Terre-Neuve	Total	850	245	29 %	695	190	27 %	155	55	35 %	18 %
Atlantique	Total	170	40	24 %	130	30	23 %	90	15	17 %	53 %
Québec	Total	4 745	865	18 %	2 535	240	9 %	2 210	625	28 %	47 %
	Urban	2 740	565	21 %	1 130	85	8 %	1 610	480	30 %	59 %
	Rural	2 010	295	15 %	1 410	150	11 %	600	145	24 %	30 %
	Nord	380	70	18 %	275	25	9 %	105	45	43 %	28 %
	Montréal	960	195	20 %	355	20	6 %	600	175	29 %	63 %
Ontario	Total	6 510	1 520	23 %	3 370	480	14 %	3 135	1 035	33 %	48 %
	Urbain	4 630	995	21 %	2 140	205	10 %	2 485	790	32 %	54 %
	Rural	1 875	525	28 %	1 230	280	23 %	650	250	38 %	35 %
	Nord	655	115	18 %	280	0	0 %	260	0	0 %	40 %
	Ottawa	870	155	18 %	350	10	3 %	520	150	29 %	60 %
	Toronto	835	170	20 %	280	30	11 %	555	140	25 %	66 %
Manitoba	Total	15 100	5 230	35 %	7 025	1 100	16 %	8 070	4 135	51 %	53 %
	Urbain	10 625	3 980	37 %	3 760	430	11 %	6 870	3 555	52 %	65 %
	Rural	4 465	1 245	28 %	3 255	670	2%	1 205	580	48 %	27 %
	Nord	2 675	890	33 %	1 580	390	25 %	1 095	495	45 %	41 %
	Winnipeg	7 715	3 065	40 %	2 565	265	10 %	5 150	2 795	54 %	67 %
Saskatchewan	Total	11 290	4 645	41 %	5 270	1 320	25 %	6 015	3 325	55 %	53 %
	Urbain	7 575	2 730	36 %	3 075	345	11 %	4 505	2 385	53 %	59 %
	Rural	3 710	1 910	51 %	2 205	975	44 %	1 515	940	62 %	41 %
	Nord	2 820	1 565	55 %	1 620	820	51 %	1 205	740	61 %	43 %
	Regina	1 820	730	40 %	785	130	17 %	1 035	595	57 %	57 %
	Saskatoon	2 790	1 260	45 %	1 015	145	14 %	1 770	1 115	63 %	63 %
	*Pr. Alb/N.Bat.	1 305	345	26 %	555	0	0 %	750	345	46 %	57 %
	Ile-à-la-Crosse	295	160	54 %	175	90	51 %	120	70	58 %	41 %
	Buffalo Narrows	250	150	60 %	135	75	56 %	115	75	65 %	46 %
Alberta	Total	17 510	5 210	30 %	7 770	1 295	17 %	9 730	3 915	40 %	56 %
	Urbain	13 760	3 945	29 %	4 820	330	7 %	8 935	3 610	40 %	65 %
	Rural	3 745	1 265	34 %	2 950	965	33 %	800	305	38 %	21 %
	Nord	2 785	925	33 %	2 020	655	32 %	760	275	36 %	27 %
	Edmonton	6 805	2 090	31 %	2 210	100	5 %	4 595	1 990	43 %	68 %
	Calgary	2 465	690	28 %	975	90	9 %	1 485	600	40 %	60 %
Colombie-Britannique / Yukon	Total	5 380	1 760	33 %	2 275	370	16 %	3 110	1 390	45 %	58 %
	Urbain	4 150	1 450	35 %	1 590	215	14 %	2 555	1 235	48 %	62 %
	Rural	1 235	310	25 %	685	155	23 %	555	160	29 %	45 %
	Nord	235	95	40 %	80	10	13 %	155	85	55 %	66 %
	Vancouver	2 585	950	37 %	840	95	11 %	1 745	855	49 %	68 %
Territoires du Nord-Ouest	Total	1 430	405	28 %	670	160	24 %	755	240	32 %	53 %
	Urbain	635	140	22 %	255	45	18 %	380	95	25 %	60 %
	Rural	795	270	34 %	410	115	28 %	375	150	40 %	47 %
	de l'Ouest Terr.	1 350	355	26 %	665	155	23 %	680	190	28 %	50 %
	Fort Smith	285	70	25 %	145	30	21 %	145	40	28 %	51 %
	Hay River	235	55	23 %	160	30	19 %	80	25	31 %	34 %
	Yellowknife	380	70	18 %	165	20	12 %	215	45	21 %	57 %

Tableau A-1 : *Suite*
Besoins impérieux de logement par groupe, région, secteur, communauté, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

Région	Secteur	Tous les ménages			Ménages propriétaires			Ménages locataires			
			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement		% de locataires
		Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	
Ménages d'Indiens inscrits											
Canada	Total	95 910	34 535	36 %	37 855	7 125	19 %	58 065	27 405	47 %	61 %
	Urbain	74 440	27 965	38 %	24 645	3 825	16 %	49 795	24 140	48 %	67 %
	Rural	21 475	6 570	31 %	13 205	3 300	25 %	8 270	3 270	40 %	39 %
Terre-Neuve	Total	390	105	27 %	260	70	27 %	130	35	27 %	33 %
Atlantique	Total	2 110	625	30 %	1 380	265	19 %	730	355	49 %	35 %
	Urbain	1 060	290	27 %	580	75	13 %	475	215	45 %	45 %
	Rural	1 055	340	32 %	800	200	25 %	250	140	56 %	24 %
Québec	Total	7 745	1 710	22 %	4 025	565	14 %	3 725	1 150	31 %	48 %
	Urbain	5 200	1 200	23 %	2 500	375	15 %	2 695	825	31 %	52 %
	Rural	2 545	510	20 %	1 515	185	12 %	1 030	325	32 %	40 %
	Mid-North	405	150	37 %	210	55	26 %	190	95	50 %	47 %
	Far-North	285	60	21 %	35	5	14 %	255	55	22 %	89 %
	Montréal	1 920	345	18 %	955	140	15 %	960	200	21 %	50 %
Ontario	Total	25 265	7 355	29 %	10 325	1 240	12 %	14 930	6 105	41 %	59 %
	Urbain	20 740	6 315	30 %	7 700	925	12 %	13 040	5 390	41 %	63 %
	Rural	4 520	1 035	23 %	2 625	315	12 %	1 895	715	38 %	42 %
	Nord	1 995	445	22 %	865	105	12 %	1 130	345	31 %	57 %
	Ottawa	1 560	355	23 %	595	40	7 %	965	320	33 %	62 %
	Toronto	4 160	1 140	27 %	1 340	205	15 %	2 820	925	33 %	68 %
Manitoba	Total	11 680	5 145	44 %	3 285	595	18 %	8 380	4 545	54 %	72 %
	Urbain	9 850	4 595	47 %	2 155	375	17 %	7 700	4 220	55 %	78 %
	Rural	1 820	555	30 %	1 135	225	20 %	680	330	49 %	37 %
	Nord	2 080	745	36 %	975	185	19 %	1 100	560	51 %	53 %
	Winnipeg	7 520	3 680	49 %	1 355	245	18 %	6 165	3 435	56 %	82 %
Saskatchewan	Total	9 625	5 080	53 %	2 960	990	33 %	6 655	4 095	62 %	69 %
	Urbain	7 435	3 885	52 %	1 725	330	19 %	5 705	3 555	62 %	77 %
	Rural	2 180	1 195	55 %	1 230	660	54 %	955	535	56 %	44 %
	Nord	2 100	1 230	59 %	1 055	600	57 %	1 040	625	60 %	50 %
	Regina	2 495	1 295	52 %	485	130	27 %	2 010	1 170	58 %	81 %
	*Pr. Alb./N.Batt.	1 385	645	47 %	400	45	11 %	985	600	61 %	71 %
	Saskatoon	1 940	1 180	61 %	305	30	10 %	1 640	1 145	70 %	85 %
Alberta	Total	14 305	4 805	34 %	5 920	1 405	24 %	8 375	3 395	41 %	59 %
	Urbain	11 635	3 765	32 %	3 990	665	17 %	7 650	3 100	41 %	66 %
	Rural	2 670	1 045	39 %	1 935	745	39 %	730	300	41 %	27 %
	Nord	2 270	940	41 %	1 430	605	42 %	840	335	40 %	37 %
	Edmonton	4 910	1 755	36 %	1 325	160	12 %	3 585	1 595	44 %	73 %
	Calgary	2 655	720	27 %	990	130	13 %	1 660	590	36 %	63 %
Colombie-Britannique / Yukon	Total	21 775	8 320	38 %	8 375	1 330	16 %	13 395	6 985	52 %	62 %
	Urbain	17 595	7 635	43 %	5 740	1 025	18 %	11 855	6 610	56 %	67 %
	Rural	4 175	680	16 %	2 635	310	12 %	1 550	380	25 %	37 %
	Nord	1 505	485	32 %	825	225	27 %	675	265	39 %	45 %
	Vancouver	7 220	3 750	52 %	1 600	470	29 %	5 625	3 285	58 %	78 %
Territoires du Nord-Ouest	Total	3 035	1 390	46 %	1 315	655	50 %	1 720	735	43 %	57 %
	Urbain	745	230	31 %	155	35	23 %	580	190	33 %	78 %
	Rural	2 295	1 165	51 %	1 150	615	53 %	1 140	545	48 %	50 %
	Nunavut	160	80	50 %	10	5	50 %	150	75	50 %	94 %
	Terr. de l'Ouest	2 875	1 315	46 %	1 305	650	50 %	1 570	660	42 %	55 %
	Rae-Edzo	255	150	59 %	105	65	62 %	145	85	59 %	57 %
	Yellowknife	515	120	23 %	140	25	18 %	375	90	24 %	73 %

Tableau A-1 : *Suite*
Besoins impérieux de logement par groupe, région, secteur, communauté, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

Région	Secteur	Tous les ménages			Ménages propriétaires			Ménages locataires			
			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement			Besoins impérieux de logement		% de locataires
		Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	Total	Nombre	%	
Ménages d'Indiens inscrits											
Canada	Total	44 985	10 920	24 %	22 985	2 555	11 %	22 000	8 370	38 %	49 %
	Urbain	34 160	8 790	2%	14 885	1 155	8 %	19 270	7 630	40 %	56 %
	Rural	10 825	2 135	20 %	8 100	1 395	17 %	2 730	740	27 %	25 %
Terre-Neuve	Total	770	245	32 %	595	160	27 %	170	80	47 %	22 %
Atlantique	Total	885	220	25 %	445	60	13 %	435	160	37 %	49 %
	Urbain	510	105	21 %	175	15	9 %	330	85	26 %	65 %
	Rural	375	115	31 %	270	40	15 %	110	80	73 %	29 %
Québec	Total	4 620	890	19 %	2 640	155	6 %	1 985	735	37 %	43 %
	Urbain	3 360	805	24 %	1 545	100	6 %	1 820	705	39 %	54 %
	Rural	1 265	90	7 %	1 095	60	5 %	165	30	18 %	13 %
	Montréal	1 375	335	24 %	645	45	7 %	725	290	40 %	53 %
Ontario	Total	17 800	3 880	22 %	8 510	635	7 %	9 290	3 245	35 %	52 %
	Urbian	14 155	3 330	24 %	6 030	310	5 %	8 120	3 020	37 %	57 %
	Rural	3 650	550	15 %	2 475	320	13 %	1 160	225	19 %	32 %
	Ottawa	1 620	275	17 %	660	45	7 %	965	230	24 %	60 %
	Toronto	3 810	810	21 %	1 420	120	8 %	2 390	695	29 %	63 %
Manitoba	Total	2 435	755	31 %	1 185	205	17 %	1 245	550	44 %	51 %
	Urbain	2 230	730	33 %	1 105	190	17 %	1 120	540	48 %	50 %
	Rural	200	25	13 %	85	15	18 %	115	10	9 %	58 %
	Winnipeg	1 845	630	34 %	910	125	14 %	940	505	54 %	51 %
Saskatchewan	Total	1 530	600	39 %	945	225	24 %	575	370	64 %	38 %
	Urbain	1 105	305	28 %	700	55	8 %	405	250	62 %	37 %
	Rural	415	290	70 %	240	165	69 %	175	125	71 %	42 %
	Nord	425	270	64 %	255	165	65 %	165	105	64 %	39 %
	La Loche	190	125	66 %	80	50	63 %	105	70	67 %	55 %
	Saskatoon	360	145	40 %	180	35	19 %	175	110	63 %	49 %
Alberta	Total	6 660	1 830	27 %	3 325	545	16 %	3 335	1 280	38 %	50 %
	Urbain	5 605	1 480	26 %	2 440	245	10 %	3 160	1 235	39 %	56 %
	Rural	1 060	350	33 %	890	305	34 %	175	45	26 %	17 %
	Edmonton	2 090	620	30 %	1 060	210	20 %	1 030	410	40 %	49 %
	Calgary	2 205	480	22 %	935	10	1 %	1 270	475	37 %	58 %
Colombie-Britannique / Yukon	Total	10 095	2 455	24 %	5 260	540	10 %	4 840	1 915	40 %	48 %
	Urbain	6 775	1 940	29 %	2 685	220	8 %	4 085	1 720	42 %	60 %
	Rural	3 320	515	16 %	2 570	315	12 %	750	195	26 %	23 %
	Nord	395	90	23 %	295	10	3 %	100	80	80 %	25 %
	Vancouver	3 435	1 165	34 %	1 185	205	17 %	2 250	960	43 %	66 %
Territoires du Nord-Ouest	Total	190	60	32 %	70	20	29 %	120	40	33 %	63 %

Tableau A-2 :
Besoins impérieux de logement, pourcentage de ménages dont le logement est en dessous de normes précises, par groupe autochtone, région et secteur, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

						En dessous d'une ou de plusieurs normes			
Région	Secteur	Mode d'occup.	Total	N^mre^ ayant des besoins	% ayant des besoins	% Abordabilité	% Taille du log.	% État du log.	% en dessous de normes multiples
Ménages d'Indiens non inscrits									
Canada	Total	Total	9 605	3 815	40 %	16 %	26 %	16 %	11 %
		Prop.	2 500	560	22 %	9 %	11 %	15 %	8 %
		Loc.	7 105	3 255	46 %	18 %	31 %	16 %	11 %
	Urbain	Total	3 090	860	28 %	20 %	11 %	5 %	7 %
		Prop.	1 025	55	5 %	3 %	2 %	2 %	2 %
		Loc.	2 060	805	39 %	28 %	15 %	6 %	9 %
	Rural	Total	6 515	2 955	45 %	14 %	32 %	20 %	12 %
		Prop.	1 475	505	34 %	13 %	17 %	24 %	13 %
		Loc.	5 045	2 445	48 %	14 %	37 %	19 %	12 %
Terre-Neuve	Total	Total	1 530	465	30 %	16 %	13 %	23 %	13 %
		Prop.	1 120	340	30 %	14 %	14 %	26 %	13 %
		Loc.	415	130	31 %	20 %	12 %	13 %	12 %
Québec	Total	Total	1 585	425	27 %	7 %	19 %	9 %	5 %
		Prop.	140	10	7 %	0 %	7 %	0 %	4 %
		Loc.	1 445	415	29 %	8 %	20 %	10 %	6 %
	Nord	Total	1 380	405	29 %	7 %	21 %	11 %	6 %
Territoires du N.-O	Total	Total	4 825	2 495	52 %	16 %	38 %	20 %	13 %
		Prop.	620	185	30 %	12 %	19 %	11 %	8 %
		Loc.	4 205	2 310	55 %	16 %	41 %	21 %	14 %
	Nunavut	Total	3 745	2 070	55 %	16 %	43 %	21 %	14 %
		Prop.	320	100	31 %	13 %	27 %	9 %	9 %
		Loc.	3 420	1 965	57 %	16 %	45 %	22 %	14 %
	Terr. de l'Ouest	Total	910	365	40 %	14 %	23 %	19 %	9 %
		Prop.	235	70	30 %	15 %	17 %	17 %	9 %
		Loc.	680	290	43 %	14 %	26 %	18 %	10 %

Tableau A-2 : *Suite*
Besoins impérieux de logement, pourcentage de ménages dont le logement est en dessous de normes précises, par groupe autochtone, région et secteur, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

						En dessous d'une ou de plusieurs normes			
Région	Secteur	Mode d'occup.	Total	N[bre] ayant des besoins	% ayant des besoins	% Abordabilité	% Taille du log.	% État du log.	% en dessous de normes multiples
Ménages métis									
Canada	Total	Total	63 020	19 920	32 %	22 %	8 %	10 %	10 %
		Prop.	29 750	5 185	17 %	8 %	4 %	10 %	6 %
		Loc.	33 270	14 735	44 %	35 %	11 %	10 %	14 %
	Urbain	Total	44 415	13 875	31 %	25 %	7 %	7 %	9 %
		Prop.	16 945	1 680	10 %	5 %	1 %	4 %	3 %
		Loc.	27 465	12 195	44 %	41 %	10 %	8 %	13 %
	Rural	Total	18 600	6 045	33 %	16 %	10 %	19 %	12 %
		Prop.	12 800	3 500	27 %	12 %	7 %	18 %	9 %
		Loc.	5 810	2 545	44 %	27 %	15 %	20 %	17 %
Terre-Neuve	Total	Total	850	245	29 %	11 %	6 %	19 %	7 %
Québec	Total	Total	4 745	865	18 %	11 %	3 %	6 %	5 %
		Prop.	2 535	240	9 %	2 %	1 %	7 %	2 %
		Loc.	2 210	625	28 %	21 %	5 %	5 %	8 %
Manitoba	Total	Total	15 100	5 230	35 %	25 %	8 %	10 %	11 %
		Prop.	7 025	1 100	16 %	8 %	3 %	9 %	6 %
		Loc.	8 070	4 135	51 %	40 %	13 %	10 %	16 %
	Urbain	Total	10 625	3 980	37 %	29 %	9 %	8 %	12 %
		Prop.	3 760	430	11 %	6 %	3 %	6 %	6 %
		Loc.	6 870	3 555	52 %	42 %	12 %	9 %	16 %
	Rural	Total	4 465	1 245	28 %	15 %	8 %	14 %	8 %
		Prop.	3 255	670	21 %	9 %	4 %	14 %	5 %
		Loc.	1 205	580	48 %	29 %	18 %	15 %	16 %
	Nord	Total	2 675	890	33 %	16 %	7 %	19 %	9 %
		Prop.	1 580	390	25 %	8 %	6 %	21 %	7 %
		Loc.	1 095	495	45 %	28 %	11 %	17 %	11 %
Saskatchewan	Total	Total	11 290	4 645	41 %	27 %	10 %	16 %	13 %
		Prop.	5 270	1 320	25 %	11 %	8 %	16 %	10 %
		Loc.	6 015	3 325	55 %	41 %	12 %	15 %	15 %
	Urbain	Total	7 575	2 730	36 %	28 %	6 %	7 %	8 %
		Prop.	3 075	345	11 %	6 %	2 %	4 %	2 %
		Loc.	4 505	2 385	53 %	43 %	9 %	9 %	12 %
	Rural	Total	3 710	1 910	51 %	26 %	18 %	33 %	22 %
		Prop.	2 205	975	44 %	17 %	16 %	33 %	20 %
		Loc.	1 515	940	62 %	39 %	21 %	33 %	24 %
	Nord	Total	2 820	1 565	55 %	28 %	24 %	38 %	26 %
		Prop.	1 620	820	51 %	19 %	19 %	39 %	22 %
		Loc.	1 205	740	61 %	39 %	30 %	37 %	31 %
Alberta	Total	Total	17 510	5 210	30 %	22 %	8 %	9 %	11 %
		Prop.	7 770	1 295	17 %	8 %	4 %	9 %	5 %
		Loc.	9 730	3 915	40 %	33 %	11 %	10 %	16 %
	Urbain	Total	13 760	3 945	29 %	24 %	8 %	6 %	11 %
		Prop.	4 820	330	7 %	5 %	1 %	1 %	1 %
		Loc.	8 935	3 610	40 %	34 %	11 %	9 %	16 %

Tableau A-2 : *Suite*
Besoins impérieux de logement, pourcentage de ménages dont le logement est en dessous de normes précises, par groupe autochtone, région et secteur, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

						En dessous d'une ou de plusieurs normes			
Région	Secteur	Mode d'occup.	Total	N^bre^ ayant des besoins	% ayant des besoins	% Abordabilité	% Taille du log.	% État du log.	% en dessous de normes multiples
Ménages métis									
Alberta *(suite)*	Rural	Total	3 745	1 265	34 %	15 %	9 %	21 %	12 %
		Prop.	2 950	965	33 %	13 %	9 %	22 %	12 %
		Loc.	800	305	38 %	22 %	8 %	18 %	14 %
	Nord	Total	2 785	925	33 %	13 %	12 %	22 %	14 %
		Prop.	2 020	655	32 %	10 %	11 %	24 %	12 %
		Loc.	760	275	36 %	20 %	14 %	18 %	19 %
Territoires du Nord-Ouest	Total	Total	1 430	405	28 %	14 %	15 %	12 %	9 %
		Prop.	670	160	24 %	13 %	13 %	13 %	11 %
		Loc.	755	240	32 %	15 %	19 %	12 %	8 %
	Urbain	Total	635	140	22 %	12 %	9 %	3 %	6 %
	Rural	Total	795	270	34 %	15 %	20 %	18 %	12 %
Ménages d'Indiens inscrits									
Canada	Total	Total	95 910	34 535	36 %	27 %	11 %	10 %	11 %
		Prop.	37 855	7 125	19 %	11 %	5 %	9 %	6 %
		Loc.	58 065	27 405	47 %	3 %	14 %	10 %	15 %
	Urbain	Total	74 440	27 965	38 %	30 %	10 %	8 %	12 %
		Prop.	24 645	3 825	16 %	10 %	3 %	5 %	4 %
		Loc.	49 795	24 140	48 %	39 %	14 %	9 %	16 %
	Rural	Total	21 475	6 570	31 %	17 %	12 %	16 %	9 %
		Prop.	13 205	3300	25 %	12 %	10 %	17 %	9 %
		Loc.	8 270	3 270	40 %	25 %	14 %	14 %	11 %
Québec	Total	Total	7 745	1 710	22 %	17 %	3 %	5 %	5 %
		Prop.	4 025	565	14 %	9 %	2 %	5 %	3 %
		Loc.	3,725	1,150	31%	25%	5%	5%	7%
Ontario	Total	Total	25 265	7 355	29 %	22 %	7 %	6 %	7 %
Manitoba	Total	Total	11 680	5 145	44 %	36 %	12 %	10 %	14 %
		Prop.	3 285	595	18 %	10 %	5 %	11 %	7 %
		Loc.	8 380	4 545	54 %	46 %	14 %	10 %	16 %
	Urbain	Total	9 850	4 595	47 %	40 %	12 %	9 %	15 %
		Prop.	2 155	375	17 %	12 %	3 %	8 %	7 %
		Loc.	7 700	4 220	55 %	47 %	14 %	9 %	16 %
	Rural	Total	1 820	555	30 %	16 %	10 %	18 %	9 %
		Prop.	1 135	225	20 %	7 %	7 %	16 %	6 %
		Loc.	680	330	49%	31%	14%	19%	13%
	Nord	Total	2 080	745	36 %	24 %	12 %	16 %	13 %
		Prop.	975	185	19 %	8 %	7 %	14 %	7 %
		Loc.	1 100	560	51 %	39 %	16 %	17 %	20 %
Saskatchewan	Total	Total	9 625	5 080	53 %	38 %	17 %	17 %	19 %
		Prop.	2 960	990	33 %	17 %	11 %	22 %	13 %
		Loc.	6 655	4 095	62 %	47 %	19 %	15 %	22 %
	Urbain	Total	7 435	3 885	52 %	40 %	15 %	11 %	18 %
		Prop.	1 725	330	19 %	12 %	3 %	6 %	5 %
		Loc.	5 705	3 555	62 %	49 %	19 %	13 %	22 %

Tableau A-2 : *Suite*
Besoins impérieux de logement, pourcentage de ménages dont le logement est en dessous de normes précises, par groupe autochtone, région et secteur, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

						En dessous d'une ou de plusieurs normes			
Région	Secteur	Mode d'occup.	Total	N[bre] ayant des besoins	% ayant des besoins	% Abordabilité	% Taille du log.	% État du log.	% en dessous de normes multiples
Ménages d'Indiens inscrits									
Saskatchewan	Rural	Total	2 180	1 195	55 %	30 %	23 %	36 %	24 %
		Prop.	1 230	660	54 %	25 %	23 %	44 %	24 %
		Loc.	955	535	56 %	36 %	22 %	27 %	24 %
	Nord	Total	2 100	1 230	59 %	35 %	26 %	35 %	27 %
		Prop.	1 055	600	57 %	31 %	27 %	44 %	28 %
		Loc.	1 040	625	60 %	39 %	25 %	26 %	25 %
Alberta	Total	Total	14 305	4 805	34 %	26 %	11 %	9 %	11 %
		Prop.	5 920	1 405	24 %	13 %	7 %	12 %	6 %
		Loc.	8 375	3 395	41 %	35 %	14 %	7 %	15 %
	Urbain	Total	11 635	3 765	32 %	27 %	10 %	6 %	10 %
		Prop.	3 990	665	17 %	10 %	3 %	4 %	3 %
		Loc.	7 650	3 100	41 %	35 %	13 %	6 %	14 %
	Rural	Total	2 670	1 045	39 %	19 %	16 %	25 %	15 %
		Prop.	1 935	745	39 %	17 %	15 %	26 %	13 %
		Loc.	730	300	41 %	23 %	18 %	22 %	21 %
	Nord	Total	2 270	940	41 %	20 %	17 %	26 %	17 %
		Prop.	1 430	605	42 %	16 %	15 %	30 %	14 %
		Loc.	840	335	40 %	26 %	20 %	18 %	21 %
Colombie-Britannique / Yukon	Total	Total	21 775	8 320	38 %	28 %	12 %	9 %	13 %
		Prop.	8 375	1 330	16 %	9 %	4 %	8 %	5 %
		Loc.	13 395	6 985	52 %	41 %	17 %	10 %	18 %
	Urbain	Total	17 595	7 635	43 %	33 %	14 %	10 %	16 %
		Prop.	5 740	1 025	18 %	11 %	4 %	8 %	7 %
		Loc.	11 855	6 610	56 %	44 %	18 %	10 %	20 %
	Rural	Total	4 175	680	16 %	8 %	6 %	7 %	3 %
	Nord	Total	1 505	485	32 %	20 %	15 %	20 %	18 %
		Prop.	825	225	27 %	12 %	11 %	24 %	16 %
		Loc.	675	265	39 %	31 %	21 %	16 %	20 %
Territoires du Nord-Ouest	Total	Total	3 035	1 390	46 %	21 %	28 %	28 %	18 %
		Prop.	1 315	655	50 %	23 %	29 %	38 %	25 %
		Loc.	1 720	735	43 %	18 %	25 %	19 %	13 %
	Urbain	Total	745	230	31 %	17 %	15 %	11 %	10 %
	Rural	Total	2 295	1 165	51 %	22 %	32 %	33 %	21 %

Tableau A-2 : *Suite*
Besoins impérieux de logement, pourcentage de ménages dont le logement est en dessous de normes précises, par groupe autochtone, région et secteur, milieu urbain ou rural et mode d'occupation

						En dessous d'une ou de plusieurs normes			
Région	Secteur	Mode d'occup.	Total	Nbre ayant des besoins	% ayant des besoins	% Abordabilité	% Taille du log.	% État du log.	% en dessous de normes multiples
Ménages d'Indiens inscrits									
Canada	Total	Total	44 985	10 920	24 %	21 %	5 %	7 %	8 %
		Prop.	22 985	2 555	11 %	8 %	2 %	5 %	3 %
		Loc.	22 000	8 370	38 %	36 %	8 %	8 %	13 %
	Urbain	Total	34 160	8 790	26 %	24 %	5 %	6 %	9 %
		Prop.	14 885	1 155	8 %	6 %	2 %	3 %	3 %
		Loc.	19 270	7 630	40 %	38 %	8 %	8 %	13 %
	Rural	Total	10 825	2 135	20 %	12 %	4 %	9 %	6 %
		Prop.	8 100	1 395	17 %	10 %	3 %	8 %	5 %
		Loc.	2 730	740	27 %	19 %	7 %	11 %	10 %
Terre-Neuve	Total	Total	770	245	32 %	17 %	13 %	19 %	16 %
Saskatchewan	Total	Total	1 530	600	39 %	18 %	6 %	10 %	12 %
	Nord	Total	425	270	64 %	33 %	25 %	25 %	21 %
Alberta	Total	Total	6 660	1 830	27 %	22 %	5 %	8 %	9 %

ANNEXE B

LEXIQUE

Besoins impérieux de logement : Situation d'un ménage dont le logement est en dessous d'une ou de plusieurs normes de logement et qui doit consacrer 30 % ou plus de son revenu au loyer moyen d'un logement qui ne répond pas à ces normes sur le marché de l'habitation locale. (Source : SCHL, 1991.)

Dans les réserves : En général, les régions dans lesquelles des terres ont été designées, dans le cadre de traités, comme réserves indiennes à l'intention d'une bande indienne. Au fins de cette étude, cela comprend certaines communautés qui ont ou qui auraient pu recevoir l'aide de la SCHL pour administrer le programme de logement d'Affaires indiennes et du Nord Canada lorsque le recensement a eu lieu. Toutes les autres régions sont considérées comme étant hors des réserves. (Source : AINC, 1992.)

Famille de recensement : Couple marié ou conjoints de fait (avec ou sans enfants célibataires) ou parents vivant seuls avec au moins un enfant célibataire. (Source : Statistique Canada, 1991.)

Famille monoparentale de recensement : Famille résidant dans le même logement qui comprend un parent qui élève seul au moins un enfant célibataire dont il est le parent naturel ou adoptif. (Source : Statistique Canada, 1991.)

Groupe d'identité autochtone : Autochtones qui s'identifient à un vaste groupe de la communauté autochtone. Ces groupes comprennent les Amérindiens (y compris ceux qui sont inscrits comme Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens*), les Métis et les Inuit. Les ménages sont également différenciés par groupe autochtone lorsqu'au moins un résident autochtone ou indien se dit membre d'un de ces groupes. (Source : Statistique Canada, non daté.)

Hors des réserves : Voir «dans les réserves»

Ménage autochtone : Un ménage dont au moins un membre est un Autochtone. (Source : Définition établie aux fins de cette étude.)

Ménage autochtone monoparental : Ménage comprenant au moins une personne qui s'identifie comme Autochtone ou Indien inscrit et qui comprend au moins une famille monoparentale de recensement. (Source : Définition établie aux fins de cette étude.)

Ménage étendu : Un ménage comprenant une famille de recensement et au moins une autre famille ou une autre personne ne faisant pas partie de la famille de recensement. Elles peuvent avoir un lien de parenté ou non avec le chef de ménage (p. ex., beau-frère, cousin, grand-parent ou encore chambreur, employé.) (Source : Définition établie aux fins de cette étude.)

Norme nationale d'occupation (NNO) : Norme d'occupation des logements privés. Un logement n'est pas surpeuplé si le nombre de personnes par chambre est limité à deux et si les parents dorment dans une autre chambre que leurs enfants, si les membres du ménage célibataires qui sont âgés de 18 ans ou plus ont chacun leur chambre et si les enfants âgés de 5 ans ou plus ne partagent pas une chambre avec des enfants du sexe opposé. (Source : SCHL, 1991.)

Normes de besoins impérieux de logement :
État : un logement privé ne doit pas avoir besoin de réparations importantes et doit disposer d'installations sanitaires adéquates.
Taille : un logement privé doit mettre à la disposition des membres du ménage au moins le nombre de chambres à coucher que prescrit la Norme nationale d'occupation.
Abordabilité : un logement privé doit exiger moins de 30 % du revenu d'un ménage. (Source : SCHL, 1991.)

Parent autochtone célibataire : Personne qui s'identifie comme. Autochtone ou comme Indien inscrit et qui réside dans un logement sans conjoint ou conjoint de fait avec un ou plusieurs enfants célibataires. (Source : Statistique Canada, non daté et Statistique Canada, 1992a.)

Personne autochtone : Personne qui s'identifie comme Autochtone ou Indien inscrit. (Source : Statistique Canada, non daté.)

Région rurale : Voir « Région urbaine ».

Régions nord-sud : Répartition géographique qui divise le pays en trois régions :

- **le Grand Nord** qui comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Labrador et environ la moitié nord du Québec;
- **le nord** qui comprend le centre-nord du Québec et le nord de chacune des provinces à l'ouest du Québec et
- **le sud** qui comprend le reste du pays. (Source : Définition de travail utilisée dans les délibérations de la Commission royale sur les peuples autochtones.) (Nota : Légèrement modifiée en déplaçant le Labrador du nord au Grand Nord).

Région urbaine : Région qui compte au moins 1 000 habitants et qui avait une densité démographique d'au moins 400 personnes au kilomètre carré au recensement précédent (1986). Toutes les autres régions hors des réserves sont considérées comme des régions rurales. (Source : Statistique Canada, 1992a.)